



hiver 2021

JOURNAL DES LIBERTÉS

Trop de fiscalité sur la propriété
attente à la personne

En attendant un programme libéral

Comment le monde a changé de
régime monétaire

Comment, vous n'avez pas dit... "social"?

journaldeslibertes.fr

2022



Directeur de la publication : Pierre Garello

Comité de rédaction :

Jean-Philippe DELSOL
François FACCHINI
Jean-Philippe FELDMAN
Jacques GARELLO
Guido HULSMANN
Alain LAURENT

Nicolas LECAUSSIN
Bertrand LEMENNICIER †
Henri LEPAGE
Philippe NEMO
Pascal SALIN
Patrick SIMON

Conseil d'orientation :

Thierry AFSCHRIFT
Florin AFTALION
Fred AFTALION
Axel ARNOUX
Olivier BABEAU
Francis BALLE
Eudes BAUFRETON
Pierre BENTATA
Pierre BESSARD
Jacques BICHOT
Bertrand BLANCHETON
Baudouin BOUCKAERT
Yves BOURDILLON
Gérard BRAMOULLÉ
Patrick de CASANOVE
Jean-Pierre CHAMOUX
Jean Pierre CENTI
Enrico COLOMBATTO
Brice COUTURIER
Victoria CURZON-PRICE
Chantal DELSOL
Nouh EL HARMOUZI
Hicham EL MOUSSAOUI
Lars FELD
Renaud FILLIEULE
André FOURCANS
Georges GALLAIS-HAMONNO †
Antoine GENTIER
Pierre GREGORY
David HART
Christine HENDERSON

Yvon JACOB
Nathalie JANSON
Jean Michel JOSSELIN
Michel KELLY GAGNON
Mamadou KOULIBALY
Jean Dominique LAFAY
Georges LANE †
Sébastien LAYE
Jean-Didier LECAILLON
Carlo LOTTIERI
Emmanuel MARTIN
Alain MATHIEU
Eduardo MAYORA
Guy MILLIERE
Philippe NATAF
Jean-Yves NAUDET
Radu NECHITA
Jean Baptiste NOE
Hervé NOVELLI
Angelo PETRONI
Daniel PILISI †
Benoît RITTAUD
Yvon ROCABOY
Serge SCHWEITZER
Philippe SIMONNOT
Philippe STOFFEL-MUNCK
Benoîte TAFFIN
Nikolai WENZEL
Alain WOLFELSPERGER
Bernard ZIMMERN



Journal des libertés

© 2021, ALEPS et IREF
35, Avenue Mac Mahon, 75017 Paris

ISSN : 2609-9969



www.journaldeslibertes.fr

Conception graphique

Whims Media

Republicii 202

105700 Comarnic

Prahova, Roumanie

www.whimsmedia.com

Equipe technique

Christian NĂSULEA

Diana NĂSULEA

Beatrice CREȚU

Dragoș BECHERU

Constantin POPA



Sommaire

Avant-propos

- 5 Réformer ne peut se faire sans un débat
raisonnable, informé et apaisé *Pierre Garelo*

Actualité

- 13 Les avantages et les principes fondamentaux
du fédéralisme *Mark Schelker
Yannick Schmutz*
- 35 La réforme de la fiscalité française *Pascal Salin*
- 45 Trop de fiscalité sur la propriété attendue à la
personne *Jean-Philippe Delsol*
- 57 Bonheur et dépenses publiques *Emmanuel Martin*
- 75 En attendant un programme libéral *Jacques Garelo*

Les fondements

- 107 Comment, vous n'avez pas dit... "social" ? *Alain Laurent*
- 117 Les dystopies de Tocqueville : le mauvais et le pire *Dan Klein*
- 125 Comment le monde a changé de régime monétaire *Henri Lepage*

Notes de lecture

- 153 Les écologistes contre la modernité
de Ferghane Azihari *Jean-Pierre Chamoux*
- 161 Apocalypse cognitive
de Gérard Bronner *Jean-Philippe Feldman*
- 167 Building trust in the international monetary
system *de Pittaluga et Seghezza* *François Facchini*
- 177 La France libérée, 1944-1947
de Michel Winock *Jean-Philippe Feldman*



Avant-propos

Réformer ne peut se faire sans un débat raisonnable, informé et apaisé

par

Pierre Garello

Directeur de la rédaction

Il est un point, probablement le seul, sur lequel tous les candidats s'accorderont : notre démocratie a besoin d'être réformée (renovée, repensée, etc.) car « les choses pourraient aller mieux » et d'ailleurs, « si vous me faisiez l'honneur de m'élire alors... ». Oui, ce n'est pas l'ambition qui manque dans les propos des candidats ; et d'une certaine façon c'est là une bonne chose. Ce qui manque c'est l'analyse sur laquelle fonder ces ambitions.

Dans ce pays qui se targue d'avoir apporté « les Lumières » au monde moderne, d'avoir libéré l'usage de la raison pour penser un monde meilleur, est-il encore envisageable d'avoir un débat... raisonnable sur les choix de politiques qui vont impacter le futur de tous



et de chacun ? Je fais partie de ceux qui sont tentés de répondre instantanément par la négative : les débats « politiques » -- que je ne suis le plus souvent que de loin -- me dépriment ; au journal télévisé le radiotrottoir a été substitué à la réflexion, on « balance » des chiffres dans tous les sens sans jamais les expliquer et l'on discute plus des « affaires » des candidats que de celles de notre démocratie.

Pourtant ! Dans notre démocratie comme dans toute démocratie, aucune réforme ne sera envisageable tant qu'un consensus suffisamment large ne se dégagera autour de la nécessité de quelques réformes, pas forcément nombreuses, mais radicales. C'est l'absence d'un tel consensus qui explique que rien n'a bougé dans ce pays depuis les réformes socialistes des années Mitterrand qui elles-mêmes s'inscrivaient dans la continuité des réformes d'après-guerre. Conséquence : le pays s'engluie dans le statu quo, régresse, lentement mais sûrement, dans la plupart des comparatifs internationaux (PIB par habitant, libertés économiques, PISA, qualité des soins, finances publiques) ; ce qui n'empêche pas bien entendu nos ténors de la politique -- à commencer par ceux qui sont au pouvoir -- de crier « que nenni ! » et d'affirmer la tête haute -- tel notre bon coq gaulois -- que nous sommes bien toujours les meilleurs du monde (et pas qu'en football !).

Si nous nourrissons quelques ambitions pour notre futur nous n'avons donc pas le choix : il nous faut travailler à l'émergence d'un vrai débat et tâcher de dégager ce nécessaire consensus. La bonne nouvelle c'est que nombreuses sont les réformes qui, bien conçues, débouchent sur du gagnant-gagnant. Je pense par exemple aux réformes touchant au système de santé, aux retraites, à l'éducation... Les systèmes actuels ne font que des mécontents, du côté des élèves, des étudiants, des retraités et des patients, comme du côté des praticiens (médecins, infirmiers) des enseignants ou des cotisants.

Il sera par définition plus difficile de revenir sur des privilèges. Le mieux souvent consiste à les « racheter » : c'est douloureux à court terme pour ceux qui versent la « compensation », mais on pourra au moins repartir sur une situation assainie (nous pensons en particulier à des « professions réglementées »).



C'est sans doute sur les sujets moins « économiques » que le consensus sera a priori plus difficile à trouver. Nous le savons, le libéralisme est fondé sur la liberté, la responsabilité individuelle et le respect de la dignité des personnes, mais il est aussi construit fondamentalement à partir de l'idée de tolérance. Nous ne devons pas imposer aux autres notre façon de vivre, de penser, d'agir tant qu'ils respectent la nôtre et ne la mettent pas en péril. Nous devons accepter qu'ils aient une idée différente de la Vérité, que certains prient un autre Dieu ou soient incroyants, qu'ils consomment, se distraient, conçoivent l'éducation différemment de nous. En étant tolérant nous respectons la liberté de l'autre, sa dignité. Nous devenons aussi de la sorte tous égaux devant la loi humaine qui protège chacune et chacun de nous contre les agressions d'autrui.

Mais évidemment cette indispensable tolérance ne nous prive pas de penser que l'autre est dans l'erreur et d'œuvrer de toutes nos forces pour qu'éclate ce qui, nous en sommes convaincus, est la Vérité. C'est même, pour beaucoup, un devoir moral : pour le chrétien, le juif, le musulman tout comme pour l'apôtre de l'égalitarisme, du féminisme ou de l'écologisme « politique ». Il faut à tout prix défendre « la cause ». Pour le libéral cela est d'autant plus vrai que l'idée même de tolérance, de dignité humaine et de liberté peut être directement menacée par la défense de certaines « causes » embrassées par une partie de nos concitoyens.

Il faut donc s'attendre dans une démocratie libérale à la tenue de débats passionnés, surtout dans un pays latin comme le nôtre, peuplé d'individus « au sang chaud ».

Le danger est évidemment que tout cela tourne au combat de coqs ! Adieu alors la recherche d'un consensus nécessaire à la réforme. Tout le monde se range en ordre de bataille, chacun se liguant avec celles et ceux qui partagent la même Vérité, les mêmes valeurs et les lances seront dressées contre les infidèles ! Il n'y a plus de débat car personne n'est là pour écouter l'autre. Les rêves d'un large consensus s'évaporent. Au lendemain de la bataille (électorale) tout le monde, ou presque, est



perdant mais on se consolera en se disant que l'on s'est tout de même bien battu...

On le voit, même dans une démocratie libérale, délibérer ensemble, de façon raisonnable, sur les affaires qui concernent tous n'est pas chose aisée. C'est encore plus difficile dans nos démocraties « sociales » et « redistributives », car le gagnant peut aisément spolier les perdants et les batailles n'en sont que plus âprement disputées.

Pour en sortir quelqu'un doit faire le premier pas et les libéraux, parce qu'ils portent cette tradition de tolérance, sont bien placés pour le faire.

Une fois les esprits disposés à un vrai débat, celui-ci pourra enfin avoir lieu. Et s'il est sans doute illusoire de rechercher l'unanimité sur tous les sujets, ce consensus large sur quelques réformes essentielles dont nous parlions plus haut aurait au moins ses chances.

C'est dans cette perspective que nous revenons à travers les différentes rubriques de ce quinzième numéro sur quelques-uns des dossiers (fiscalité, décentralisation, dépenses publiques, écologie, Europe, inflation...) qui devraient être objets de débats au cours des élections à venir.

Cet effort n'est pas nouveau : au-delà de ce numéro, c'est le *Journal des libertés* tout entier qui a été conçu à cet effet : développer et présenter l'argumentation libérale pour les partager dans un débat vrai et apaisé. Vous trouverez d'ailleurs ci-dessous, classés par thèmes, un large échantillon des contributions publiées ces quatre dernières années. De quoi nourrir, nous l'espérons, un débat prometteur.

Plus que jamais je vous souhaite donc une bonne lecture et vous donne rendez-vous à l'année prochaine !

Table des matières thématique du *Journal des libertés* du n°1 au n°14

Constitution

- *La constitution : moyen efficace de limiter l'Etat ?* de J. Ph. Feldman (n°1)
- *Force et faiblesse de la démocratie directe : les leçons de l'expérience suisse* de P. Bessard (n°4)



- *Constitution, état d'exception et état d'urgence sanitaire*, de J. Ph. Feldman (n°9)

Droit social/travail

- *Libre propos sur la réforme du droit du travail* de A. Bugada (n°1)
- *Les gilets jaunes défendent leur droit, mais lequel ?* de P. Garelo (n°3)
- *La saga des salariés détachés dans l'Union européenne* de V. Renaux-Personnic (n°4)
- *Liberté pour les travailleurs détachés* de P. Salin (n°4)
- *Théorie et pratique de la redistribution : une critique de Rawls et Piketty* de H. Gissurason (n°6)
- *Corps intermédiaires et cohérence sociale* de P. Coulange (n°8)

Dépenses publiques

- *Biens publics, services publics, dépenses publiques* de J. Garelo (n°5)
- *De la nécessité d'introduire l'esprit d'entreprise dans les secteurs aujourd'hui publics* de P. Garelo (n°6)
- *Une critique de l'Etat entrepreneur de Mazzucato* de A. Mingardi (n°12)
- *Une critique « autrichienne » du concept keynésien de demande globale* de P. Salin (n°10)
- *Demande globale : ce que dit le keynésianisme extrême* de J. Garelo (n°10)
- *Le coût réel de la dette publique* de F. Facchini (n°9)
- *Quoi qu'il en coûte – Réflexions sur le financement des crises* de P. Garelo (n°13)
- *La dynamique des dépenses publiques et l'exception française* de J. Ph. Feldman (n°13)
- *L'exception française : une idée reçue ?* de F. Facchini (n°13)
- *L'éthique de la répudiation de la dette publique* de F. Facchini (n°14)

Droits fondamentaux/valeurs/éthique

- *Le droit de propriété*, de J.-F. Mattéi (n°1)
- *Libéralisme et évolution culturelle* de A. M. Petroni (n°2)
- *Libéralisme, économie et morale* de J. Ph. Feldman (n°2)
- *Liberté de l'individu et liberté du sujet* de C. Delsol (n°3)
- *Libéral ou libertaire*, de P. Nemo (n°4)
- *Vrai et faux libéralisme* de A. Laurent (n°5)
- *Lois bioéthique : quelles libertés et quels enjeux éthiques ?* de P. Coulange (n°11)
- *Le mythe de la justice sociale* de P. Salin (n°12)
- *Liberté chrétienne et culture européenne* de P. Nemo (n°14)

Éducation

- *Éducation : l'heure de vérité de Philippe Jamet* de J. Ph. Delsol (n°3)
- *Faut-il casser le monopole des universités publiques* de J. Ph. Delsol (n°11)
- *Il faut cultiver l'art de réformer : le cas des universités*, de P. Garelo (n°11)
- *Tous les jeunes français à l'école primaire jusqu'à 17 ans ?* de P. Nemo (n°12)
- *Un secret de fabrication de « la fabrique du crétin » : la séquence* de P. Nemo (n°13)
- *Une jeunesse insoumise : le poids de l'éducation* de J. Garelo (n°13)
- *Les expériences de libre choix de l'école* de L. Debroas (n°13)

Entreprise et marché

- *Actionnaires et profits devant la théorie économique* de J. Garelo (n°1)



- *La réforme de la SNCF : beaucoup de bruit pour rien*, de R. Ktorza (n°4)
- *La responsabilité sociale de l'entreprise : une nouvelle doxa toxique ?* de S. Schweitzer (n°6)
- *La convergence avec l'Allemagne, une exigence pour redresser la France* de A. Mathieu (n°6)
- *La nature de l'entreprise* de P. Salin (n°6)
- *Responsabilité sociale de l'entreprise – Retour sur un mirage conceptuel* de E. Queinnec (n°11)
- *Une autre mondialisation ?* de J. Garello (n°9)
- *Les désaccords éthiques dans l'entreprise – Note de lecture* par F. Facchini (n°9)
- *Steven Horwitz : cinq essais sur l'économie de marché* de E. Martin (n°14)

Environnement

- *L'environnement n'a pas de droits* de J. Ph. Delsol (n°2)
- *Environnement : le temps de l'entrepreneur* de M. Falque et J. P. Chamoux (n°3)
- *Réguler l'écologie au moyen de la liberté : Bref plaidoyer en faveur de l'écolibéralisme* de E. Queinnec (n°5)
- *Quand l'écologie devient tyrannique* de J. Ph. Delsol (n°10)
- *Greta Thunberg et l'écologie liberticide* de J. Ph. Feldman (n°10)
- *Esquisse d'une économie politique du changement climatique* de J. G. Hülsmann (n°11)
- *Protéger la biodiversité* de F. Facchini (n°11)
- *Gérer les déchets* de F. Facchini (n°13)

Europe

- *Pour une Europe diversifiée mais unie sur les principes* de P. Salin (n°1)
- *Le Groupe constitutionnel européen : comment contraindre le pouvoir du gouvernement au niveau européen* de R. Vaubel (n°4)
- *Quelle est « notre » Europe ?* de J. Ph. Delsol (n°4)
- *L'Europe des non choix* de J. Garello (n°4)
- *Réflexions sur de nouvelles institutions européennes*, de J. Ph. Feldman (n°5)
- *L'impasse de la fédéralisation de l'Union européenne* de G. Kerr et C. O'Driscoll (n°6)
- *750Mds d'euros pour Next Generation EU ! Qu'est-ce qui a fait plier les réticents ?* de A. Fink (n°11)
- *La subsidiarité : Référence formelle ou principe fondateur* de M. Kerber (n°4)
- *Vers une dictature souveraine de la Commission européenne ?* de M. Kerber (n°13)

Fédéralisme/sécession/décentralisation

- *Dossier sur la sécession* de J. Ph. Feldman (n°1)
- *Catalogne : considérations sur une crise qui nous concerne* de Carlo Lottieri (n°1)
- *Le déclin des États-Nations par fragmentation et sécession* de B. Lemennicier (n°2)
- *Le prétendu 'intérêt général' fondement d'une métropole illibérale* de G. Bramoullé (n°3)
- *Démocratie et/ou subsidiarité* de J. Ph. Feldman (n°8)

Fiscalité

- *Succès de la réduction de l'impôt sur les sociétés au Canada : une leçon pour la France* de M. Bédard et K. Brookes (n°3)
- *L'illusion fiscale : une réalité et une menace* de P. Dray (n°11)



- *Dépenses publiques et fiscalité* de P. Salin (n°9)

Immigration

- *L'immigration ou la tragédie de Madame Merkel* de G-F. Dumont (n°4)
- *Plus d'immigration ne veut pas dire moins de liberté économique* de B. Powell (n°4)

International

- *La crise biélorusse et ses conséquences* de K. Stanchev (n°11)
- *La parole enchaînée de Joshua Wong – Note de lecture* par N. Lecaussin (n°9)

Justice

- *Les mesures d'indépendance de la justice* de F. Facchini, (n°10)
- *Plus de croissance économique grâce à une justice indépendante* de S. Voigt, L. Feld, J. Gutmann (n°10)
- *Sans juge il n'y a plus de droit* de J. Gavaudan (n°10)

Monnaie/banque centrale/inflation

- *Où est passé l'argent créé par les banques centrales ?* de H. Lepage (n°1)
- *Autres aspects des effets économiques des politiques des Banques Centrales* de J. P. Centi (n°1)
- *Le cas contre la cible des 2% d'inflation -Brendan Brown* de P. Simonnot (n°2)
- *Penser la prochaine crise économique avec Hyman Minski* de S. Laye (n°2)
- *La finance de marché, ressort de l'ordre monétaire mondial* de H. Lepage (n°2)
- *A bas le privilège des 'Too big to fail'* de H. Lepage (n°3)
- *LIBRA, Bitcoin : vers le pluralisme monétaire ?* de N. Janson (n°7)
- *La théorie monétaire moderne : avenir de la monnaie ?* de E. Martin (n°9)
- *Renforcer l'architecture de la zone euro : un vœu pieux* de J. P. Centi (n°9)
- *Inflation : la grosse farce des QE* de H. Lepage (n°10)
- *Pourquoi l'inflation reste faible alors que la masse monétaire augmente* de F. Facchini (n°10)

Nouvelles technologies et liberté

- *Un système de co-gouvernance pour un monde digital qui inspire de nouveau la confiance* de F. Chehadé (n°4)
- *Le monde doit-il être « ubérisé » ?* de P. Salin (n°11)
- *La fin de l'individu : voyage d'un philosophe au pays de l'intelligence artificielle – Note de lecture* de J. P. Chamoux (n°10)

Religions

- *L'islam libéral : concept, contextes et limites* de A. Belhaj (n°12)
- *Accueillir la parole des dissidents de l'islam* de A. Laurent (n°12)
- *Islam, chrétiens d'Orient et citoyenneté* de A. Fleyfel (n°12)
- *Islam et institutions de la liberté* de F. Facchini (n°12)
- *L'actualité de la pensée économique de Ibn Khaldûn* de J. Ph. Delsol (n°12)
- *Fratelli Tutti – Notes de lecture* de J. Y. Naudet (n°11)
- *Monseigneur Freppel, un évêque engagé dans la bataille économique et sociale* de J.Y. Naudet (n°2)



- *Catholique et libéral : un déni ou un défi ?* de P. Garello (n°2)

Retraites

- *Dossier retraite* (n°7)
- *L'épargne pour une vraie réforme des retraites* de L. Pahpy (n°3)
- *Éloge de la capitalisation* de J. Garello (n°3)
- *Pour un système de retraite qui marche*, de J. Piñera (n°3)
- *Retraites : les réformes pour la forme* de J. Garello (n°6)
- *Mixer répartition et capitalisation : ça marche ! L'expérience des pharmaciens* de M. Durand (n°7)
- *Rapport Delevoye : présentation critique* de J. Ph. Delsol (n°7)

Santé

- *Si la santé est précieuse, confions sa gestion au marché* de P. Bentata (n°9)
- *Comment préserver les libertés du coronavirus* de J. Ph. Delsol (n°9)
- *Propriété des vaccins : brevet ou concurrence* de J. Garello (n°13)
- *Les vaccins COVID, entre réalités épidémiologiques et fantasmes de Moi-Soleil* de D. Godefridi (n°14)



Les avantages et les principes fondamentaux du fédéralisme

par

Mark Schelker et Yannick Schmutz



Mark Schelker est professeur et titulaire de la chaire d'économie publique à l'Université de Fribourg. Il est chargé de cours à l'Université de Saint-Gall et chercheur associé au CESifo, au SIAW-HSG et au CREMA. Ses recherches portent sur des sujets d'économie publique, de politique économique et de théorie des choix publics.



Yannick Schmutz est doctorant et assistant de recherche et d'enseignement auprès de la chaire d'économie publique à l'Université de Fribourg. Ses recherches s'intéressent aux politiques économiques locales, aux politiques publiques, à l'évasion fiscale et à l'économie informelle.



Des idées des Lumières aux démocraties libérales

Les Lumières et le libéralisme sont étroitement liés. La philosophie des Lumières a mis un terme à la raison d'être de la société d'Ancien Régime et de la monarchie de droit divin, pour placer l'individu rationnel au centre des intérêts. Le libéralisme met l'accent sur l'individu qui pense et agit de manière autonome, qui peut revendiquer sa liberté et doit l'exercer pour son propre bien. Dans l'esprit des libéraux, la liberté n'est toutefois pas absolue. Car la liberté sans restriction mène à l'anarchie, dans laquelle seul l'individu le plus fort est vraiment libre (Hobbes 1651). Le Libéralisme se distingue de l'anarchie car la liberté de l'individu s'arrête là où celle d'autrui est affectée. Pour garantir la liberté de chacun, il faut alors un État fort qui garantisse les droits fondamentaux (égalité civique, sécurité, propriété, etc.), et donc la liberté de tous. Les grands penseurs des Lumières et du libéralisme s'opposent au féodalisme et à l'absolutisme. Bien que le pouvoir de l'État soit nécessaire pour garantir la liberté, celui-ci doit rester fortement limité afin de protéger l'individu et sa liberté du despotisme (Hobbes 1651, Locke 1690). Avec Locke (1690) et son traité « *Two Treaties of Government* », et plus spécifiquement avec Montesquieu (1748) et son traité « *L'esprit des lois* », l'idée de la séparation classique des pouvoirs entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire était née. Les fondations des institutions démocratiques modernes étaient posées. Avec la Révolution française, les privilèges furent définitivement abolis et marqua le triomphe des Lumières.

Les grands intellectuels français ont durablement marqué les Lumières et notre conception moderne de la société et de l'État. L'idée fondamentale de l'individu libre et rationnel est encore aujourd'hui le fondement des démocraties libérales. Les institutions démocratiques reconnaissent l'individu comme le souverain ultime, qui cède son pouvoir uniquement pour une durée limitée en le déléguant à des représentants. Le pouvoir de l'État n'est qu'un pouvoir emprunté et partagé à plusieurs reprises. Les trois pouvoirs classiques travaillent ensemble, tout en se distinguant et se limitant entre eux : c'est le principe des pouvoirs et contre-pouvoirs ou « *checks and balances* ». Le partage du pouvoir peut non seulement se faire selon les pouvoirs



classiques mais aussi de manière territoriale. L'idée d'un partage territorial du pouvoir au sein d'un État s'appelle le *fédéralisme* et est le résultat d'une décentralisation politique.

Quelle est la part de liberté restante ?

Depuis longtemps déjà, dans les démocraties libérales modernes d'Europe occidentale et anglo-saxonnes, l'État ne se limite plus à garantir les droits fondamentaux. Les démocraties occidentales sont désormais devenues des États tentaculaires, quasi omniprésents. Mais les différences entre ces États sont importantes et le cas de la Suisse se distingue particulièrement. Nous argumentons que cela est fortement lié à l'organisation institutionnelle avec ces multiples façons de limiter le pouvoir. Les institutions spécifiques à la Suisse – la démocratie directe et le fédéralisme prononcé – ont réussi à davantage limiter le népotisme et l'accapuration de pouvoir par l'État (voir tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1 – Comparaison d'indicateurs entre démocraties libérales d'Europe de l'Ouest.

Indicateurs	Suisse	France	Allemagne	Italie
Dépenses publiques (% PIB)	32.70	55.30	44.86	48.5
Dette publique (% PIB)	43.80	145.81	78.66	183.87
Indice mondial de liberté (Freedom House)	96	90	94	90
Indice de liberté économique (Heritage Foundation)	81.9	65.7	72.5	64.9
PIB par habitant	50'200	33'800	38'300	30'400
Indice mondial de l'innovation	65.5	55.0	57.3	45.7
Indice de bonheur	7.508	6.714	7.312	6.488
Confiance envers le gouvernement	84.63	41.04	65.41	37.45



Notes : Dépenses et dette publique, année : 2021 ; L'indice mondial de liberté (Freedom House) va de 0 à 100, année : 2021 ; L'indice de liberté économique (Heritage Foundation) va de 0 à 100, année 2021 ; PIB par habitant mesuré à prix courants, en standard de pouvoir d'achat, année : 2019 ; L'indice mondial de l'innovation va de 15 (Angola) à 65.5 (Suisse), année : 2021 ; L'indice de bonheur est un indice allant de 0 à 10 (meilleure valeur), année : 2020 ; Confiance envers le gouvernement, année : 2021. Sources: Freedom House (2021), Helliwell, Layard, Sachs et De Neve (2021), Heritage Foundation (2021), OECD (2021a, 2021b, 2021c), OFS (2021), WIPO (2021).

Comparé à la France ou l'Allemagne, les taux d'endettement et de dépenses publiques de la Suisse sont restés nettement inférieurs. Ainsi, l'immixtion de l'État dans la société reste à un niveau moindre. Une plus grande partie des fruits de la productivité individuelle reste donc entre les mains des individus. Les indicateurs relatifs à la liberté individuelle confirment que cette dernière a pu rester à un niveau élevé en Suisse. Est-ce que l'accroissement de la liberté individuelle se fait au détriment de la prospérité, de la capacité d'innovation, du bonheur, de la performance de l'État ou de la confiance en l'État ? Les indicateurs pertinents montrent le contraire. Le PIB par habitant en Suisse est environ 50% plus élevé que celui de la France. La Suisse est aussi régulièrement en tête des classements internationaux en ce qui concerne la capacité d'innovation et le bonheur des citoyens, la mesure la plus directe de l'utilité individuelle. La performance de l'État semble supérieure à la moyenne en Europe de l'Ouest et la confiance envers le gouvernement est plus élevée que chez ses voisins. L'idée, à l'origine française, d'un pouvoir étatique limité pour le bien des individus semble encore valide aujourd'hui et, si l'on prend l'exemple de la Suisse, elle est même couronnée de succès.

Les nombreuses recherches suggèrent que la démocratie directe et le fédéralisme sont les principaux facteurs derrière le succès de la Suisse (par exemple : Frey, 1994 ; Frey et Stutzer, 2002 ; Feld et Matsusaka, 2003 ; Feld, Schaltegger et Schnellenbach, 2008 ; Feld, Kirchgässner et Schaltegger, 2010 ; Funk et Gathmann, 2011 ; Berset et Schelker, 2021). Ces deux mécanismes favorisent la limitation du pouvoir de l'État : une fois via le citoyen qui ne délègue pas son pouvoir intégralement, et une



autre fois via la répartition territoriale qui empêche le gouvernement central de prendre toutes les décisions.

Dans la suite de cet essai, nous nous concentrons sur l'analyse du fédéralisme. Nous présenterons d'abord le fédéralisme suisse. Puis, nous nous intéresserons à la théorie économique du fédéralisme. Notre objectif est d'y présenter les avantages théoriques, ainsi que les principes qui doivent être respectés pour que le fédéralisme ne s'embourbe dans des impasses politiques inefficaces et ne devienne ainsi dysfonctionnel. Nous présenterons également les possibles risques liés à la décentralisation et au fédéralisme lorsque ces principes clés ne sont justement pas respectés. Puis, pour illustrer nos propos, nous prendrons pour exemple la gestion de la pandémie de COVID-19 durant laquelle la Confédération aura bénéficié d'une autorité extraordinairement forte. Nous utiliserons cet exemple pour démontrer que, malgré la place centrale tenue par le fédéralisme dans la réussite et la prospérité de la Suisse, le respect des principes fondamentaux n'est pas une tâche aisée, ni un acquis définitif (Schelker et Schmutz, 2020 ; Schaltegger, Schelker et Schmutz, 2021).

Le fédéralisme en Suisse

« La Suisse ne ressemble à aucun autre État, soit par les événements qui s'y sont succédés depuis plusieurs siècles, soit par la situation géographique, soit par les différentes langues, les différentes religions, et cette extrême différence de mœurs qui existe entre ses différentes parties. La Nature a fait votre État fédératif. Vouloir la vaincre ne peut être d'un homme sage. »

Le 10 décembre 1802, c'est ainsi que Napoléon Bonaparte décrit la Suisse dans une lettre adressée aux députés des cantons. Deux mois plus tard, le 19 février 1803, il écrit l'Acte de Médiation qui marquera la fin de la République Helvétique, une parenthèse centralisée dans l'histoire du pays. La Suisse devient alors une Confédération d'États (Fankhauser, 2009, 2011 ; Stüssi-Lauterburg, 2012).

Ce ne sont que des dizaines d'années plus tard que naîtra la Constitution fédérale de 1848, après une succession de différents et de conflits entre les cantons, menant jusqu'à la guerre civile du



« Sonderbund » en 1847. Dans cette nouvelle Constitution fédérale, les cantons décident de confier un certain nombre de tâches à un nouvel échelon institutionnel fédéral. C'est un acte de centralisation de certains pouvoirs, de certaines compétences, et de certains devoirs des cantons. Les cantons avaient alors déjà compris que certaines tâches et responsabilités seraient gérées de manière plus efficace à plus large échelle. Notons donc que le fédéralisme ne consiste pas en la décentralisation complète des compétences.

Dans la Constitution Fédérale de la Confédération suisse, il est stipulé à l'article 3 que les pouvoirs n'ayant pas été attribués à la Confédération restent entre les mains des cantons. La même logique s'applique aux échelons inférieurs : les cantons, via leurs propres constitutions, décident individuellement quelles tâches seront déléguées aux communes, le plus bas niveau institutionnel du pays. C'est toute la subtilité d'un État fédéral : il faut que les compétences soient attribuées au bon niveau institutionnel selon le principe de subsidiarité.

L'organisation décentralisée de la Suisse se démarque de celles de ses voisins sur plusieurs aspects : Tout d'abord, l'autonomie des échelons inférieurs de l'état, des cantons et des communes, est particulièrement forte. Ensuite, le contrôle des représentants politiques par la démocratie directe permet au peuple de sanctionner les abus. Le pays est donc dirigé par le peuple, au lieu que le gouvernement ne dirige le peuple. Finalement, ce sont les cantons qui décident des compétences attribuées au niveau fédéral. Ainsi toutes les décisions de centralisation doivent être justifiées et acceptées dans un processus démocratique.

Contrairement à la Suisse, la décentralisation en France est surtout administrative et non politique. Les décisions sont principalement prises par le gouvernement central et les municipalités doivent les suivre lors de la mise en œuvre. Ce type de décentralisation administrative n'est donc pas comparable avec l'organisation suisse où les échelons communaux et cantonaux prennent les décisions et les mettent en application de manière totalement autonomes. Le fédéralisme a de nombreux avantages, mais ces derniers ne tombent pas du ciel et n'assurent pas une meilleure performance économique aussi



simplement. L'efficacité du fédéralisme dépend du respect de certains principes fondamentaux.

Les avantages de la décentralisation selon la théorie du fédéralisme

Dans sa description de la Suisse, Bonaparte identifiait l'une des principales raisons d'être d'une organisation décentralisée. Les hétérogénéités régionales sont particulièrement marquées en Suisse, mais ce n'est pas l'unique pays où de telles disparités existent. Que ce soit linguistique, géographique, démographique, religieux, ou culturel, il existe des divergences régionales au sein de chaque pays. En bref, la Suisse n'est pas le seul pays où la décentralisation fait sens.

Un premier mécanisme formalisé par Tiebout (1956) présente un enjeu central dans la théorie du fédéralisme. Il développe le concept-clé du « vote avec les pieds » qui décrit la possibilité qu'ont les citoyens de se déplacer dans une juridiction où ils pourront y maximiser leur utilité. Ce concept est comparable à celui de la défection, proposée plus tard par Hirschman (1970). Le modèle de Tiebout repose notamment sur l'hypothèse que les citoyens sont mobiles, c'est-à-dire qu'il n'y aurait pas ou très peu de coûts de mobilité.

Les informations pertinentes sont naturellement très dispersées à travers un pays. Oates (1972) suggère que les politiciens locaux ont une meilleure connaissance des préférences de leurs circonscriptions, ce qui permet de fournir des services publics mieux adaptés. Dans une même logique, Hayek (1945) argumente que l'ensemble du savoir d'une société est l'agrégat des connaissances individuelles. Dans le cas du fédéralisme, les informations sont connues au niveau local et une organisation unitaire ne captera pas toutes les subtilités locales. Il est inefficace de confier les décisions à un unique échelon gouvernemental alors que celui-ci ne connaît pas nécessairement les spécificités locales.

Non seulement le fédéralisme facilite l'utilisation des connaissances locales et permet de différencier les politiques selon les différentes situations et préférences, mais il agit aussi comme un laboratoire d'idées



(Oates, 1972, 1999). Pour se démarquer des autres communes, les décideurs doivent innover et trouver de nouvelles politiques pour gagner en efficacité. Cette multitude de manières de faire permet ainsi un apprentissage par l'expérimentation. Avec plus de décisions différentes vient la possibilité d'identifier quelles sont les mesures les plus adaptées et les plus efficaces. Une juridiction peut alors observer la réussite des politiques implémentées autour d'elle et bénéficier de l'expérience acquise par ses concurrentes pour prendre les meilleures décisions possibles. Le fédéralisme améliore ainsi le processus de création de nouvelles politiques publiques (Schnellenbach, 2003).

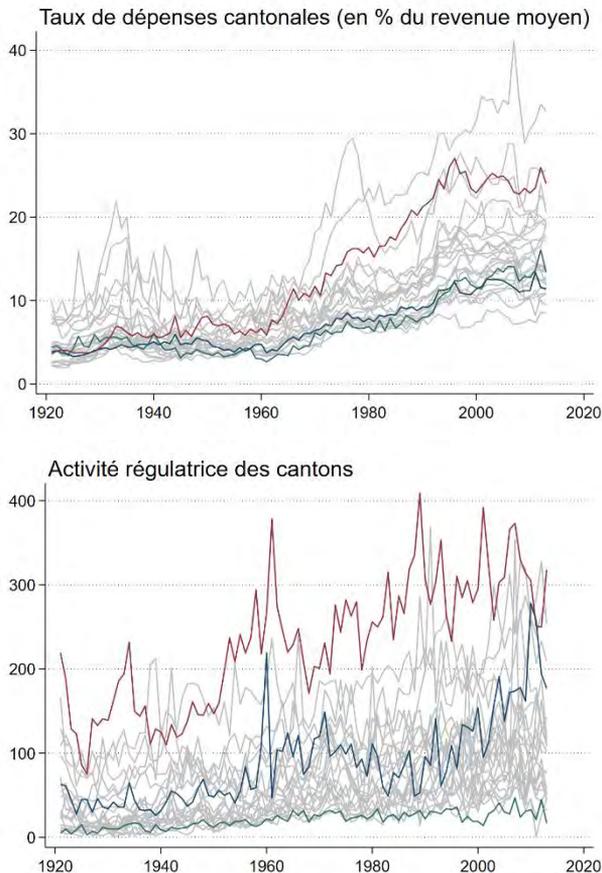
Dans le cas concret de la Suisse, on observe par exemple une forte différence cantonale dans les dépenses publiques et dans l'activité régulatrice (Lüchinger et Schelker, 2016). Les variations des taux de dépenses cantonales et du nombre d'actes normatifs modifiés chaque année (lois, ordonnances, arrêtés, etc.) illustrent aussi parfaitement l'existence de disparités en termes de préférences entre les cantons (voir figure 1). L'activité régulatrice pouvant être un moyen de s'adapter aux spécificités locales ou de se distinguer des concurrents pour attirer (ou conserver) des contribuables. Cette activité suggère que le laboratoire d'idées existe bien.

Une structure décentralisée, avec de plus petites juridictions, offre la possibilité d'expérimenter sans que les conséquences soient trop lourdes. A l'opposé, si une nouvelle politique publique est prise au niveau national, les risques sont portés par le pays tout entier. Dans le cas Suisse, les mauvaises décisions d'une commune ou d'un canton et leurs conséquences sont limitées à ses citoyens et n'affecteront peu (voire pas du tout) ceux des plus de 2000 autres communes ou 25 autres cantons. Par contre, si la nouvelle politique se révèle être un succès, toutes les autres juridictions peuvent alors s'en inspirer.

La décentralisation permet également de mettre en compétition les différentes juridictions. Cette concurrence sera bénéfique aux citoyens pour de multiples raisons. Une première conséquence positive découle directement de la mise en compétition d'une multitude de juridictions en lieu et place d'un unique gouvernement. Sans concurrence, le



Figure 1 – Taux de dépenses cantonales (en % du revenu moyen) et activité régulatrice des cantons (nombres d'actes légaux)



Note : Les lignes colorées représentent les cantons de Appenzell Rhodes-Extérieures (en vert), Zurich (en bleu), et Genève (en rouge). Sources : représentations des auteurs basées sur les données de Lüchinger et Schelker (2016), Frey et Schaltegger (2016), Schaltegger et Gorgas (2011), l'Office fédérale de la statistique (OFS), l'Administration fédérale des finances (AFF).

gouvernement central serait alors capable d'agir à la manière d'un monopoleur et cela sans que les citoyens n'aient de moyen simple d'exprimer leur mécontentement par la défection (Hirschman, 1970). Avec la décentralisation, le nombre d'options disponibles pour les citoyens augmente et cela offre la possibilité de sanctionner (par la mobilité ou les urnes) un gouvernement se comportant comme



monopoleur ou « Léviathan » comme dénoncé et modélisé par Brennan et Buchanan (1980). Ces derniers développent l'hypothèse d'un « État Léviathan », c'est-à-dire s'immisçant de différentes manières dans les affaires privées pour y maximiser son revenu fiscal. Ils argumentent notamment que le potentiel d'exploitation fiscale du gouvernement diminue lorsque le nombre de juridictions augmente (Brennan et Buchanan, 1980 : 185). C'est la concurrence qui permet aux citoyens d'imposer des limites à un État cherchant à abuser de son pouvoir dans son propre intérêt.

Dans le cas de la Suisse, les communes et les cantons sont par exemple autorisés à récolter un impôt sur le revenu des personnes physiques et morales pour financer les différentes tâches dont elles sont responsables. Puisque les responsabilités des communes et cantons sont clairement définies et comparables, il est nettement plus facile de juger les décisions prises car elles le sont dans des dimensions et des contextes similaires. Les décideurs, face à la menace du vote par les pieds, devront alors lutter afin de conserver leur base fiscale. La mise en concurrence des juridictions locales restreint la maximisation du revenu par l'imposition (Persson and Tabellini, 1994, 2000). Cette mise en compétition pour la conservation de la base fiscale incite donc les politiciens locaux à prendre les meilleures décisions possibles pour satisfaire les citoyens, sans imposition abusive des contribuables.

La compétition pourrait tout de même être bénéfique lorsque la base fiscale est immobile. Besley et Case (1995) argumentent que les juridictions peuvent réagir aux politiques fiscales voisines même sans avoir à se battre pour conserver leurs contribuables. Selon eux, la capacité qu'ont les citoyens à comparer les performances entre juridictions suffit à inciter les politiciens locaux à prendre de bonnes décisions. En effet, si ces derniers souhaitent être réélus, ils chercheront à appliquer les meilleures politiques possibles même si les citoyens ne se déplacent pas d'une juridiction à l'autre. Les possibles comparaisons permettent donc d'imposer une discipline aux politiciens et de leurs donner les incitations à agir dans l'intérêt de la circonscription, et non dans leurs propres intérêts.



La tenue d'élection régulière au niveau communal et cantonal permet aussi de discipliner les élus s'ils dévient trop fortement des préférences de la population. La combinaison de la décentralisation et des incitations découlant des élections, et donc de la possibilité d'être sanctionné aux prochaines élections, poussent les décideurs à se rapprocher des préférences. Cela renforce l'efficacité dans l'utilisation des ressources car les citoyens sont capables de comparer avec les juridictions voisines et d'en tenir compte aux élections suivantes. Cela contribue à réduire les pertes d'utilité de la société. C'est le mécanisme de la prise de parole de Hirschman (1970) qui est ici à l'œuvre. Il est important de souligner la différence clé entre fédéralisme et décentralisation administrative : elle réside dans ces incitations à se rapprocher des préférences locales. C'est précisément ce que la décentralisation administrative n'est pas capable d'apporter. Les décisions centrales vont négliger les préférences de petites régions car elles n'ont pas un grand poids électoral en comparaison des grandes villes et grandes régions.

L'introduction de coûts associés à la défection n'est cependant pas problématique, bien au contraire. Par exemple, Kirchgässner et Schelker (2010) argumentent qu'une hausse de la décentralisation va au contraire diminuer les coûts d'ajustement et de défection associés à la migration vers une autre juridiction. Prenons le cas d'un citoyen habitant un pays avec un gouvernement entièrement centralisé prenant toutes les décisions. Si les décisions sont particulièrement différentes des préférences de ce citoyen, sa seule alternative d'émigration se trouve dans un autre pays. Les coûts de défection (donc de la mobilité) et d'ajustement seraient très élevés parce que la totalité de l'environnement institutionnel et social de ce citoyen serait modifié. En comparaison, un citoyen vivant dans un État fédéral pourrait choisir parmi un large éventail de juridictions, et donc de politiques publiques. Les coûts de la mobilité sont nettement réduits et il y a plein de possibilités pour améliorer sa situation en se déplaçant dans la juridiction qui applique les politiques publiques correspondant le mieux à ses préférences. Selon cette logique, plus le nombre de municipalités en concurrence est grand, plus les coûts seraient diminués et les



bénéfices élevés. De plus, les citoyens verraient leur ensemble de choix augmenter et seraient ainsi mieux à même d'éviter les déviations contraires à leurs préférences personnelles. Une structure centralisée donne de mauvaises incitations aux décideurs qui font face à une population n'ayant pas de possibilité de défection. Une situation décentralisée permet au moins de se déplacer dans une autre juridiction concurrente.

Il est pertinent de se demander si un nombre autant élevé de petites juridictions ne contribue pas à augmenter la taille de l'État plus que de raison. La répartition des tâches et des compétences au bon niveau juridictionnel est ici fondamentale pour éviter un tel problème. Si les principes-clés sont respectés et que la répartition se fait de manière intelligente, alors les évidences empiriques montrent que la décentralisation permet au contraire de réduire la taille du gouvernement et d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques (Feld, Kirchgässner et Schaltegger (2010); Berset et Schelker (2021)). Finalement, comme Brennan et Buchanan (1980 : 185) l'argumentaient, la décentralisation permet de limiter l'immixtion du gouvernement et de lutter contre l'État Léviathan. Dans ce qu'ils appellent « l'hypothèse de décentralisation », les auteurs arrivent à la conclusion qu'une plus grande décentralisation des dépenses et du pouvoir de taxer la population permet de réduire l'intrusion du gouvernement dans l'économie.

Pour bien fonctionner le fédéralisme nécessite des conditions-cadres

Ces avantages ne sont cependant pas assurés automatiquement. Il y a certains principes qui doivent être respectés afin d'assurer que le fédéralisme puisse fonctionner efficacement. Premièrement, l'attribution des compétences au bon niveau institutionnel est la clé de voute d'un système fédéraliste. Il est primordial que l'État Fédéral assure une répartition des tâches et des compétences claire et ordonnée. L'attribution des différentes tâches doit suivre quelques critères. Ainsi, le gouvernement central devrait se charger des tâches où les



hétérogénéités locales jouent peu de rôle. En d'autres termes, si les préférences et contextes ne diffèrent pas à travers les régions, il n'y a pas d'intérêt à différencier les politiques publiques. Les tâches qui nécessitent une coordination des décisions devraient aussi être attribuées au gouvernement central. Finalement, les tâches pour lesquelles il y a un fort potentiel d'économies d'échelle peuvent également être centralisées. À l'inverse, les tâches décentralisées devraient être celles où il est possible de prendre en compte des préférences différenciées géographiquement et de tenir compte de contextes économiques et sociaux hétérogènes. Logiquement, il fait sens de décentraliser les tâches et décisions pour lesquels il y a peu d'économies d'échelle possibles. Les externalités associées à certaines décisions prises au niveau local pourraient pousser à réorganiser l'attribution des tâches en fonction de la couverture géographique (Oates, 2006). Cependant, il est parfois aussi possible d'éviter ces débordements par le règlement d'ententes inter-juridictionnelles ainsi que par différentes stratégies d'internalisation. Il est même possible que les externalités affectent les juridictions de manière hétérogènes, et ici encore, il serait préférable de laisser les décideurs locaux utiliser les stratégies d'internalisation qui correspondent le mieux grâce à leurs connaissances approfondies des situations locales.

Une distribution claire des tâches est fondamentale, mais il faut ajouter à cela un principe essentiel à respecter pour que les incitations données aux politiciens (centraux et locaux) les poussent à décider de manière optimale pour la société. Il s'agit du principe de responsabilité. Ce principe stipule que le pouvoir de décision et les responsabilités doivent toujours être liés. La possibilité d'agir et les conséquences des actes doivent aller de pair. Il en va de même pour les dépenses publiques et le pouvoir de lever des impôts. Recettes et dépenses doivent elles aussi se situer à un même niveau institutionnel, dans une même « main », en respectant l'équivalence fiscale – une conséquence naturelle du principe de responsabilité (Olson, 1969). Lorsque l'équivalence n'est pas respectée, la séparation des dépenses et de la taxation à différents niveaux a tendance à faire augmenter la taille des budgets de manière inefficace (Winer, 1983). Par contre, quand la responsabilité et



le pouvoir de décider font un, et que l'équivalence fiscale est respectée, le principe de responsabilité l'est également et cela assure que le fédéralisme opère dans les bonnes conditions.

Toutes ces conditions de base seraient également inutiles sans la possibilité de faire entendre sa voix par les urnes. Pour que la concurrence politique de Besley et Case (1995) puisse être efficace, il est nécessaire que la pression électorale soit suffisamment forte et fréquente. La tenue régulière d'élections avec suffisamment de candidats sert à discipliner les politiciens locaux. Ces derniers, pour espérer être réélus, doivent alors prendre des décisions qui satisfont son électorat. Sans cette pression électorale le risque est grand que les décideurs abusent de leurs pouvoirs. Le lien avec le principe de responsabilité devient ici très clair : pour pouvoir évaluer les compétences des élus, il faut pouvoir clairement identifier qui décide afin que ce dernier en assume aussi les conséquences aux urnes.

L'importance des conditions-cadres du fédéralisme : la gestion de la COVID-19 en Suisse

L'exemple de la gestion de la pandémie de la COVID-19 en Suisse illustre bien que, même dans un État historiquement fédéral, il est possible que le fédéralisme devienne le bouc-émissaire. Les critiques parlent d'une soi-disant cacophonie à cause des différentes mesures prises par les cantons. Le fédéralisme n'est, à notre sens, pas la cause de ce manque de clarté. Deux problèmes sont identifiables dans la gestion de la crise : une mauvaise répartition des tâches et un non-respect du principe de responsabilité.

La loi sur les épidémies définit deux niveaux de risques en cas de danger épidémique. Il y a d'abord la « *situation particulière* », dans laquelle le Conseil Fédéral (l'organe exécutif de la Confédération) peut, après consultation avec les cantons, ordonner des mesures allant jusqu'à l'obligation vaccinale. Lorsque la situation est spécialement inquiétante, la Confédération peut proclamer la « *situation extraordinaire* ». Dans ce cas-ci, le Conseil Fédéral peut imposer des mesures à tout le territoire suisse. Lors de la première vague de la



pandémie en Suisse, l'exécutif a recours pour la première fois à la loi sur les épidémies. La *situation particulière* est d'abord proclamée le 28 février 2020, puis, la *situation extraordinaire* sera déclarée entre le 16 mars et le 19 avril 2020. Aujourd'hui, le pays reste en *situation particulière* et cela depuis juin 2020.

La pandémie, les *situations particulière* ainsi qu'*extraordinaire* auront donc mis en suspens le fédéralisme en Suisse. Pourtant, même dans la crise causée par la COVID-19, il y aurait de quoi tirer profit de la décentralisation. En effet, encore aujourd'hui et face à une cinquième vague, les situations demeurent particulièrement hétérogènes. Non seulement les taux de reproduction effectifs, R_e , divergent entre les cantons (le maximum est de 1,41 à Genève et le minimum de 1,02 à Nidwald), mais c'est également le cas pour les taux de vaccinations allant de 55.5% en Appenzell Rhodes-Intérieures à 72.1% dans le canton de Neuchâtel (OFSP, état au 06.12.2021). Les situations restent également différentes en termes de densité de population, de démographies et de préférences. Laisser les cantons agir pourrait ainsi permettre plus de flexibilité et de justesse dans les mesures grâce aux meilleures connaissances des élus locaux. Des mesures uniformes, dans un contexte hétérogène, font qu'elles interviendront tardivement pour certains cantons et trop tôt pour d'autres. Il en va de même pour la rigueur des mesures : elles seront parfois trop laxistes et parfois trop dures.

Il est également particulièrement dangereux de n'avoir qu'une seule stratégie face à un risque autant incertain. Si cette dernière n'est pas adaptée à l'arrivée d'un nouveau variant, les conséquences pourraient être désastreuses. Autoriser différentes approches locales permettrait de pouvoir comparer plus facilement l'efficacité des politiques dans la lutte contre le virus. Cela responsabiliserait un plus grand nombre de décideurs et ce serait faire usage de la concurrence politique évoquée précédemment. L'apprentissage sur l'efficacité des mesures serait accéléré tout en réduisant le risque de conséquences graves.

Alors étant donné les nombreux avantages qu'offre le fédéralisme, pourquoi est-ce que la Suisse a autant de problème dans la gestion de la



pandémie ? Elle devrait pourtant pouvoir être nettement plus performante grâce à son organisation politique et la qualité de ses institutions. Le premier problème est que la répartition des compétences entre cantons et Confédération est complètement floutée par la *situation particulière*. Il est difficile de savoir quel échelon est responsable des décisions. Les responsabilités pour les décisions désagréables et politiquement risquées peuvent être renvoyées d'un niveau à l'autre de l'État comme une patate chaude. Le principe de responsabilité n'est alors plus respecté. La *situation particulière* instaure une sorte d'irresponsabilité institutionnelle via la mutualisation des compétences entre les cantons et la Confédération. Dans cette organisation, plus personne ne doit prendre la responsabilité, et personne ne veut être celui qui est responsable de mesures particulièrement dures et largement discutées. Les cantons eux-mêmes se rencontrent dans des conférences cantonales pour discuter des décisions à prendre ce qui contribue encore plus à éviter la prise de responsabilités et à ralentir la mise en œuvre des mesures. La *situation particulière* institutionnalise donc une dissociation de la compétence d'agir, des conséquences et de la responsabilité de celles-ci. Il en va de même pour le financement des mesures et le non-respect de l'équivalence fiscale : en fin de compte, le Conseil Fédéral ordonne, mais les cantons contribuent financièrement aux mesures.

Le deuxième problème, très lié, est celui de l'attribution inefficace des compétences aux bons niveaux institutionnels. Il faudrait que les compétences soient enfin clairement attribuées selon les critères énoncés précédemment. Ainsi, l'achat de vaccins, les aides économiques pour assurer la survie de secteurs économiques, les aides pour assurer un revenu aux ménages, et le traçage des contacts sont des exemples de tâches qui devraient être centralisées car le contexte géographique n'a pas une importance significative. À l'inverse, des mesures comme la fermeture d'établissements scolaires ou de lieux de divertissement (restaurants, bars, discothèques) auront un impact complètement différent selon le contexte local. C'est le type de mesures qui devraient être prises au niveau cantonal.



À première vue, mettre en œuvre des mesures différentes dans chaque canton pourrait amener une cacophonie non-souhaitable et une lenteur d'action que l'uniformisation résoudrait. Ce serait cependant oublier les avantages du fédéralisme qu'il faudrait abandonner par la même occasion : flexibilité, responsabilisation, mise en concurrence des réponses. Le seul défi est de permettre au fédéralisme de rester fonctionnel. Les critiques adressées à une gestion décentralisée de la crise ne font donc pas sens. Premièrement, les cantons ont démontré à plusieurs reprises désormais qu'ils étaient capables d'agir autant, voire plus rapidement, que la Confédération. Deuxièmement, ils ont également su collaborer pour internaliser les débordements en étendant la couverture géographique des mesures sans avoir besoin de centralisation ou de longues discussions. En effet, la collaboration a lieu car les situations sont comparables entre plusieurs cantons : les intérêts sont alors naturellement très comparables. Grâce à cela, la coordination inter-cantonale de certaines mesures se fait rapidement. Finalement, la difficulté à s'informer sur les décisions prises par un canton ou l'autre n'est pas un problème découlant du fédéralisme, mais plutôt d'une politique des médias qui ne laisse aucune chance aux médias locaux (Berset et Schelker, 2018). Les médias nationaux, eux, n'ont aucune incitation à couvrir médiatiquement l'intégralité des modifications des règles cantonales : les coûts pour y parvenir sont élevés et il y a peu d'intérêt pour une large part de l'audience à connaître les règles d'un canton autre que le sien et celles de ses voisins directs.

Conclusions

D'après la théorie du fédéralisme et les résultats des recherches dans le domaine, il apparaît que cette structure organisationnelle apporte de nombreux avantages économiques et politiques. La décentralisation en Suisse apparaît comme un facteur-clé de sa réussite.

La décentralisation de certaines compétences permet une flexibilité en matière de politiques publiques. Chaque juridiction peut ainsi répondre aux besoins spécifiques de ses citoyens et se rapprocher de leurs préférences, améliorant ainsi le bien-être sociétal. De plus, en



responsabilisant les élus locaux, les politiques publiques bénéficient des connaissances particulières qu'ils ont des régions et des citoyens. En rapprochant les décideurs des bénéficiaires, il contribue à améliorer la participation aux décisions collectives.

Plusieurs avantages découlent de la mise en concurrence des juridictions du même échelon institutionnel. Cela permet notamment la mise en place du laboratoire du fédéralisme : la possibilité de comparer une grande quantité d'idées différentes dans des cadres et contextes institutionnels similaires. Ce laboratoire génère ainsi des connaissances qui bénéficient à toutes les juridictions et les poussent à s'améliorer. De plus, la tenue d'élections régulières limite les abus de pouvoir des politiciens qui peuvent être sanctionnés dans les urnes. La concurrence politique donne des incitations à implémenter des politiques allant dans le sens du peuple. Et, en cas de désaccord avec le reste des électeurs, il est alors possible de se déplacer vers une juridiction correspondant mieux à ses préférences. En ce sens, grâce à l'augmentation des choix offerts aux citoyens, le fédéralisme contribue aux libertés de chacun.

Il reste cependant nécessaire de respecter certaines conditions pour exploiter tous les bienfaits potentiels du fédéralisme. Les juridictions doivent bénéficier d'une autonomie suffisante dans la prise de décision. La démocratie doit permettre de sanctionner les politiciens agissant dans leurs propres intérêts. L'enchevêtrement politique est à éviter à tout prix, car il amène dans son sillage une irresponsabilité institutionnalisée. La répartition des tâches et des compétences se doit d'être parfaitement claire. Finalement, il est nécessaire d'avoir une congruence institutionnelle : les principes de responsabilité et de subsidiarité doivent absolument être respectés.

Nous l'avons vu avec la gestion de la pandémie de la COVID-19, le fédéralisme reste menacé en tout temps. Il semble, à notre sens, nécessaire de défendre ce système qui a fait ses preuves, autant théoriquement qu'empiriquement, et qui contribue depuis longtemps à la prospérité et au succès de la Suisse. Avec ces nombreux avantages, peut-être même qu'il inspirera de futures réformes ailleurs dans le monde, au profit des libertés de chacun.



Références

Besley, Timothy et Anne Case (1995). Incumbent Behavior: Vote-Seeking, Tax-Setting, and Yardstick Competition. *American Economic Review* 85(1) : 25-45.

Berset, Simon et Mark Schelker (2018). Coup de sac dans la politique des médias. *Le Temps*, 28 janvier 2018.

Berset, Simon et Mark Schelker (2021). Decentralization and Progressive Taxation. CESifo Working Paper No. 8862.

Brennan, Geoffrey et James M. Buchanan (1980). *The Power to Tax: Analytical Foundations of a Fiscal Constitution*. Cambridge, Cambridge University Press.

Constitution fédérale (2021). Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999. <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr> (Consulté le 12 décembre 2021).

Fankhauser, Andreas : « Médiation, acte de », in : Dictionnaire historique de la Suisse (DHS), version du 08.12.2009, traduit de l'allemand. Online : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/009808/2009-12-08/>, consulté le 07.12.2021.

Fankhauser, Andreas : « République helvétique », in : *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 27.01.2011, traduit de l'allemand. Online : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/009797/2011-01-27/>, consulté le 23.11.2021.

Feld, Lars P., Gebhard Kirchgässner et Christoph A. Schaltegger (2010). Decentralized Taxation and the Size of Government: Evidence from Swiss State and Local Governments. *Southern Economic Journal* 77(1): 27-48.

Feld, Lars P. et John G. Matsusaka (2003). Budget referendums and government spending: evidence from Swiss Cantons. *Journal of Public Economics* 87(12): 2703-2724.

Feld, Lars P., Christoph A. Schaltegger et Jan Schnellenbach (2008). On Government Centralization and Fiscal Referendums. *European Economic Review* 52(4): 611-645.

Freedom House (2021). Global Freedom Scores (Index). <https://freedomhouse.org/countries/freedom-world/scores> (Consulté le 16 décembre 2021).



Frey, Bruno S. (1994). Direct democracy: politico-economic lessons from Swiss experience. *American Economic Review* 84(2): 338-342.

Frey, Bruno S. et Alois Stutzer (2002). What Can Economists Learn from Happiness Research? *Journal of Economic Literature* 40(2): 402-435.

Frey, Christian et Christoph A. Schaltegger (2016). Progressive taxes and top income shares: A historical perspective on pre- and post-tax income concentration in Switzerland. *Economics Letters* 148: 5-9.

Funk, Patricia et Christina Gathmann (2011). Does Direct Democracy Reduce the Size of Government? New Evidence from Historical Data, 1890–2000. *Economic Journal* 121(557): 1252-1280.

Hayek, Friedrich A. (1945). The Use of Knowledge in Society. *American Economic Review* 35(4): 519-530.

Helliwell, John F., Richard Layard, Jeffrey Sachs, et Jan-Emmanuel De Neve (2021). *World Happiness Report 2021*. New York: Sustainable Development Solutions Network.

Heritage Foundation (2021). 2021 Index of Economic Freedom (Index). <https://www.heritage.org/index/ranking.aspx> (Consulté le 16 décembre 2021).

Hirschman, Albert O. (1970). *Exit, Voice and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organisations and States*. Cambridge, Harvard University Press.

Hobbes, Thomas (1651). *Leviathan or the Matter, Forme and Power of a Commonwealth Ecclesiasticall and Civil*. Andrew Crooke (éd.).

Kirchgässner, Gebhard et Mark Schelker (2011). Federalism and Exit Costs. *Constitutional Political Economy* 22: 191-197.

Locke, John (1690). *Two Treatises of Government*. Awnsham Churchill (éd.).

Lüchinger, Simon et Mark Schelker (2016). Regulation in Swiss Cantons: Data for one Century. CESifo Working Paper No. 5663.

Montesquieu, Charles Secondat Baron de (1748). *De l'esprit des lois*. J. Brèthe de la Gressaye éd.

Oates, Wallace E. (1972). *Fiscal Federalism*. New York, Harcourt Brace Jovanovich.

Oates, Wallace E. (1999). An Essay on Fiscal Federalism. *Journal of Economic Literature* 37(3): 1120-1149.



OCDE (2021a). Dépenses des administrations publiques (indicateur). doi: 10.1787/a4ad7f92-fr (Consulté le 15 décembre 2021).

OCDE (2021b). Dette des administrations publiques (indicateur). doi: 10.1787/ac7b4839-fr (Consulté le 15 décembre 2021).

OCDE (2021c). Confiance envers le gouvernement (indicateur). doi: 10.1787/2f40018e-fr (Consulté le 15 décembre 2021).

OFSP, Office Fédéral de la Santé Publique (2021). COVID-19 Suisse, information sur la situation actuelle. <https://bit.ly/3qaIfjH> (Consulté le 6 décembre 2021).

OFS, Office Fédéral de la Statistique (2021). Atlas statistique interactif suisse, Produit intérieur brut. [Produit intérieur brut \(PIB\) par habitant, en 2019 \[Pays NUTS0\] \(admin.ch\)](#) (Consulté le 15 décembre 2021).

Olson, Mancur (1969). The Principle of "Fiscal Equivalence": The Division of Responsibilities among Different Levels of Government. *American Economic Review* 59(2): 479-487.

Persson, Torsten et Guido E. Tabellini (1994). Does centralization increase the size of government? *European Economic Review* 38(3): 765-773.

Persson, Torsten et Guido E. Tabellini (2000). *Political economics: explaining economic policy*. MIT Press, Cambridge, Massachusetts.

Schelker, Mark, et Yannick Schmutz (2020). Fédéralisme en temps de crise : un avantage abandonné. *Le Temps*, 12 mai 2020.

Schaltegger, Christoph A. et Christoph Gorgas (2011). The evolution of top Incomes in Switzerland over the 20th century. *Swiss Journal of Economics and Statistics* 147(4): 479-519.

Schaltegger, Christoph, Mark Schelker et Yannick Schmutz (2021). Les errements et tourments du fédéralisme suisse. *Le Temps*, 27 janvier 2021.

Schnellenbach, Jan (2003). *Dezentrale Finanzpolitik und Modellunsicherheit: Eine theoretische Untersuchung zur Rolle des fiskalischen Wettbewerbs als Wissen generierender Prozess*. Ph.D.-Thesis, University of St. Gallen.

Stüssi-Lauterburg, Jürg : « Bâtons, guerre des », in : *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 20.02.2012, traduit de l'allemand. Online : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/041551/2012-02-20/>, consulté le 23.11.2021.



Tiebout, Charles M. (1956). A Pure Theory of Local Expenditures. *Journal of Political Economy* 64(5): 416-424.

Winer, Stanley L. (1983). Some Evidence on the Effect of the Separation of Spending and Taxing Decisions, *Journal of Political Economy* 91(1): 126-140.

WIPO (2021). Indice mondial de l'innovation (Indice). doi: 10.34667/tind.44370 (Consulté le 15 décembre 2021).



La réforme de la fiscalité française

par
Pascal Salin



Pascal Salin est économiste, Professeur honoraire à l'Université Paris-Dauphine. Ancien Président de la Société du Mont Pèlerin, il préside aujourd'hui l'ALEPS (Association pour la liberté économique et le progrès social).



Comme on le sait la France est l'un des pays du monde dans lequel la fiscalité par rapport au revenu national a le taux le plus élevé. Et par ailleurs certains impôts y sont particulièrement nuisibles. Ceci doit être considéré comme très regrettable parce que cela diminue évidemment les satisfactions des contribuables et c'est pourquoi on doit considérer la fiscalité comme une opposition au libéralisme. Mais, bien entendu, comme nous l'évoquons ultérieurement, la contrepartie des impôts – à savoir les dépenses publiques – apportent éventuellement une satisfaction à certaines personnes.

L'impôt ne concerne que les activités d'échange

Bien évidemment un individu a pour objectif personnel d'atteindre un niveau maximum de son utilité subjective. Une partie de son utilité – mais certainement pas la totalité – provient d'activités d'échange avec d'autres individus (par exemple en ce qui concerne les salaires, les achats et ventes de produits). Bien entendu, pour des raisons pratiques, la fiscalité constitue des prélèvements non pas sur le niveau d'utilité subjective de chaque individu, mais uniquement sur celles de leurs activités qui sont mesurables par leurs prix d'échange (à l'exception de certains impôts indépendants des activités d'échange - tels que l'impôt de capitation - mais qui sont rarement mis en œuvre). Ainsi si deux individus sont identiques, mais que l'un d'entre eux maximise son utilité en ayant recours à moins d'échange que l'autre individu, il aura moins d'impôts à payer. Ceci implique évidemment que la fiscalité est nécessairement inégalitaire parce qu'elle est liée uniquement aux activités d'échanges marchands (sauf, une fois encore, dans le cas où il existe un impôt de capitation, c'est-à-dire un impôt qui a le même montant pour tous les individus, ce qui n'existe pas actuellement en France).

Par ailleurs on peut être tenté de penser que la fiscalité a une contrepartie satisfaisante pour les contribuables dans la mesure où ils bénéficient des dépenses publiques financées par leurs impôts. Mais il est évident qu'un individu ne dispose pas de biens publics dont la valeur est exactement égale à celle des impôts qu'il paie, de telle sorte que les



inégalités existent. Elles constituent d'ailleurs en partie des objectifs de la part des politiciens et de certains de leurs électeurs, par exemple en ce qui constitue la redistribution des ressources¹. Ainsi, dans la mesure où la fiscalité est fondée sur les activités d'échange, elle a tendance à inciter les individus à diminuer leurs activités d'échange (ce qui inclut en particulier les revenus monétaires). Certes si un contribuable reçoit par ailleurs des biens publics qui lui conviennent, on peut considérer qu'il y a là un processus d'échange, mais en fait il n'y a pas de choix individuel précis, contrairement à ce qui se passe avec l'échange privé. S'il existe un impôt pour une activité (par exemple un salaire) et qu'on augmente le taux de l'impôt, on incite évidemment les salariés à diminuer le montant d'activités salariales qu'ils souhaiteraient sinon réaliser. C'est pourquoi on doit considérer comme évident qu'il est souhaitable de réduire la fiscalité autant que possible.

La fiscalité sous le quinquennat Macron

On peut considérer que beaucoup de Français souhaitent des baisses d'impôts et c'est pourquoi la diminution de la fiscalité constitue actuellement un thème important des candidats éventuels pour l'élection présidentielle (mais aussi pour les élections législatives). C'est ainsi qu'Emmanuel Macron met l'accent sur le fait qu'il est favorable à la baisse des impôts puisque cela constituait un de ses arguments lors de l'élection présidentielle de 2017 et qu'il estime avoir effectivement mis en œuvre durant sa présidence ce projet de baisse de la fiscalité française.

L'aspect le plus important de cette politique fiscale a certainement été la suppression de l'impôt sur la fortune (ISF). En effet, comme nous l'exprimons ultérieurement, un impôt sur le capital est très critiquable. Mais si la suppression de l'ISF doit être appréciée on doit considérer comme très regrettable d'avoir malgré tout maintenu un impôt sur

¹ Cette politique de redistribution peut être considérée comme critiquable ainsi que nous l'analysons dans notre article précédent, « Le mythe de la justice sociale », *Journal des libertés*, n° 12, printemps 2021.



certaines catégories de capitaux, à savoir celles qui concernent le capital immobilier, puisque l'ISF a été remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) au lieu d'être complètement supprimé.

Par ailleurs la réforme fiscale d'Emmanuel Macron a consisté à diminuer un peu l'impôt sur le revenu en diminuant un taux de 14% à 11%, ce qui est avantageux essentiellement pour les revenus faibles, mais ce qui est contestable comme nous l'expliquons ultérieurement. Enfin la taxe d'habitation a été également supprimée (pas encore totalement). Or, en ce qui concerne la taxe d'habitation on peut la considérer comme n'étant pas l'impôt le plus critiquable. En effet, les activités de la mairie d'une commune sont utiles pour tous les habitants de cette commune et il serait donc tout-à-fait légitime de la maintenir. Il est d'ailleurs caractéristique de constater, comme on pouvait le prévoir, que beaucoup de communes ont augmenté les taxes foncières de manière à compenser leur diminution de recettes du fait de la suppression, plus ou moins rapide, de la taxe d'habitation. Mais il n'est pas justifié de faire payer les propriétaires plutôt que l'ensemble des habitants d'une commune.

Par ailleurs il y a une baisse des impôts payés par les entreprises, à savoir ce qu'on appelle les impôts de production et par ailleurs les impôts sur les sociétés dont le taux doit passer de 33% à 25% entre 2017 et 2022. Mais il y a aussi une forte augmentation des dettes publiques, en particulier parce que la diminution de la fiscalité n'a pas été accompagnée par une diminution des dépenses publiques. Cela implique évidemment qu'il y aura ultérieurement une augmentation de la fiscalité pour rembourser les dettes car il n'y aura probablement pas de forte diminution des dépenses publiques.

L'impôt sur le capital pénalise ceux qui épargnent

Afin de bien connaître les raisons pour lesquelles un impôt sur le capital ne devrait pas exister on peut envisager un exemple particulier : Supposons qu'il existe deux individus ayant exactement le même revenu annuel et payant donc le même montant d'impôt sur le revenu. Or supposons que l'un d'eux consomme au cours de cette année tous les



biens qu'il a achetés en utilisant tout son revenu annuel. La consommation consistant en une destruction des biens (pour obtenir de l'utilité subjective), les biens en question ne peuvent pas faire l'objet d'une autre fiscalité. Mais si l'autre individu n'a pas une consommation égale au montant de son revenu et s'il épargne donc une partie de ses ressources annuelles (pour une consommation future) il devient propriétaire d'un capital. Or le montant de ses ressources annuelles ainsi utilisées risque de subir un impôt s'il existe un impôt sur le capital. Et par ailleurs, les revenus futurs de son capital seront normalement soumis à l'impôt sur le revenu. Il y a là deux raisons pour lesquelles l'individu qui épargne paie au total plus d'impôts que celui qui consomme toutes ses ressources annuelles. Il y a là une raison incontestable d'éviter toute imposition du capital, même s'il s'agit seulement de l'IFI (impôt sur la fortune immobilière). Mais il conviendrait par ailleurs de remplacer l'impôt sur le revenu par ce qu'on peut appeler l'impôt de dépense globale, c'est-à-dire un impôt dont la base est constituée par le revenu d'une année moins l'épargne de cette année².

Supprimer les impôts sur les successions

Par ailleurs ce raisonnement doit aussi conduire à s'opposer aux droits de succession (et certains politiciens suggèrent actuellement une baisse des taux de droits de succession). Dans ce cas également on peut comparer la situation de deux individus. Supposons par exemple que ces deux individus sont très différents, mais qu'ils ont obtenu exactement les mêmes revenus au cours de leur vie (et donc payé le même montant d'impôt sur le revenu). Or l'un d'entre eux dépense beaucoup, par exemple pour financer une bonne formation à son fils dont on peut dire qu'il augmente ainsi le capital humain (un capital non taxé en tant que tel). L'autre individu épargne de manière à pouvoir

² C'est dans notre livre, *La tyrannie fiscale* (éditions Odile Jacob, 2014), que nous exposons les justifications de ce que nous appelons l'impôt sur la dépense globale.



permettre à son fils d'hériter lors de son décès. Il est évident qu'il est inégalitaire de taxer le capital transmis par succession.

Par ailleurs on justifie souvent les droits de succession par le fait qu'il existe une grande inégalité entre individus du point de vue des héritages dont ils bénéficient, de telle sorte que les droits de succession diminueraient cette inégalité. Mais cette différence entre individus provient des différences qui ont été désirées par les transmetteurs de capital de succession et donc des différences dans leurs efforts d'épargne. On doit donc considérer comme justifiée la proposition qui est faite actuellement par certains politiciens de diminuer les droits de succession ou même de les supprimer. Leur suppression constitue certainement un des aspects souhaitables de la réforme fiscale.

Supprimer la progressivité de l'impôt

Une autre réforme fiscale très importante et très justifiée serait la suppression de la progressivité des taux de certains impôts, en particulier de l'impôt sur le revenu. Envisageons le comportement d'un individu dont le revenu résulte évidemment de son travail. La théorie économique traditionnelle a toujours souligné, à juste titre, que l'utilité marginale, par exemple pour les revenus du travail, est décroissante. En effet cet individu accepte de sacrifier du loisir, et l'utilité subjective qui en résulte, afin d'obtenir un revenu du fait d'une heure de travail (ce qui lui permet d'augmenter sa consommation). Mais au fur et à mesure qu'il augmente la durée de son travail, la perte d'utilité concernant son loisir augmente (et l'utilité marginale de sa consommation diminue). Il n'est donc absolument pas justifié d'augmenter le taux de l'impôt sur le revenu si cet individu accroit beaucoup les revenus de son travail.

Bien entendu, conformément aux préjugés habituels, on justifie en général la progressivité de l'impôt sur le revenu par le fait que cela permet de réduire les inégalités entre individus. Mais comparons de nouveau la situation de deux individus similaires. L'un d'entre eux produit lui-même la majorité de ses biens de consommation, de telle sorte qu'il vend très peu d'heures de travail et n'a qu'un revenu monétaire très faible, contrairement à un autre individu qui consacre la



plus grande partie de son temps à un travail rémunéré par un salaire. Il est en fait inégalitaire de punir par la fiscalité le second individu par rapport au premier.

De manière générale on ne devrait pas admettre cet argument d'inégalité. En effet ce qui caractérise les êtres humains c'est leur différenciation (et l'on devrait d'ailleurs parler de différences plutôt que d'inégalités). Les membres d'une société ont des caractéristiques différentes en ce qui concerne leurs capacités productives et leurs objectifs d'activités. Et c'est d'ailleurs cette différenciation qui permet aux individus de pratiquer des échanges de telle sorte que la situation de tous les membres d'une société en est très améliorée.

Prenons le cas de deux individus identiques ayant les mêmes capacités productives et devant prendre des décisions concernant leurs activités. L'un d'entre eux décide de devenir salarié plutôt qu'entrepreneur car il craint les risques d'une entreprise, l'autre choisit de créer une entreprise car il a un intérêt pour l'innovation et éventuellement pour le profit malgré les risques de perte et même de faillite qui provoquerait une perte de son capital. Si le deuxième individu a un revenu plus élevé pourquoi le taxer davantage en utilisant un taux d'impôt plus élevé ? Cela n'est pas juste car cela consiste à punir certains choix et certaines capacités ; et cela peut avoir des conséquences nuisibles sur autrui. En effet, si par exemple ce sont certains entrepreneurs qui peuvent avoir les revenus les plus élevés, la progressivité de l'impôt sur le revenu incite moins de personnes à être entrepreneurs, certains entrepreneurs sont moins incités à développer leurs entreprises et certains autres sont incités à émigrer. Il en résulte qu'il y a moins de production et par conséquent moins de salariés et des salaires moins élevés. Il serait donc souhaitable de diminuer la progressivité des impôts ou même de la supprimer totalement. Ainsi le taux de l'impôt sur le revenu serait le même quel que soit le montant du revenu d'une personne. C'est ce qu'on appelle une « flat tax » et c'est ce qui a été un peu recommandé récemment, par exemple par Eric Ciotti, politicien du parti *Les Républicains*.



Impôts de production : qui paie la TVA ?

Des réformes peuvent enfin être envisagées pour ce qu'on peut appeler les impôts de production. Il s'agit des impôts payés par les entreprises, par exemple la TVA, les droits de mutation, la taxe intérieure sur les produits pétroliers, la taxe sur les salaires. Ces impôts sont payés par les entreprises du point de vue administratif, mais il est cependant contestable de les considérer comme des impôts d'entreprise. En effet une entreprise constitue un ensemble de contrats, en particulier entre les entrepreneurs et leurs salariés. Mais on devrait admettre qu'il n'est pas justifié de considérer qu'un impôt est payé par un contrat (ou un ensemble de contrats). En réalité ce sont les signataires des contrats qui paient les impôts en question et non pas leurs contrats. C'est ainsi que l'on doit comprendre, comme nous l'avons démontré³, que la TVA n'est pas un impôt de consommation ni un impôt d'entreprise. En réalité la TVA est payée indirectement, en particulier, par les entrepreneurs et les salariés des entreprises. On peut donc considérer que la TVA – et les autres impôts d'entreprise – sont en fait identiques à des impôts sur le revenu. Mais il existe en fait une différence avec ce qui s'appelle normalement l'impôt sur le revenu, à savoir que ceux qui paient indirectement les impôts de production ignorent plus ou moins le montant d'impôt qu'ils paient. Prenons en effet le cas des salariés et supposons qu'initialement la TVA n'existe pas. Si une TVA est créée, elle doit être payée du point de vue administratif par les entreprises. Il est considéré en général que la TVA augmente les prix de vente et qu'elle est donc payée par les clients des entreprises. Mais les entreprises ne peuvent pas augmenter les prix de vente sans limites et il est normal de considérer que la création d'une TVA (ou l'augmentation d'une TVA) ne réduit pas le prix total de vente d'un bien, de telle sorte que la TVA est en fait réglée par les entreprises. Mais il en résulte évidemment une réaction de la part des entrepreneurs. Ceux-ci vont, par exemple, essayer d'éviter d'avoir à supporter le montant total de cet impôt. Pour cela ils vont essayer de diminuer le montant des salaires qu'ils paient. Certes il existe une difficulté dans la mesure où les salaires

³ Nous le démontrons dans notre livre, *La tyrannie fiscale*, op. cit.



correspondent normalement à des contrats qui ne peuvent pas facilement être modifiés. Mais les entrepreneurs pourront, par exemple, embaucher des salariés avec des salaires moins élevés ou moins augmenter le niveau des salaires que cela aurait sinon été le cas du fait d'innovations augmentant la productivité des salariés. Ainsi les salariés paient indirectement une partie de l'impôt, mais ils ignorent le montant d'impôt qu'ils paient exactement. De ce point de vue on peut considérer que les impôts de production – tels que la TVA – sont identiques aux impôts de revenu, mais qu'ils diffèrent du point de vue des informations. Certes les politiciens apprécient que certains de leurs contribuables paient plus d'impôts qu'ils ne le savent, ce qui leur permet d'accroître les montants d'impôts et donc leurs ressources. Mais on doit considérer qu'un système de prélèvements dans l'ignorance est critiquable. Il serait en effet légitime que les individus sachent précisément ce que leur coûtent les dépenses publiques.

Il existe par ailleurs ce qu'on appelle l'impôt sur les sociétés qui constitue en fait un impôt sur le bénéfice des entreprises, constitué par l'écart entre les dépenses et les recettes. Or cet impôt n'est pas justifié puisque, de toutes façons, les bénéfices d'une entreprise sont distribués à ses propriétaires et ceux-ci doivent ensuite payer l'impôt sur le revenu. Il y a donc une double taxation dans ce cas et il en résulte certainement une moindre tentation à créer une entreprise ou à développer les activités d'une entreprise. La suppression de l'impôt sur les sociétés serait donc certainement souhaitable.

Conclusion : que chacun sache ce que lui coûte l'État

Parce qu'ils l'ignorent en partie actuellement – sauf pour leurs impôts de revenu – les citoyens français sont facilement incités à réclamer des dépenses publiques et cela peut expliquer en partie la très grande dimension de l'État. Mais il serait souhaitable et honnête de permettre à tous les citoyens de savoir exactement ce que l'État leur coûte. Pour cela il faudrait remplacer le plus possible la TVA et les autres impôts de production par une augmentation des impôts sur le revenu ou même, de préférence, en créant par ailleurs un impôt sur la dépense



et en déterminant les taux par considération de la suppression de la TVA. Certes on pourrait aussi les remplacer en instaurant un impôt de capitation (dont le montant serait évidemment très élevé et significatif). Mais les réformes fiscales les plus importantes seraient les suivantes, ainsi que nous l'avons vu précédemment : suppression de l'impôt sur le capital immobilier, suppression des droits de succession et suppression de la progressivité des impôts (et donc instauration de la « flat tax » pour l'impôt sur les revenus),



Trop de fiscalité sur la propriété attendue à la personne

par

Jean-Philippe Delsol



Jean-Philippe Delsol est docteur en droit et licencié ès-lettres. Il travaille comme avocat fiscaliste et préside l'IREF (Institut de Recherches Économiques et Fiscales). Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont le dernier paru en 2019, *Éloge de l'inégalité*, chez Manitoba/Les Belles Lettres.



Avec la disparition de l'ISF, la propriété mobilière a bénéficié en France d'une baisse sensible de la pression fiscale depuis 2018. Mais la propriété reste surimposée en France, particulièrement la propriété foncière. Plus généralement la propriété fait l'objet de réglementations coûteuses et toujours plus contraignantes en même temps qu'elle ne cesse d'être indûment suspectée de maux imaginaires. Pourtant la propriété est essentielle à l'homme, non seulement à son économie, mais aussi à son humanité.

La propriété est surimposée en France

Dans l'ensemble les prélèvements français sur le capital et ses revenus demeurent parmi les plus élevés du monde, comme les dépenses publiques et notamment les dépenses de protection sociale (33% du PIB).

Certes, depuis le début du mandat de M. Macron, en 2017, les prélèvements sur le capital mobilier ont été réduits avec l'instauration d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 30% sur les revenus de l'épargne et la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Mais celui-ci a été remplacé par un impôt sur la fortune immobilière (IFI) qui n'existe nulle part ailleurs dans l'Union européenne sauf en Espagne où il a été malencontreusement rétabli, et qui est perçu aux mêmes taux, de 0,5 à 1,5%, que ceux de l'ancien ISF, lorsque l'inflation était à 10% et les rendements à 14% ! Il s'agit de punir les propriétaires considérés indûment comme des rentiers. On a pourtant besoin d'investisseurs dans l'immobilier autant qu'on en a besoin dans l'agriculture et dans l'industrie et les services.

L'immobilier est d'autant plus pénalisé que l'impôt sur les revenus immobiliers a encore augmenté avec la hausse de 1.7 points de CSG supplémentaire et le refus d'étendre le PFU de 30% aux revenus immobiliers. Les revenus fonciers peuvent désormais être imposés au taux de 66,2%, ce qui est manifestement confiscatoire.

Nos droits de succession et donation sont aussi à des taux très élevés, jusqu'à 45% en ligne directe au-delà de 1 805 677€, avec des franchises



très basses, limitées à 100 000€. Par comparaison, les dons et successions entre ascendants et descendants directs sont exonérés de droit au Canada, au Luxembourg, en Suède (depuis 2004), en Russie, en Autriche... En Italie, ils sont nuls jusqu'à 1M€ et de 4% au-delà. En Allemagne ils sont nuls jusqu'à 400 000€ et ne sont que de 30% au-delà de 26M€.

Sur l'immobilier pèsent encore les taxes foncières qui ne sont pas anormales en soi pour que les contribuables participent aux dépenses locales. Mais les bases de ces impôts, non révisées depuis 50 ans, sont injustes et incohérentes.

La France, championne des prélèvements

De ce fait la France continue d'être le pays européen qui taxe le plus la propriété. En 2019, le taux implicite, ou effectif, d'imposition sur le capital (revenus et stocks) était en France le plus élevé d'Europe selon les travaux de la Commission européenne¹. Il s'élevait ainsi à 54,2 % en France, contre 31,5 % au Royaume-Uni, 31,2 % en Allemagne et 24,7 % en Espagne. En outre, toujours selon cette étude, ce taux aurait légèrement augmenté en France en 2019 (+ 0,2 point), après avoir diminué en 2018. Selon le troisième rapport du comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital, sorti en octobre 2021, les chiffres sont éloquents² :

- Les prélèvements sur la propriété des ménages³ représentent plus de 4,5% en France contre à peine plus de 1% en Allemagne. Ils regroupent notamment la taxe foncière sur les propriétés bâties (environ 35 milliards d'euros), les droits d'enregistrement

¹ *Tendances de la fiscalité dans l'Union européenne, 2021.*
<https://bit.ly/3yAGqQJ>.

² <https://bit.ly/3287bzY>.

³ Nous respectons ici la classification de l'administration qui classe dans la fiscalité sur le capital des ménages la CVAE et la taxe foncière des entreprises parce que les ménages *in fine* sont propriétaires des entreprises.



(17 milliards), les droits de mutation à titre gratuit (15 milliards), la CVAE (15 milliards), la taxe d'habitation (14 milliards), la cotisation foncière des entreprises (7 milliards) et l'IFI (2 milliards).

- Les prélèvements sur le revenu du capital des ménages représentent 1,85% du PIB en France contre moins de 0,7% en Allemagne. Ils regroupent notamment la part de la CSG et de la CRDS sur les revenus du capital (environ 21 milliards d'euros en 2019), la part de l'impôt sur le revenu sur les revenus du capital (13 milliards), et le prélèvement de solidarité sur les revenus du capital (10 milliards).
- Les prélèvements sur le stock de capital, soit notamment sur la propriété des entreprises hors CVAE, ainsi que la part sur le capital de la taxe d'habitation (8,5 milliards d'euros), la contribution sociale de solidarité des sociétés (4 milliards) ... représentent 4,2% en France contre 1,4% en Allemagne.
- La part cumulée des prélèvements sur le capital des ménages et des entreprises françaises dans le PIB reste plus de deux points au-dessus de la moyenne européenne en 2019, à 11 % contre 8,4 % au sein de l'UE et moins de 7% en Allemagne. Ces prélèvements comprennent l'ensemble des prélèvements sur les revenus du capital des entreprises (environ 73 milliards d'euros en 2019) et des ménages (45 milliards), et des indépendants (45 milliards), ainsi que sur le stock de capital (103 milliards).

Pourtant, moins d'impôt favorise la croissance et... l'impôt

Nous devrions retenir les enseignements de l'adoption du forfait mobilier et de la suppression de l'ISF :

- La limitation de la taxation des revenus mobiliers à 30% a été compensée par une forte progression des dividendes déclarés par les ménages au titre de 2018 (23 milliards d'euros, après 14 milliards en 2017), qui s'est confirmée en 2019 (augmentation



supplémentaire de l'ordre de 1 milliard) et en 2020 (stabilité par rapport à 2019). Les recettes de l'Etat n'en ont donc pas souffert⁴.

- Le remplacement de l'ISF par l'IFI a réduit le nombre d'exilés fiscaux et favorisé le retour de quelques-uns d'entre eux. Le nombre de redevables à l'IFI ayant quitté le territoire durant l'année 2018 s'établit à 163 alors qu'il a été de l'ordre de 700 à 900 dans les années noires des mandats Sarkozy et Hollande. D'autant que, par ailleurs, la trajectoire des retours de contribuables français fortunés est à la hausse. Chacune des deux années 2016 et 2017, il a été enregistré une centaine de retours de contribuables devenus assujettis à l'ISF ou à l'IFI, selon les cas, au 1^{er} janvier de l'année suivante. En 2018 et 2019, pour la première fois depuis le début des années 2000, le nombre de retours de redevables excède celui du nombre de départs (340 versus 280 en 2019). Certes, ces chiffres peuvent mélanger des choux et des carottes car dans ceux qui partent et qui reviennent, il y a aussi ceux qui le font dans le cadre de leur situation professionnelle, personnelle ou familiale indépendamment de tout mobile fiscal. Mais les chiffres sont néanmoins suffisamment significatifs pour que la conclusion puisse en être tirée que c'est bien l'Effet Laffer qui a fonctionné. D'autant que le remplacement de l'ISF par l'IFI devait coûter 3,2 milliards au budget de l'État. Mais les recettes de l'IFI ont été supérieures aux prévisions. Au lieu de 850 millions de recettes d'IFI attendues en 2018, le produit en a été de 1,2 Md€

⁴ A l'inverse d'ailleurs, il avait été établi une forte baisse des dividendes versés notamment aux personnes physiques lors de la réforme de 2013 qui avait rehaussé sensiblement les taux d'imposition des dividendes. En 2013, à comportements inchangés, la suppression du Prélèvement Forfaitaire Libérateur, PFL, et la mise au barème des dividendes aurait dû engendrer un gain de recettes pour les finances publiques autour de 425 millions d'euros. Mais la suppression du PFL a en fait entraîné une contraction de la base fiscale, soit une réduction de 70% des dividendes, conduisant à une perte sèche pour les finances publiques entre 1,1 et 2,1 milliards d'euros.



en 2018 et de 1,6 Md € en 2019. Certes, c'est moins que ce que rapportait l'ISF (4,1 Md€ en 2017), mais si on prend en compte les avantages indirects (emplois, revenus, investissements...) liés à l'arrêt de l'exil fiscal, voire au retour des exilés fiscaux, c'est un gain annuel de long terme sans doute très supérieur.

Globalement, les impositions sur le capital sont nuisibles. La taxation indirecte du capital par l'impôt sur les sociétés pèse non seulement sur les bénéficiaires imposables mais aussi sur l'investissement des entreprises et sur leur demande de travail (avec des effets sur les salaires ou sur l'emploi). L'impôt qui frappe le capital des ménages entrave leurs investissements et leur épargne.

La liberté de posséder est un moteur du monde

Plus encore, une taxation excessive du patrimoine attente aux aspirations et besoins naturels des hommes. La propriété donne de l'assurance, de l'autonomie, de la liberté, une protection sur l'avenir. Elle ancre les familles dans leurs territoires, leurs métiers... Elle incite à la créativité, à l'innovation, au progrès humain. Mais c'est sans doute tout ce que les thuriféraires de l'imposition du capital veulent détruire⁵.

Depuis Démocrite et Aristote, il est reconnu par toutes les personnes sensées que la propriété privée est le meilleur moyen d'intéresser les hommes à leur production et de les inciter à être plus efficaces et plus attentifs à leurs biens. Saint Thomas a repris cet argument utilitariste en observant, dans la continuité d'Aristote, que la propriété procure 1° une administration meilleure des biens ; 2° un ordre plus grand et mieux observé ; enfin, 3° la paix mieux assurée entre les hommes⁶. La propriété est donc ferment du développement, de paix et de sécurité. Hernando

⁵ Je fais notamment référence dans cette dernière partie à ce que j'ai déjà écrit dans mon ouvrage *La justice fiscale ou l'abus de bien commun* publié en 2016 chez Desclée de Brouwer.

⁶ Somme Théologique IIa-IIae, question 66, article 1. <https://bit.ly/3GPHVNY>.



de Soto, économiste péruvien reconnu, a expérimenté que le meilleur moyen de faire sortir les pays en développement de la pauvreté est de faciliter l'accès des populations à la propriété, fusse-t-elle la propriété de leur baraque de taule dans un bidonville. Car cela leur permet aussi immédiatement d'avoir quelque chose à donner en garantie pour emprunter et pour entreprendre⁷. Il a démontré que les États-Unis eux-mêmes n'avaient réellement amorcé leur développement que lorsque le droit de propriété y a été mieux établi au cours du XIX^e siècle.

D'ailleurs, ce sont les peuples qui ont reconnu la liberté et la propriété comme son corollaire, comme Athènes ou Rome, où les titulaires de charges publiques étaient d'abord des propriétaires fonciers, puis comme l'Occident moderne ensuite, qui ont permis le progrès du monde. La Chine, l'Égypte ou Sparte, où la propriété restait entre les mains de l'État et n'était que concédée aux individus, n'ont pas réussi leur révolution économique. L'Angleterre s'est développée lorsqu'elle permit, par le mouvement des enclosures, que les propriétaires exercent leurs droits de pleine souveraineté sur leurs terres. En 1600 la moitié des terres arables était encore en jouissance collective avant que le mouvement des enclosures déjà engagé au siècle précédent⁸ ne s'accroisse pour qu'en 1750 cette proportion tombe au quart et qu'en 1830 la plupart des terres soient définitivement encloses.

La propriété est naturelle à l'homme

Mais la propriété n'est pas efficace par hasard. Elle l'est parce qu'elle est naturelle à l'homme, répond à ses besoins fondamentaux. La liberté de posséder est une dimension indispensable à la croissance de l'être et de sa communauté. Parce que l'Homme n'est pas qu'un animal amplifié. Il est une personne appelée à s'interroger sur ses fins dernières et en

⁷ *Le Mystère du capital : Pourquoi le capitalisme triomphe en Occident et échoue partout ailleurs ?* Flammarion, 2005.

⁸ On peut même faire remonter les prémisses du mouvement des enclosures au *Statute of Merton* de 1235, peu après la *Magna Carta* (1215). Une coïncidence ?



rechercher la réalisation. Il est un être responsable de lui et de son environnement. Mais il lui faut la liberté pour poursuivre ses fins et pour exercer sa responsabilité. Et avec la liberté, il se montre capable de s'ouvrir à l'échange, d'idées et de produits, à l'initiative et à la création. Sauf que la liberté sans propriété est amputée de son assise. La liberté a besoin de la propriété pour disposer des moyens de son exercice. Il faut être propriétaire pour échanger, commercer. En outre, l'exploitant qui possède sa terre, ses outils, sa clientèle pense à plus long terme, investit plus volontiers que celui qui n'en est que le locataire, parce que son affaire est un peu de lui-même tant il y a investi d'efforts personnels, d'espoirs et de découragements, de déceptions et de satisfactions... C'est pourquoi la remise en cause de la propriété est plus qu'une atteinte à la propriété, c'est une atteinte à la personne humaine.

« Dans la force du mot, disait Bastiat, l'homme naît propriétaire, parce qu'il naît avec des besoins dont la satisfaction est indispensable à la vie, avec des organes et des facultés dont l'exercice est indispensable à la satisfaction de ces besoins. Les facultés ne sont que le prolongement de la personne ; la propriété n'est que le prolongement des facultés. Séparer l'homme de ses facultés, c'est le faire mourir ; séparer l'homme du produit de ses facultés, c'est encore le faire mourir⁹. »

La propriété co-existe à l'homme, elle est constitutive de sa nature en ce sens que l'homme est déjà propriétaire de lui-même, c'est-à-dire aussi responsable de lui-même ; en ce sens aussi que la propriété est l'outil de sa liberté, de son indépendance. « La vraie liberté, écrivait Montaigne, c'est pouvoir toute chose sur soi. »

Si la propriété n'est pas reconnue, si elle est bafouée, c'est l'homme lui-même qui n'est pas reconnu, qui est atteint dans sa complète identité, dans sa pleine dignité. Les régimes totalitaires en sont le sombre témoignage qui dénuaient tout homme de toute propriété pour le rendre servile, dépendant du Léviathan comme les esclaves d'autrefois qui n'avaient droit à aucune propriété pour éviter toute émancipation. Dans les pays où il n'y a pas de propriété reconnue, la liberté est toujours en

⁹ « PROPRIÉTÉ ET LOI » article inséré au n° du 15 mai 1848 du *Journal des Economistes*.



péril, toujours fragile sinon muselée. C'est Pierre-Joseph Proudhon, celui dont l'histoire n'a retenu indument que la phrase célèbre qu'il avait emprunté dans sa jeunesse au Girondin révolutionnaire Brissot de Varville, « La propriété, c'est le vol », c'est lui donc qui défend le mieux cet ancrage de la liberté dans la propriété. La propriété est le contrepoids naturel, nécessaire de la puissance politique : « Où trouver une puissance capable de contrebalancer cette puissance formidable de l'Etat ? Il n'y en a pas d'autre que la propriété »¹⁰.

Parce que la propriété libère, elle donne de l'assurance, de la responsabilité, de l'autonomie. La famille qui a pu acquérir son logement est doublement rassurée : de pouvoir vivre ses vieux jours et de pouvoir transmettre quelque chose à sa descendance. C'est ce qui justifie d'abord que le droit de propriété soit fondamentalement rattaché aux droits de l'homme. La déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 qualifie, dans son article 17, le droit de propriété d'inviolable et sacré : « Les propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité ».

L'héritier est un peu soi-même

C'est pourquoi il faut défendre la propriété, non seulement celle qui représente la richesse gagnée, mais aussi celle qui est le fruit de la richesse reçue. Ceux qui sont seulement nés avec une petite cuillère en argent dans la bouche, ne faut-il pas les surtaxer ? Pourquoi pas même tout leur prendre puisque cette richesse n'apparaît pas aussi légitime que celle qui a été construite à la sueur du front ? Et pourtant, la réponse n'est pas aussi simple. Parce que toute atteinte à la propriété est une entorse aux droits de l'homme propriétaire. C'est d'ailleurs l'enjeu de tout impôt sur le capital, au-delà même des impôts de succession.

¹⁰ *Théorie de la propriété*, 1862. Voir des extraits ici : <https://www.panarchy.org/proudhon/propriete.html>



Dans l'énergie que chacun met à accumuler de la richesse, qu'elle soit modeste ou importante, il y a le plus souvent plus que la volonté de jouir de ses biens ou de se protéger de l'avenir. Il y a presque toujours le souhait de transmettre, de vivre par ses héritiers dotés au-delà de soi-même, de faire vivre un patrimoine, son œuvre après soi. Et cette possibilité de transmettre est un puissant moteur dans l'action quotidienne, dans les projets, dans le souci d'économie de chacun sans lequel il n'y aurait pas ou moins d'investissement et donc pas d'économie ou une économie plus faible. Les hommes sont prêts à s'engager plus facilement dans l'aventure que représente tout investissement parce qu'ils savent que même si eux n'en bénéficient pas, ceux qu'ils aiment pourront en profiter.

Les hommes sont finalement moins égoïstes que d'aucuns le disent. Mais leur générosité est à l'égard de leurs enfants un peu comme à l'égard d'eux-mêmes. Peut-on leur reprocher ? Aime-toi toi-même dit la philosophie. Et la Bible recommande d'aimer son prochain comme soi-même. Savoir que les efforts engagés par soi-même ne seront pas perdus est une vive incitation à les poursuivre. C'est dans la nature de l'homme que d'aimer ses enfants et de travailler pour eux. Supprimez l'héritage, vous aurez cassé un des meilleurs mobiles du travail honnête de la vie des hommes. Empêcher la succession ou la pénaliser au point de quasiment l'anéantir est particulièrement dangereux parce que c'est une atteinte aux ressorts mêmes de la vie humaine et de son développement au travers de la mise en cause de la propriété dans son essence.

Conclusion

L'impôt est nécessaire, mais il doit rester simple, raisonnable, juste, proportionnel. Et parce qu'il est nécessaire, il faut, sous ces conditions, admettre certains impôts. En soi d'ailleurs l'impôt sur le capital pourrait avoir quelques vertus s'il se substituait à l'impôt sur le revenu. Tandis que l'impôt sur le revenu, surtout quand il est progressif, pénalise ceux qui réussissent et les entrave dans la création de richesses personnelles autant que collectives, l'impôt sur le capital favorise ceux qui savent en



tirer profit et oblige bientôt à le vendre ceux qui n'y parviennent pas. A cet égard, il pénalise moins la création de valeur que l'impôt sur le revenu. Mais bien entendu le système est vicié lorsqu'il y a de multiples taxations, excessives, sur le capital et sur le revenu. La Suisse est devenue l'un des pays au niveau de vie le plus élevé au monde malgré son impôt sur le capital. Mais celui-ci est limité par la concurrence entre les cantons qui le prélèvent et il est admis parce qu'en contrepartie, les impôts sur les successions, eux-mêmes variables selon les cantons, sont modestes voire nuls en ligne directe dans nombre d'entre eux.

Tous les individus ne sont pas propriétaires d'autre chose que d'eux-mêmes, ce qui est déjà beaucoup et même l'essentiel, mais tous doivent pouvoir dans un état de droit, dans une société libre devenir propriétaires comme un moyen de se réaliser. Parce que la propriété est naturelle à l'homme. L'usage que celui-ci en fait est autre chose et la pensée commune et sensée s'accorde pour considérer que cette propriété n'est justifiée qu'à condition de respecter précisément la nature humaine, l'homme lui-même. Il ne suffit donc pas d'être propriétaire mais d'en assumer la fonction à bon escient.



Bonheur et dépenses publiques

par François Facchini



François Facchini est Professeur Agrégé des Universités en Sciences Économiques. Il est en poste à l'Université Paris Panthéon-Sorbonne et responsable du Programme Politiques Publiques du Centre d'Économie de la Sorbonne (CES). Il vient de publier *Les dépenses publiques en France*, De Boeck Supérieur (2021).



« Prions l'autorité de rester dans ses limites ; qu'elle se borne à être juste. Nous nous chargerons d'être heureux. »

Benjamin Constant¹

Introduction

A quoi bon s'interroger sur les méfaits productifs des dépenses publiques si la croissance économique n'a pas de conséquences bénéfiques sur la satisfaction sociale, le bonheur ? Telle est la question qui est traitée en creux par l'économie du bonheur.

L'étude des liens possibles entre bonheur et dépenses publiques est en effet la conséquence de l'opposition de certains économistes et intellectuels à la croissance économique et à son instrument de mesure le PIB (Production intérieure brute). Le rapport Stiglitz-Fitoussi² a institutionnalisé ce débat et lui a donné une dimension politique. La critique du PIB n'est pas nouvelle et avait aussi donné naissance durant la guerre froide à l'IDH (Indice de développement humain) qui cherchait à modifier le critère d'évaluation afin de tenir compte de la santé et de l'éducation des populations. La critique s'est faite encore plus radicale avec les théories de la décroissance qui ont été initiées par les thèses du Club de Rome sur la finitude des ressources naturelles et les risques que les générations présentes font prendre aux générations futures en prônant le toujours plus de production et de consommation. En filigrane de ces débats, il y a toujours la critique du capitalisme, de la société de consommation et de l'individualisme. Cet ordre aurait réussi à nous rendre riche, mais il aurait échoué à nous rendre heureux, à créer une société du bonheur. La dépense publique dans cette perspective quoiqu'improductive pourrait toutefois rendre la société heureuse. Elle

¹ Benjamin Constant, [1816] 2016, p.46] *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes* (1819), éd. Berg International.

² Stiglitz, J., et J.P., Fitoussi 2009. *Rapport de la commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, Paris, Editions Odile Jacob.



serait alors vertueuse, non pas dans sa dimension économique, mais dans sa capacité à rendre les gens heureux.

Pour s'en assurer, il suffit alors (i) de savoir ce qui rend les hommes heureux, (ii) d'avoir une volonté politique suffisante et (iii) de créer les conditions du bonheur par des politiques publiques adaptées. L'économie du bonheur mobilise les trois catégories de l'économie publique : le positif, ce qui est, le normatif, ce qui devrait être et le prescriptif, ce qu'il faut faire pour réaliser ce monde idéal, ici un ordre où les hommes sont heureux.

A chaque niveau d'étude l'économie du bonheur rencontre des difficultés. Pour commencer, il est très difficile de mesurer le bonheur. Une fois cette étape passée, il faut étudier les raisons qui conduisent l'homme à être heureux. Le raisonnement pourrait se faire sur des moyennes et consisterait, par exemple, à identifier les caractéristiques des pays où les individus se déclarent en moyenne les plus heureux, les plus satisfaits de leur vie. Reste à mettre en œuvre les politiques publiques de bonheur national brut en agissant sur les déterminants du bonheur ; si la croissance économique et la richesse s'avèrent être un déterminant du bonheur ce long détour par l'économie du bonheur réhabilite finalement l'ensemble des travaux qui ont cherché à connaître l'origine de la richesse.

Cette note sur la relation qu'entretient le bonheur aux dépenses publiques s'organise, dans ce cadre, autour de ces trois étapes et décrit à chaque fois les raisons qui conduisent de nombreux observateurs à douter de l'intérêt qu'il y a à substituer à l'économie de la production de richesse une économie de la production de bonheur. D'une part, parce que l'indicateur de bonheur n'est pas meilleur que l'indicateur de richesse. D'autre part, parce que la richesse et le bonheur sont très liés. Enfin, parce que la recherche du bonheur social est a-démocratique et a les mêmes limites que toutes les autres formes d'ingénierie sociale. On peut ainsi conclure que la dépense publique ne garantit pas le bonheur et que le gouvernement ne doit pas se donner le bonheur comme objectif.



1. La métrique du bonheur

Frey (2008³) définit le bonheur comme le but ultime de la vie humaine. Le bonheur note-t-il est changeant et affecté par une multitude de facteurs qui sont difficiles à lister⁴.

Les enquêtes de satisfaction ont ouvert la voie à une métrique du bonheur. Il s'agit d'observer des corrélations voire des causalités entre un indicateur de bonheur, construit sur la base d'un questionnaire de satisfaction : êtes-vous très heureux, heureux ou malheureux (*Sondage Gallup World Poll*⁵) et des données individuelles (âge, sexe, niveau de revenu, lieu, métier, etc.) ou des données macroéconomiques. Le bonheur est déclaratif et subjectif. Il ne s'agit pas de dire ce qu'est le bonheur, la bonne vie, mais de mesurer le nombre de personnes qui se disent satisfaites ou non de l'existence. L'économie du bonheur repose ainsi sur une échelle allant généralement de - 5 ou 1 (malheur absolu) à + 5 ou 10 (bonheur absolu). La démarche consiste donc à demander aux individus de tous les pays de s'auto-positionner sur une échelle de bonheur.

Une telle démarche d'auto-positionnement a fait l'objet de plusieurs critiques plus ou moins évidentes. La première est que ce type d'enquête ne mesure pas le bonheur, mais l'humeur⁶. Le bonheur est un état et doit être distingué de la joie qui est passagère. La métrique du bonheur est en ce sens plutôt une métrique de la satisfaction.

³ Frey, B., 2008. *Munich Lectures in economics happiness: a revolution in economics*, MIT Press.

⁴ Ce site recense tous les articles disponibles en ce domaine. Lien : <https://www.eur.nl/en/ehero/activities-0/gathering-existing-knowledge/world-database-happiness> (consulté le 05/07/2021)

⁵ Il n'est pas toujours évident de s'y retrouver dans la définition du bonheur et surtout si le bonheur est équivalent à la satisfaction, à la joie, etc.

⁶ Les chercheurs proposent dans cet esprit une métrique du Bonheur en continue à partir d'une application qui permet finalement de suivre l'humeur (et non le Bonheur) de chaque sujet interrogé. Voir l'application Smartphone, Mappiness : <http://www.mappiness.org.uk/>



La seconde critique porte sur l'idée même d'une mesure du bonheur. En fait, ces méthodes ne permettent pas de dégager une véritable *mesure* du bonheur (Johns et Ormerod 2007⁷). On ne peut pas inférer des échelles de bonheur qu'une personne qui se place, disons, au rang 3 est *deux fois* moins heureuse qu'une personne qui choisit le rang 6. Une telle métrique du bonheur est pourtant revendiquée par les tenants de l'économie du bonheur. Il s'agit d'évaluer les choix publics par des unités de bonheur (Frijters, et al. 2020⁸). De fait, pour savoir si une politique publique est désirable, si ses objectifs vont rendre la population heureuse, il faudrait que le bonheur soit mesurable sur une échelle cardinale (comme le sont le poids ou la longueur) et que les niveaux de bonheur puissent être comparés entre les individus. Si ces deux hypothèses sont acceptées, on peut comparer la contribution marginale d'un euro en éducation à celle d'un euro en santé en termes d'unité de bonheur. On pourrait dès lors dire aux gouvernements le type de dépense qui permet de maximiser le bonheur social. La bonne méthode serait de lister toutes les politiques possibles en termes de gains de bonheur (*extra happiness*) et de les classer en allant des plus productives au moins productives de bonheur. Le rapport coût-bénéfice d'un euro public en éducation ou en santé prend la valeur τ avec $\tau = \frac{\text{gain en bonheur}}{\text{coût net}}$ (Frijters et al. 2020, p.153). Pour calculer ce ratio, il faut connaître la valeur des gains en bonheur produits par une dépense mais aussi les coûts en bonheur de cette dépense. Les coûts et les bénéfices sont mesurés en unité de bonheur. Il faut, ensuite, agréger les gains et les coûts en bonheur pour chaque citoyen et même faire lorsque nécessaire un calcul d'actualisation (Frijters et al. 2020, p.154). Pour ce faire on fera l'hypothèse supplémentaire que le prix des dépenses publiques en unités de bonheur reste le même d'une année sur l'autre.

Cette simple présentation de la démarche de l'économie du bonheur montre ses limites. Peut-on mesurer le bonheur comme l'on mesure la

⁷ Helen, J., and P., Ormerod 2007. *Happiness, Economics and Public Policy*, The Institute of Economic Affairs, London.

⁸ Frijters, P., A., Clark, C., Krekel and R., Layard 2020. "A happy choice: wellbeing as the goal of government, *Behavioural Public Policy*," 4 (2), 126-165.



longueur ? Peut-on accepter l'hypothèse sur le taux d'actualisation ? Peut-on retenir l'hypothèse de comparaisons interpersonnelles de bonheur ? Le bonheur des uns n'est pas le bonheur des autres. L'ambition des uns n'est pas non plus l'ambition des autres.

A ces difficultés presque évidentes de la métrique du bonheur s'ajoute une discussion sur la méthode. N'est-il pas préférable de réfléchir à la bonne vie au lieu de sacraliser un auto-positionnement des agents sur ce qu'est une vie heureuse qui ne fait finalement que refléter des valeurs morales, des représentations du monde, une idéologie. Peut-on de plus expérimenter le bonheur sans le malheur ? Peut-on connaître la joie sans la tristesse, le rire sans les pleurs, etc. ?

La nature discrète des enquêtes tend, enfin, à poser plusieurs problèmes (Johns et Ormerod 2007, pp. 32-33). Le premier problème est que le PIB, par exemple, a une croissance parfois rapide et infinie alors que l'indicateur de bonheur est borné à 10. Le PIB fait implicitement l'hypothèse de non-satiété alors que l'indicateur de bonheur suppose que l'on peut être parfaitement heureux. Le PIB évolue parfois fortement alors que les indicateurs de bonheur n'évoluent que très faiblement d'une année sur l'autre, notamment parce que le nombre d'individus qui se placent sur une échelle de bonheur plutôt qu'une autre est stable. La hausse de 10% du bonheur dans un pays apparaît dans ces conditions comme une mission quasi impossible. Cela explique assez aisément le paradoxe d'Easterlin que nous allons présenter dans la section suivante.

2. La place des dépenses publiques dans la métrique du bonheur

A supposer que la méthode de calcul des indicateurs de bonheur et que la possibilité d'un calcul coût – bénéfice en unité de bonheur soient acquises, il est logique de s'interroger sur la manière avec laquelle les dépenses publiques et plus généralement un gouvernement peut produire du bonheur et maximiser le bonheur collectif. On lit alors dans une liste des caractéristiques des hommes qui se déclarent heureux une



relation de causalité : les déterminants du bonheur⁹. A partir des statistiques du bonheur on posera des lois du type si p alors q avec q le niveau de bonheur.

La métrique du bonheur liste plus de 100 déterminants du bonheur. Les principaux déterminants du bonheur sont l'âge¹⁰, le sexe¹¹, les qualités physiologiques comme l'hypertension (Blanchflower et Oswald 2008¹²), le chômage et l'insatisfaction professionnelle (Wolfers 2003¹³), l'inflation (Di Tella and al. 2001¹⁴ ; Di'Tella 2003¹⁵ ; Helliwel 2003¹⁶ ;

⁹ Dolan, P., T., Peasgood, and M., White 2008. "Do we really know what makes us happy? A review of the economic literature on the factors associated with subjective well-being," *Journal of Economic Psychology*, 29 (1), 94-112.

¹⁰ Le bonheur déclaré semble décroître jusqu'à l'âge de 45 ans avant de remonter, formant une sorte de courbe en U.

¹¹ Les femmes sont plus heureuses que les hommes. En 2013 l'étude sur genre et bonheur fondé sur les enquêtes *Gallup World Poll data* pour 160 pays concluait que les femmes étaient plus heureuses que les hommes, mais aussi plus stressées.

¹² Blanchflower, D.G., and A.J., Oswald 2008. "Hypertension and happiness across nations," *Journal of Health Economics* 27, 218-233.

¹³ Wolfers, J., 2003. "Is business cycle volatility costly? Evidence from surveys of subjective well-being," *International Finance*, 6, 1-26.

¹⁴ Di Tella, R., R.J., MacCulloch, A.J., Oswald 2001. "Preferences over inflation and unemployment: evidence from surveys of Happiness," *American Economic Review*, 91, 335-341.

¹⁵ Di-Tella, R., MacCulloch, R.J., and A.J. Oswald 2003. "The macroeconomics of Happiness," *Review of Economics and Statistics* 85, 793-809.

¹⁶ Helliwell, J.F., 2003. "How's life? Combining individual and national variables to explain subjective well-being," *Economic Modelling* 20, 331-360.



Alesina et al. 2004¹⁷), l'alcool (Massin et Kopp 2014¹⁸), le nombre d'enfants (Cetre et al. 2016¹⁹), les libertés économiques (Gropper et al., 2011²⁰), l'idéologie politique (Dreher et al. 2011²¹), l'efficacité et l'existence de gouvernement de petite taille (Kim et al. 2012²²), etc. A chaque fois, la métrique du bonheur calcule un coefficient. Dans le cas de la relation bonheur – chômage, cela permet de dire, par exemple, qu'un point de pourcentage de chômage en plus provoque une perte de bonheur de 4,7% (Wolfers 2003). Cela exprime cette idée que l'on peut traiter du bonheur comme de la longueur.

Parmi les déterminants du bonheur la richesse a une place particulière, car généralement il est admis que l'histoire de cette

¹⁷ Alesina, A., Di Tella, R., and R.J., MacCullough 2004. "Inequality and Happiness: are Europeans and Americans different?" *Journal of Public Economics* 88, 2009-2042.

¹⁸ Massin, S., and P., Kopp 2014. "Is life satisfaction hump-shaped with alcohol consumption? Evidence from Russian panel," *Addictive Behaviors*, 39, 803-810.

¹⁹ Cetre, S., A., Clark, and C., Senik 2016. "Happy people have children: choice and self-selection into parenthood," *European Journal of Population*, 32, 445-473.

²⁰ Gropper, D.M., R.A. Lawson and J.T., Thorne 2011. "Economic freedom and happiness," *Cato Journal* 31 (2), 237-255. Ces auteurs montrent qu'il existe une relation positive entre libertés économiques et niveau de bonheur pour un échantillon de 100 pays.

²¹ Dreher et al. (2011) montre que les électeurs de droite sont plus heureux que les électeurs de gauche. Dreher, A., and H., Öhler 2011. "Does government ideology affect personal happiness? A test," *Economics Letters*, 111, 161-165.

²² Kim, S et Kim, D., 2012, "Does Government Make People Happy? Exploring New Research Directions for Government's Roles in Happiness," *Journal of Happiness Studies*, 13, 875-899.



métrique du bonheur débute avec le paradoxe d'Easterlin (1974²³). Le bonheur, comme cela sera soutenu par le rapport Stiglitz-Fitoussi, devient une alternative à la production matérielle. Le paradoxe d'Easterlin soutenait qu'il ne suffisait pas d'être riche pour être heureux et que la recherche de la richesse avait un effet décroissant sur le bonheur. Ces deux assertions étaient la conséquence d'une étude de Richard Easterlin sur les États-Unis qui montrait que la moyenne du bonheur dans ce pays était stable de 1946 à 1970 alors que le PIB avait doublé. Richard Easterlin avançait alors deux explications. i) La première était une critique de l'accumulation de richesse et de la société de consommation et soutenait que la satisfaction matérielle était fugitive. Une nouvelle paire de chaussure est une source de satisfaction, mais cette dernière s'estompe très vite. Plus on acquiert de bien et plus la satisfaction disparaîtrait rapidement. ii) La seconde portait sur le rapport que chaque individu entretient à la réussite de l'autre. Le bonheur dépendrait plus du revenu relatif que du revenu absolu. Ce ne serait pas alors la hausse du revenu qui compterait, mais la position de chacun dans la hiérarchie des revenus et des patrimoines. Si tout le monde voit son revenu augmenter d'un même niveau, cela n'a aucun effet sur le bonheur, car ce qui augmente le bonheur ce n'est pas de voir sa situation s'améliorer dans l'absolu, mais de là voir s'améliorer relativement aux autres. Les travaux de Knight et al. (2011²⁴) ont entre autres choses confirmé cette explication. Le revenu relatif affecte le bonheur au moins deux fois plus que le revenu absolu.

Les inégalités joueraient pour ces raisons un rôle dans le niveau de bonheur d'un pays. Cela expliquerait qu'un individu qui a un haut revenu relativement à celui d'un individu d'un pays plus pauvre peut se déclarer moins heureux uniquement parce qu'il est au bas de l'échelle sociale. On retrouve la position d'Easterlin, le bonheur dépend plus de

²³ Easterlin, R., 1974. "Does economic growth improve the human lot?" In David, P.A., and M.W., Reder (eds), *Nations and household in economic growth: essay in honor of Moses Abramovitz*, New York: Academic Press Inc.

²⁴ Knight, J., and R., Gunatilaka 2011. "Does economic growth raise happiness in China?" *Oxford Development Studies*, 39 (1), 1-24.



nos représentations de l'ordre juste que de notre revenu. Les individus, pour un même niveau d'inégalité, déclareront une quantité de bonheur plus grande s'ils croient que les inégalités sont justes et liées au mérite de chacun que s'ils croient qu'elles sont la conséquence de la chance et d'une forme d'injustice à la naissance. Les citoyens américains croient en général que les inégalités sont la conséquence des talents de chacun alors que les citoyens européens penchent plutôt vers l'idée qu'elles trouvent leur origine dans la chance (Alesina et al. 2004). Le rapport du revenu relatif au bonheur dépend alors beaucoup de l'idéologie politique du citoyen, autrement dit de la construction de la réalité qu'est la hiérarchie des revenus.

On comprend immédiatement l'intérêt des discussions autour du paradoxe d'Easterlin, car elles renvoient à une question majeure : l'argent fait-il le bonheur ?

La multiplication des études empiriques et la disponibilité de données sur des périodes plus longues et des échantillons de pays plus grands permet d'affirmer qu'en moyenne la part des individus qui se déclarent malheureux est plus grande dans les pays riches que dans les pays pauvres (Frijters et al. 2004²⁵; 2006²⁶).

Sacks et al. (2012²⁷) observent aussi un lien positif très fort entre la croissance de la production et la richesse. Ils estiment sur la base de leur métrique du bonheur qu'il est impossible de calculer un point de satiété. La satisfaction déclarée augmente toujours avec le revenu, quel que soit le niveau de revenu atteint, mais à taux décroissant. Cela signifie que les relations entre bonheur, inflation, chômage, libertés économiques, et

²⁵ Frijters, P., J.P., Haisken-De-New and M.A., Shields 2004. "Money does matter! Evidence from increasing real incomes and life satisfaction in East Germany following reunification," *American Economic Review* 94, 730-774.

²⁶ Frijters, P., I., Geishecker, M.A., Shields and J.P., Haisken-DeNew 2006. "Can the large swings in Russia life satisfaction be explained by ups and downs in real incomes?" *Scandinavian Journal of Economics*, 108, 433-458.

²⁷ Sacks, D.W., S., Betsey, and J., Wolfers 2012. "The new stylized facts about income and subjective well-being," *Emotion*, 12(6), p. 1181-11.



même dépenses publiques vont être dépendantes de la relation positive qu'entretient le bonheur à la richesse du pays. Les liens entre bonheur inflation et chômage sont probablement très dépendants de la relation qu'entretient le taux de chômage à la croissance (loi d'Okun). Moins de croissance c'est plus de chômeurs et finalement moins de bonheur. De manière similaire, les pays où les libertés économiques sont les plus hautes sont aussi les pays où le PIB par habitant est le plus important et finalement où le bonheur est le plus grand.

La relation entre dépense publique et bonheur est aussi très dépendante de la relation qu'entretient la dépense publique à la croissance économique et à la production. i) Plus de dépenses publiques c'est plus d'impôts et moins de revenu disponible et donc moins de bonheur. C'est dans cette perspective que Scully (2001²⁸) puis Bjørnskov et al. (2007²⁹) se placent. Scully (2001) montre sur un échantillon de 112 pays une relation négative entre dépenses publiques et qualité de la vie. Bjørnskov et al. (2007) observent aussi une relation négative entre dépenses publiques et bonheur. Ces deux résultats ont cependant été contestés par Ram (2009³⁰) puis Kacapyr (2008³¹) qui estiment que dépenses publiques et bonheur ne sont pas liés (relation non significative statistiquement). Blanchflower et Oswald (2008³²) contestent, aussi, la position de Bjørnskov et al. en expliquant la

²⁸ Scully, G.W., 2001. "Government expenditure and quality of life," *Public Choice*, 108 (1/2), 123-145.

²⁹ Bjørnskov, C., A., Dreher and J.A., Fisher 2007. "The bigger the better? Evidence of the effect of government size on life satisfaction around the world," *Public Choice* 130 (3), 267-292.

³⁰ Ram, R., 2009. "Government spending and happiness of the population additional evidence from large cross-country samples," *Public Choice* 138 (3/4), 483-490.

³¹ Kacapyr, E., 2008. "Cross-country determinants of satisfaction with life," *International Journal of Social Economics*, 35, 400-416.

³² Blanchflower, D., A.J. Oswald 2008. "Well-being over time in Britain and the USA," *Journal of Health Economics*, 27, 218-233.



supériorité du bonheur des européens relativement aux américains par l'existence de systèmes de sécurité sociale plus développés. Il ne faudrait pas alors prendre les dépenses publiques totales, mais le niveau de certaines dépenses comme les dépenses de santé ou d'éducation. Une telle démarche illustre l'idée qu'il est possible de hiérarchiser les dépenses publiques en fonction de leurs effets sur le niveau de bonheur, et ne s'interroge pas sur la relation qu'entretient l'éducation ou la santé à la croissance. C'est probablement aussi parce que les pays se sont enrichis qu'ils ont pu offrir des systèmes sociaux et éducatifs de qualité.

La relation des dépenses publiques à la liberté économique est aussi un point important car par construction plus de dépenses publiques c'est moins de liberté économique – il faut plus d'impôts et la structure de consommation est plus contrainte. L'individu doit payer et consommer de l'éducation, même s'il préférerait acheter une voiture. Il existe pourtant une relation robuste entre liberté économique, PIB par habitant et bonheur. Cela conduit à s'interroger sur les liens qui pourraient exister entre bonheur et liberté. Moins de liberté peut conduire à une moindre santé mentale et finalement à un moindre bonheur. La psychologie constate en effet que l'équilibre mental d'un individu est affecté par l'évaluation qu'il se fait des marges de manœuvre qu'il possède en matière de style de vie. Dès qu'un individu a l'impression qu'il lui est impossible de changer le cours des choses il entre en dépression. Cela explique pourquoi la liberté est une condition de la santé mentale³³ d'une population. L'autonomie apparaît ainsi comme une dimension essentielle du bonheur. La croissance des dépenses publiques au nom du bien-être social réduit mécaniquement les marges de manœuvres budgétaires des citoyens en leur imposant une structure de consommation particulière. Ils doivent financer l'école, la santé, les retraites, les routes, l'université, la justice, etc. Une fois qu'ils

³³ La santé mentale est une composante essentielle de la santé. La Constitution de l'OMS définit la santé comme suit : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Cette définition a pour important corollaire que la santé mentale est davantage que l'absence de troubles ou de handicaps mentaux. Lien : <https://bit.ly/3G9yM2L> (consulté le 24/06/2021)



ont payé pour l'ensemble de ces services ils n'ont plus d'autonomie financière et ne croient plus qu'ils puissent changer leur manière de vivre. Cela atteint leur niveau de santé mentale.

Empiriquement il est difficile, en l'état actuel de notre connaissance, de dire que les dépenses publiques font le bonheur. Il existe même de nombreux arguments en faveur de la thèse inverse, notamment parce que plus de dépenses publiques c'est moins de liberté et finalement moins d'autonomie. Ce qui a un effet sur l'équilibre mental d'un individu. Mais aussi parce que les liens entre richesse et bonheur tendent à montrer que plus de dépenses publiques au-delà d'un certain seuil c'est moins de richesse et que moins de richesse c'est moins de bonheur. La relation statistique incertaine entre dépense publique et unité de bonheur et les nombreuses hypothèses qui président au calcul des quantités de bonheur ne permettent donc pas de renouveler sérieusement la justification de la dépense publique. Plus de dépenses publiques ce n'est pas plus de bonheur.

3. Les dangers et l'inefficacité de l'ingénierie sociale du bonheur³⁴

L'usage politique de la métrique n'a pas seulement des fondements incertains. Elle est a-démocratique et expose les gouvernements et les administrations qui voudraient s'en réclamer à toutes les critiques qui ont été adressées à l'idéal d'ingénierie sociale qui sous-tend ce type d'approche de la politique.

³⁴ L'ingénierie renvoie à la figure de l'ingénieur, de la personne qui est apte à occuper des fonctions scientifiques et techniques actives en vue de créer, d'organiser, diriger des activités qui en découlent, ainsi qu'à y tenir un rôle de cadre. L'un des premiers à parler d'ingénieur social fût Frédéric Le Play. Pour Pierre Bourdieu, il s'agit d'instrumentaliser les sciences au profit des pouvoirs institués (Bourdieu, P., 1984. *Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de minuit). Voir A. Savoye et F. Audren 2008, *Frédéric Le Play et ses élèves - Naissance de l'ingénieur social*, Paris, Presses de l'Ecole des Mines et "Frédéric Le Play, Anthropologie et correspondances," in *Etudes sociales*, 142-144.



La métrique du bonheur limite, tout d'abord, le goût de la participation politique. La démocratie est le gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple. Elle repose sur un processus de délibération où l'indétermination domine. L'usage des résultats de la métrique du bonheur exclut la délibération. Elle remplace le débat par un sondage. Lors d'un sondage l'individu n'a pas à justifier son choix. Il donne un chiffre. Il n'a pas à expliquer pourquoi il fait ce choix. Une fois que ce chiffre est enregistré, il est traité par les experts du bonheur qui disent quels sont les hommes qui se déclarent heureux. La métrique du bonheur évince donc la participation électorale. Elle remplace le débat politique par le sondage. Elle transforme la démocratie ou « sondageocratie ». Elle rend les citoyens passifs alors que la démocratie a un idéal de participation. Elle laisse croire que ce sont les citoyens qui peuvent changer leur destin, qu'ils peuvent modifier les règles du jeu et améliorer ainsi le sort du plus grand nombre.

L'usage de la métrique du bonheur en démocratie impose, ensuite, à une minorité l'échelle du bonheur de la majorité. Car elle repose sur un raisonnement à partir de la moyenne. « En moyenne » les femmes sont plus heureuses que les hommes. L'ingénieur social du bonheur ne craint pas alors l'holocauste des minorités parce qu'il croit pouvoir déterminer ce qui convient à tous. Il croit pouvoir découvrir des lois du bonheur du type si p alors plus de bonheur. L'ingénieur social du bonheur est une nouvelle présomption fatale des intellectuels experts. Ces lois statistiques du bonheur du type si p alors plus de bonheur assimilent le plus souvent corrélation et causalité. Ce n'est pourtant pas parce que les inégalités diminuent en moyenne le bonheur qu'il faut réduire les inégalités. Car une corrélation négative entre unité de bonheur et inégalité ne permet pas d'en inférer une relation de causalité ; moins d'inégalités égale plus de bonheur. Mais, aussi, parce que moins d'inégalités peut conduire à plus d'injustice. Si chacun a ce qu'il mérite la réduction des inégalités est une décision injuste. L'ingénieur augmente le bonheur moyen, mais en créant une société plus injuste. Le passage de l'observation à l'action est en ce sens beaucoup plus dangereux que ne laisse entendre la métrique du bonheur. Le risque de la métrique du bonheur est d'être totalitaire et de



justifier l'intervention de l'État dans les moindres choix de consommation des agents. La réalisation de l'égalité des revenus par exemple ne garantit pas contre le sentiment de frustration ou le désir de posséder ce que possède l'autre. Si l'homme veut ce que possède l'autre, sa femme, son mari, sa beauté, sa personnalité, son charisme, son sourire, sa voiture de course, le bonheur apparent de l'autre est une source de malheur pour chacun. L'ingénieur social du bonheur en fait un problème politique alors que l'ordre social en fait un problème de morale qui relève des institutions informelles. Le bien condamne la jalousie, la convoitise. Les neuvième et dixième commandement de l'ancien testament font précisément cela (Exode 20, 1-17) : « tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain » et « tu ne désireras ni sa maison ni son champ, ni son serviteur, ni sa servante ni son bœuf ou son âne, rien de ce qui lui appartient » sont de bonnes illustrations de cette solution morale au problème de la convoitise et de ses effets sur le bonheur.

La convoitise peut conduire au malheur pour celui qui est dépossédé de son conjoint et/ou de ses biens.

Le dernier danger de l'usage politique de la métrique du bonheur est de conduire les démocraties dans l'impasse que fût l'idéal de l'ingénierie sociale. Cet idéal socialiste a été liberticide, ce qui confirme les deux critiques précédentes, mais aussi inefficent.

Pour s'en convaincre il suffit de rappeler la place singulière que le sociologue Otto Neurath (1882-1945), qui a inventé la figure de l'ingénieur social, a donné au bonheur. Otto Neurath est un économiste de l'école historique allemande. Il a animé le Cercle de Vienne, ce groupe de discussion informel qui se réunissait dans la capitale autrichienne entre le début du siècle dernier et le milieu des années 1930. Il a prôné un socialisme de la chaire qui proposait la mise en œuvre d'une économie planifiée, centralisée et sans monnaie fondée sur une



nouvelle figure de l'expert, l'ingénieur social (Zwer 2016, p.144³⁵). C'est dans ce contexte qu'Otto Neurath plaçait le bonheur au centre de ses préoccupations de technicien de la société (Zwer 2016, p.156). Il s'agissait de ne plus allouer les ressources sur la base d'un critère de rentabilité, mais sur un critère de qualité de vie (Zwer 2016, p.151). L'ingénieur sociale annonçait bien l'économie du développement soutenable et durable et la métrique du bonheur. La métrique du bonheur est un nouvel outil au service de cette idée qu'il faut remplacer la rentabilité, le profit par des critères sociaux de qualité de vie, de bonheur.

Une telle démarche est, on l'a dit, a-démocratique. Elle procède d'une expertise scientifique fondée sur la collecte et le traitement de données empiriques, statistiques. Elle applique cet idéal de mesure à l'organisation sociale et rend apparemment faisable la gestion scientifique de l'ordre social. L'histoire de toutes les formes de planification -- et la planification soviétique en est un bon exemple -- montre, cependant, que cet idéal du gouvernement par le nombre, ici la métrique du bonheur, est voué à l'échec. Les chiffres peuvent être manipulés par les sujets (citoyens), les élus et les experts.

i) Une fois que les sujets ont compris que leur auto-positionnement sur l'échelle du bonheur peut avoir un effet sur la politique publique, ils vont chercher à manipuler les organismes qui produisent ces enquêtes, ces sondages (groupe d'intérêt) et vont mentir sur leur niveau de bonheur.

ii) De leur côté les gouvernements qui ne cherchent pas nécessairement le bonheur du plus grand nombre mais leur bonheur et celui de leur clientèle politique, vont chercher à manipuler les statistiques du bonheur en sélectionnant les experts qui sont les plus favorables à leurs idéologies et à leur conception du bonheur. Un fort biais idéologique dans la construction des indicateurs de bonheur peut

³⁵ Zwer, N., 2016. « De la durabilité des courts de tennis... ». L'ingénierie sociale d'Otto Neurath (1882-1945) ou l'art de piloter la société," *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, 48 (1), 143-158.



apparaître. Le gouvernement va financer des études qui vont montrer par exemple le rôle central des dépenses publiques dans le bonheur afin de justifier une augmentation de ces dernières.

iii) Sachant cela les experts vont se positionner sur le marché des idées et proposer des études qui confortent l'idéologie de l'élu. Ils vont percevoir dans la métrique du bonheur une opportunité de profit monétaire (augmenter leurs revenus), mais aussi une opportunité de peser sur les choix politiques bien au-delà de leur simple bulletin de vote. Un tel pouvoir améliorera leur sentiment d'autonomie, leur équilibre mental. La métrique du bonheur est donc comme toutes les formes de décisions centralisées exposées à des comportements stratégiques.

4. Conclusion

La métrique du bonheur ne peut donc pas réhabiliter la dépense publique et sa croissance. L'usage politique de cette métrique est des plus dangereux et impraticable comme toutes les ingénieries sociales. Elle risque de placer les démocraties européennes déjà en crise dans les mains d'experts du bonheur et d'une sondageocratie qui ne peut que renforcer la passivité des citoyens et leur rejet de la politique. Il est sage en ce sens de s'en tenir au principe posé par Benjamin Constant dans ses principes de gouvernement ; « prions l'autorité de rester dans ses limites ; qu'elle se borne à être juste. Nous nous chargerons d'être heureux ». Cela sera d'autant plus simple (cohérent) que la liberté est une condition du bonheur.



En attendant un programme libéral

par
Jacques Garelo



Jacques Garelo est professeur émérite de l'Université Aix-Marseille. Président de l'ALEPS de 1978 à 2015, il publie depuis 1981 *La Nouvelle Lettre*, hebdomadaire. Il a été l'un des créateurs du groupe des Nouveaux Économistes (1977) et a organisé 38 Université d'Été de la Nouvelle Économie à Aix-en-Provence.



A quelque quatre mois des élections présidentielles la plupart des électeurs français ne peuvent se faire une idée précise des candidats et des programmes sur lesquels ils seront appelés à voter. C'est ce qui explique en partie une masse d'abstentionnistes. En dépit des sondages (ou à cause d'eux) les doutes et les désinformations s'accumulent.

Il semblerait pour l'instant que la présentation d'un programme totalement ou partiellement libéral, comme c'était le cas il y a cinq ans avec la candidature Fillon¹, ne soit pas encore à l'ordre du jour. Mais qu'est-ce qu'un programme libéral ?

Il est facile de dire ce qu'il n'est pas : il ne s'agit pas d'annonces pour séduire les multiples clientèles électorales, mais de réformes de fond. La mode est depuis des années aux longs catalogues électoraux. Certains candidats, certains partis ou certaines instances ont déjà publié des listes comprenant des centaines de mesures, plus détaillées que possible. Cette mode présente aux yeux de ses partisans deux avantages. D'une part elle permet de balayer tout l'électorat possible, il faut quelque chose pour les paysans, pour les mères célibataires, pour les parents d'élèves, pour les pensionnés, pour les locataires des HLM, pour les sportifs, etc. Chacun doit pouvoir y trouver son compte, mais personne ne fait le compte de toutes ces promesses, les millions d'euros peuvent s'empiler et s'envoler, mais s'empilent aussi les lois et règlements. D'autre part la mode des catalogues laisse croire que les réformateurs sont réellement compétents, connaissent tous les dossiers en profondeur. Voilà des gens sérieux. Ainsi va naître une sorte de bureaucratie électorale, doublure sympathique et annonciatrice de la bureaucratie étatique.

Est-il aussi simple de dire ce qu'est un programme libéral ? Oui et non. Non parce que le terme « libéral » est utilisé à tort et à raison. J'ai récemment entendu un ancien dignitaire socialiste déplorer la politique libérale du quinquennat Macron et, de l'extrême droite à l'extrême

¹ Denis Payre, prévu pour figurer parmi les six candidats à la primaire du parti LR, a été rapidement éliminé, et David Lisnard a refusé de se présenter quand le parti a décidé d'organiser des primaires « fermées ». En 2016 un « collectif libéral » s'était mobilisé autour de l'ALEPS, de l'IREF et de Contribuables Associés.



gauche, il y a un large consensus dans la classe politique pour accuser « l’ultra-libéralisme » ou le « néo-libéralisme » de tous nos maux actuels. Plus grave encore à mes yeux : de prétendus « libéraux » professent que la liberté est sans borne et légitime tous les comportements, d’autres encore estiment que les réformes libérales ne peuvent être réalisées que par l’Etat, ou appellent même au coup d’Etat, parce que la France n’a jamais existé que par l’Etat ; d’autres enfin se réfèrent à « l’illibéralisme » pour guider la future société française. La tentation est également forte, même chez beaucoup de libéraux, de limiter le libéralisme à sa seule dimension économique, alors qu’il englobe aussi bien des questions politiques et juridiques que des valeurs morales et philosophiques.

Oui : un programme libéral est simple et limpide pour plusieurs raisons² :

- Il est déclinaison de quatre principes liés à la nature spécifique de l’être humain : liberté, responsabilité, propriété et dignité.
- Il appelle un environnement institutionnel qui a fait peu à peu son chemin dans l’histoire : un pouvoir limité, la subsidiarité, l’état de droit, le libre marché.
- Même partiellement ou imparfaitement appliqué il a fait les preuves de son aptitude à générer le progrès économique et l’harmonie sociale dans un grand nombre de pays.

Concrètement, je soumets à votre intention le programme que des libéraux français ont conçu et publié depuis le mois de mars 2020, bien entendu aucun parti ni aucun candidat déclaré ou potentiel n’en a repris

² D’Aristote à Hayek en passant par Thomas d’Aquin, Locke, Smith, Turgot, Constant, Bastiat, Menger, Mises, Eucken et Friedman les principes du libéralisme ont été expliqués avec une belle unanimité par des centaines de philosophes, juristes, économistes, politologues et anthropologues. Mais ces auteurs sont-ils étudiés dans nos Écoles normales, nos Grandes écoles, nos Universités, sont-ils connus à Sciences Po et à l’ENA ?



les termes et les idées. Baptisé « Réformer pour libérer »³ il propose treize réformes de fond dont voici la trame :

un Etat minimum, donc une fiscalité allégée et une couverture sociale plus efficace, la liberté et la concurrence sur le marché du travail et dans l'enseignement, la défense de la propriété immobilière, la refonte de la justice et de la police, la maîtrise de l'immigration et du terrorisme, donc une diplomatie claire et nette et une Europe guérie de son dirigisme nocif, l'élimination de l'écologie politique, et enfin et non le moindre le respect de la vie privée menacée par les réformes « sociétales ».

Je vous propose de mieux connaître les arguments en faveur de ces réformes libérales.

1. Un Etat minimum

Il faut revenir à un Etat minimum, à ce domaine régalien qui globalement se ramène à assurer la police, la justice et la défense. Encore peut-on préciser que ces missions peuvent et doivent souvent s'organiser à un niveau différent de celui de l'Etat national.

La France a la particularité d'avoir donné une extension sans limite au concept de service public, et l'Etat et ses administrations gèrent ce qui pourrait et devrait être géré par la société civile et le plus souvent par des échanges marchands. C'est le cas par exemple de l'éducation, de la santé, des transports, des télécommunications, de l'énergie, de la finance, et de multiples activités commerciales et industrielles. Privatiser, c'est bénéficier d'effets immédiats et positifs : le personnel n'est plus fonctionnaire à vie et assigné à des tâches répétitives et sans intérêt personnel, il est désormais en état de faire preuve de création et de jouir de ses initiatives. En réintroduisant la gestion responsable et gratifiante on en finit avec les gaspillages, les conflits sociaux et les

³ Le texte original de ce programme et les arguments qui l'étaient sont disponibles à l'adresse reformerpourliberer.fr. Ils ont été largement inspirés par la Confédération Libérale. Depuis l'hiver 2020 ils ont été complétés par mes soins sur deux points (immigration et écologie) dans mon ouvrage : *Le vaccin libéral*, à paraître chez JDH éditions, Février 2022.



déficits. La privatisation n'exclut aucun « usager » des actuels services publics, les prix sont réduits par la concurrence.

2. Une fiscalité allégée

Les finances publiques traduisent fidèlement l'omniprésence et l'omnipotence de l'Etat. Les déficits budgétaires permanents depuis 1974 traduisent le trop d'Etat. Trop d'Etat, c'est trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts. A la différence de nombreux pays européens à aucun moment les gouvernements français n'ont cherché l'équilibre des finances publiques, ils n'ont pas respecté la règle d'or (pourtant signée), ni a fortiori le « frein à l'endettement ».

Avec un Etat minimum les dépenses publiques diminuent, donc *les impôts sont globalement réduits*.

Ce n'est pas le cas actuellement : alors que la seule légitimité de l'impôt est le paiement des services rendus par l'Etat, la fiscalité française se veut avant tout redistributive, d'où la très forte progressivité de l'impôt sur le revenu et le poids des impôts sur le capital. Cette politique se veut égalitariste et solidaire. Mais la solidarité publique et imposée détruit la solidarité privée et volontaire, elle prive l'économie des moyens de financer la production et les emplois, et incite à l'émigration du capital financier mais aussi du capital humain.

Il faut donc renoncer à ne voir dans le système fiscal qu'un instrument de redistribution, et la meilleure technique est celle de *l'impôt strictement proportionnel* et à un taux identique pour tous les revenus, de façon à éliminer toutes les niches fiscales dont l'existence tient aux arbitrages et privilèges créés par la classe politique. L'impôt proportionnel à taux unique (appelé souvent *flat tax*) est adopté par de nombreux pays, il simplifie spectaculairement la gestion de l'impôt et pour l'administration et pour le contribuable. Quant à l'impôt sur le capital il faut absolument le supprimer car il est doublement injuste : d'une part le capital accumulé provient de revenus qui ont déjà été taxés, d'autre part il pénalise ceux qui ont constitué une épargne et l'ont investie au lieu de dépenser leur argent. Le patrimoine est une garantie



pour les futurs retraités, il est un procédé de solidarité intergénérationnelle et familiale. Quant à l'impôt sur les successions, il est une pure spoliation, il n'existe pas dans beaucoup de pays libres.

3. Une protection sociale plus efficace

Le « meilleur système social au monde »⁴ est en train d'exploser.

L'échec complet tient à deux causes : d'une part le monopole public, source évidente de bureaucratie centralisée et d'irresponsabilité, d'autre part le choix d'un système par répartition impossible à équilibrer sur la longue période.

Qu'il s'agisse de la santé, de la retraite, du chômage, la répartition implique que les cotisations des uns (en général actifs employés et en bonne santé) paient pour les autres : retraités, chômeurs ou malades. Voilà a priori un système sympathique. Mais il suppose aussi que la population des cotisants soit suffisante pour couvrir les besoins de la population prise en charge, et ce n'est plus le cas avec le vieillissement des assurés. Les cotisations sociales ont atteint des sommets, le déficit de la Sécurité Sociale ne cesse d'augmenter, pour des prestations de plus en plus dégradées.

Il faut en finir avec la répartition pour passer à la capitalisation⁵. Les résultats de cette transition sont évidents, et ont été mesurés dans tous les pays qui l'ont réalisée : en tenant compte des coûts (cotisations ou primes) et des avantages (pensions, remboursements, indemnités) le système par capitalisation, même avec un taux de placement très réduit (4 ou 6 %), est entre quatre et cinq fois moins cher pour l'assuré⁶. Ce n'est

⁴ Alain Mathieu *Le système anti-social français* éd. Cri, Contribuables Associés.

⁵ Cf. mon ouvrage *Comment sauver vos retraites* (éd. libréchange, 2015).

⁶ Cf. par exemple les travaux de Nicolas Marques (*Contrepoints* 18 octobre 2021).



pas un miracle : les assureurs placent l'argent reçu alors que l'URSSAF est un simple tiroir-caisse sans la moindre réserve de trésorerie.

L'avantage de la transition est en premier lieu de donner à l'assuré le choix de la couverture dont il bénéficiera et la possibilité d'abonder en permanence son compte de retraite, de santé, ou de chômage alimenté par son *salaire complet*, véritable valeur marchande de son travail. L'avantage est encore de permettre le financement de l'économie et d'accélérer la croissance. Au total, c'est la victoire de la responsabilité et de l'épargne sur la bureaucratie et le gaspillage.

Évidemment un filet social couvrira les plus déshérités non assurés, mais il sera financé par le budget de l'Etat ou d'une instance publique exerçant la « solidarité ». Ce pilier vient s'ajouter aux piliers d'assurance obligatoire ou d'assurance complémentaire désormais permis quand on en aura fini avec le monopole de la Sécurité Sociale⁷.

4. Du droit social au libre contrat de travail

En France le « marché du travail » échappe totalement au droit commun des contrats et des obligations. Le « droit social » français présente au moins trois particularités :

- La première est la place donnée aux syndicats dans la négociation des conditions de travail. Ces négociations collectives concernent une branche entière d'activité, et le plus souvent au niveau national. Les accords ainsi conçus s'imposent à la plupart des entreprises (dont la taille minimale peut varier).
- La deuxième est le poids des textes imposant des clauses très importantes : durée hebdomadaire du travail, salaire minimum, conditions d'embauche et de licenciement.

⁷ Bien évidemment dans le cadre de la réforme les « assujettis » actuels au système de répartition sont garantis de pouvoir exercer les droits promis actuellement par la Sécurité Sociale. Suivant le taux de croissance on estime que deux ou trois générations sont nécessaires pour éteindre les dettes de la répartition (estimées en France à 4 PIB) une fois la réforme engagée.



- La troisième est l'existence d'une juridiction d'exception pour connaître des litiges en première instance : les conseils de prud'hommes.

Au total le Code du travail se compose d'une multitude de textes, révisés sans cesse : voilà du droit qui n'est ni clair ni certain.

Mais les entreprises françaises, tout comme les salariés français, font les frais de ce soi-disant droit social. La rigidité des règles est telle que les entreprises hésitent à embaucher. Cela condamne au chômage les jeunes à la recherche d'un premier emploi. Les syndicats sont très politisés mais peu responsables, de sorte que la France est le pays où le nombre de jours de grèves est le plus élevé, où le nombre de jours de travail effectués est le plus bas. Quant aux méfaits du SMIC, connus dans tous les pays qui l'ont adopté, ils sont plus accentués en France qu'ailleurs parce que son niveau est très proche du salaire médian⁸.

Il est donc nécessaire de dépolitiser et de désyndicaliser les relations entre employeurs et salariés, et d'en revenir à des relations contractuelles et personnelles. Les syndicats et le législateur y sont très opposés. Mais la technicité croissante des tâches imposera la spécialisation des opérateurs. Cela se retrouvera dans les contrats de travail. Ceux qui vivent de l'entreprise et dans l'entreprise sont mieux placés que quiconque pour trouver des accords réalistes et tenus pour justes par les contractants.

Quant au syndicalisme français, il est devenu un véritable défi à la démocratie et à la liberté⁹. Les dirigeants et représentants syndicaux ont des privilèges contraires à l'état de droit, et leurs curieuses sources de financement sont connues mais tolérées¹⁰. Dans la plupart des pays libres, les syndicats se sont donnés d'autres missions que changer le

⁸ Les États-Unis avaient jusqu'à présent un SMIC égal au tiers du salaire médian, il est en Allemagne de 45 % et en France (record absolu) de 62 %.

⁹ Jacques Garello, Bertrand Lemennicier et Henri Lepage : *Cinq questions sur les syndicats*, éd. PUF coll. Libre Échange, 1981.

¹⁰ L'Assemblée nationale n'a même pas voulu discuter le rapport Perruchot (novembre 2011) sur le financement des syndicats.



système économique ou contester le pouvoir patronal et les actionnaires. Ils rendent des services privés à leurs adhérents (éducation des enfants, lieux de vacances, associations culturelles, etc.) et ils sont réellement riches et respectés par la population.

5. Un enseignement libre et concurrentiel

Aujourd'hui on compare couramment écoles publiques et écoles privées, encore appelées écoles libres. Mais quelle est la liberté des écoles privées ? Depuis les accords Lang-Cloupet (1992) les effectifs du privé ne peuvent excéder 25 % du public, de sorte que le privé ne peut ouvrir des classes (et doit parfois en fermer) et ne peut répondre à la forte demande des familles de toutes opinions et de toutes religions. Les parents sont aussi mécontents de la « carte scolaire » qui les oblige à inscrire les enfants dans un établissement de leur quartier ou de leur arrondissement qui n'est pas de leur choix. Enfin les établissements privés sous contrat doivent adopter le programme officiel, les examens sont organisés par le service public, et l'Etat a le « monopole des grades » et délivre les titres de certifié, bachelier, licencié, maître, docteur et professeur.

L'organisation napoléonienne des écoles, collèges, lycées et universités donne des résultats de plus en plus catastrophiques. Les classements internationaux (PISA par exemple) montrent le recul de la France¹¹, et la plupart des Français déplorent que la majorité des enfants ne savent ni lire, ni écrire, ni compter couramment à la fin du primaire.

Voilà pourquoi la vraie solution n'est pas de chercher à réformer de l'intérieur une administration au demeurant très syndicalisée et très concentrée, mais d'instaurer une active concurrence de nature à obliger les établissements à se réformer. Mais donner aux familles le libre choix de l'établissement pose un double problème : financier et culturel.

¹¹ En 23ème position en 2018, il aurait progressé de 3 points en 2021 (prévisions).



Aujourd'hui le privé a la réputation d'être cher, donc réservé à des familles aisées. Ce n'est pas tout à fait vrai¹². En revanche « l'école de la République » a pour avantage apparent la gratuité. Apparence parce que la gratuité du service public n'existe pas : ce sont les contribuables qui payent. Apparence encore car dans le public les professeurs de tous niveaux exigent des achats de toutes sortes, au point que l'Etat a imaginé une allocation de rentrée scolaire.

Alors pourquoi pas une allocation d'inscription scolaire ? Le système des bons scolaires (ou chèques-éducation) fonctionne aux Pays Bas depuis le début du 20^{ème} siècle, et avec plein succès. Les bons peuvent être remis aux familles ou aux établissements, publics ou privés. D'autres formes de concurrence peuvent s'organiser avec les « écoles chartées » (*charter schools*), les écoles « académiques », ou plus originale encore « l'école à la maison » (courante dans plusieurs Etats américains : les familles peuvent louer des précepteurs aux frais de l'Etat)¹³.

Les étatistes craignent de voir disparaître l'Ecole de la République, laïque et égalitaire. Les tenants de la laïcité craignent que les enfants ainsi élevés deviennent de mauvais citoyens, faisant passer la loi religieuse avant celle de la République. Le risque existe, il est vrai. Mais d'une part plusieurs décennies d'écoles chrétiennes et juives attestent que ce risque peut être très limité, d'autre part l'école publique peut aujourd'hui dans certains quartiers prêcher le fanatisme voire le terrorisme¹⁴. C'est pourquoi la loi dite « de laïcité » (24 août 2021) qui

¹² Beaucoup d'écoles ont précisément été créées pour permettre aux enfants des pauvres d'accéder au savoir. L'éducation populaire n'a pas attendu Jules Ferry. Aujourd'hui encore de nombreux établissements privés modulent les frais de scolarité et de cantine en fonction de la situation de famille.

¹³ Cf. Liliane Debroas, « Les expériences de libre choix de l'école » in *Journal des libertés*, été 2021.

¹⁴ Jean Pierre Obin, *Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école* éd. Hermann 2020.



établit un contrôle par l'Etat de la laïcité des établissements est une nouvelle atteinte à la liberté scolaire et à la liberté religieuse.

6. Respect de la propriété immobilière

Les adversaires de la propriété privée sont naturellement portés à attaquer les patrimoines, et notamment les propriétés immobilières. C'en est au point que l'Etat a renoncé à l'Impôt sur la Fortune (ISF) mais a maintenu l'Impôt sur la fortune immobilière (IFI). Le loyer apparaît ainsi comme une rente au profit de personnes qui ont eu la chance d'hériter d'un appartement ou d'une maison¹⁵.

Cette approche est sans fondement, et à plus d'un égard.

1° Un bien immobilier est souvent le fruit d'une vie entière de travail et d'épargne. Il peut assurer des revenus indispensables une fois arrivé l'âge de la retraite.

2° L'héritier d'un immeuble n'a causé aucun dommage à quiconque.

3° Ceux qui pensent investir dans l'immobilier locatif ont beaucoup de mérite parce qu'ils seront confrontés aux « risques locatifs » : loyers impayés, installations détériorées, expulsions impossibles.

L'égalitarisme et la lutte des classes ont finalement débouché sur le « droit au logement » qui est la négation-même de l'état de droit. Les abus se multiplient, sous forme de squats ou de réquisition d'hôtels et d'immeubles. La situation s'est aggravée avec l'idéologie verte qui dénonce les logements individuels et prescrit une transition énergétique délirante¹⁶.

¹⁵ Les propriétaires de locaux commerciaux frappés par le confinement et les couvre-feux ont été « invités » à ne pas réclamer leur loyer.

¹⁶ Madame Wargon ministre du logement a dénoncé le 14 octobre dernier la construction pavillonnaire qui est « un rêve construit pour les français dans les années 1970 », c'est un « non sens écologique, économique et social ». Les maires écologistes qui ont conquis nombre de grandes villes



Cette idéologie empêche de voir les vraies causes de la crise du logement en France, auxquelles les libéraux veulent mettre fin simplement en supprimant une législation collectiviste omniprésente. La crise naît d'abord de la rareté foncière, organisée par les Plans Locaux d'Urbanisme et le zonage. Le prix des mètres carrés constructibles est ainsi doublé. Il y a ensuite la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains, 2000) qui ordonne aux communes de construire 20 % de l'habitat en logements sociaux. Or, les logements sociaux sont construits à des coûts exorbitants, pour une qualité médiocre, et « l'aide à la pierre » apportée par les fonds publics est un financement condamnable au plan de la concurrence¹⁷. De la même façon que l'Etat veut conserver le monopole de l'école, il entend aussi avoir le monopole du logement, de « l'aménagement du territoire » hier, et aujourd'hui du développement de « grandes métropoles » qui débouchent sur les banlieues géantes et les déserts ruraux. Rendre la construction et l'investissement immobiliers aux lois du marché est une réforme d'urgence économique et sociale.

7. Rendre justice et faire justice

Mission généralement tenue pour régalienne, la justice ne satisfait pas la majorité des Français.

Il y a à cela une première raison : son budget est ridicule, de sorte que les tribunaux sont installés dans des locaux désuets, que des auxiliaires comme les greffiers sont en nombre restreint et, quel que soit le litige ou la poursuite, il faut des mois voire des années pour obtenir

s'illustrent actuellement par leurs initiatives, les jardins au sommet de tours sont biologiques et assurent « l'auto-suffisance alimentaire » des habitants.

¹⁷ Les fonds publics viennent de la captation de l'épargne des livrets A par la Caisse des Dépôts et Consignations. A la suite d'un rapport que j'avais rédigé avec Nicolas Lecaussin dans le cadre de l'IREF, l'Union Nationale de la Propriété Immobilière a porté l'affaire devant la Cour de Justice Européenne, le recours a été admis mais le jugement n'a pas été rendu à ma connaissance.



un jugement en première instance et à plus forte raison un arrêt en appel.

Mais une raison tout aussi importante est la qualité de la magistrature. D'un côté elle est sous la dépendance constitutionnelle de l'exécutif qui la forme, la contrôle, et la rémunère. Mais d'un autre côté la politisation, la syndicalisation, mais aussi bien un certain élitisme de corps, sont tels que les sentences ne manquent pas de surprendre le sens commun. L'origine en est en grande partie l'Ecole Nationale de la Magistrature, sise à Bordeaux, qui depuis des décennies formate les jeunes étudiants : les individus sont coupables de délits et de crimes non pas pour des fautes personnelles, mais parce que la société les a aliénés. La criminalité en col blanc est jugée aussi grave (sinon plus) que les crimes ordinaires. Face à l'insécurité, au fanatisme et au terrorisme, les juges se montrent souvent incapables de punir sévèrement. De jeunes magistrats à peine sortis de l'école doivent instruire ou juger des affaires qui demandent une expérience de la vie en famille, en communauté, en entreprise.

La réforme souhaitée par les libéraux est d'avoir des magistrats capables de faire justice, de rendre des sentences exemplaires. Pour cela il faut supprimer l'ENM et recruter des magistrats parmi des personnes expérimentées, connaissant non seulement le droit, mais aussi et tout simplement la vie. En Angleterre la magistrature est une profession libérale, exercée par d'anciens avocats ou juristes aguerris, et les justiciables ont le choix de leur juge. Dans de nombreux pays les magistrats sont élus dans le cadre de scrutins locaux ou régionaux et le désir d'être réélu et d'avoir une longue carrière les amène à rendre des sentences acceptées par la population parce que conformes aux jurisprudences et coutumes du pays. Enfin il faut tenir compte de ce que pour de très nombreux litiges (notamment commerciaux et internationaux) la justice arbitrale et privée tranche avec rapidité et à la plus grande satisfaction des parties, ici encore la concurrence est bénéfique.

Il est vrai que les magistrats français justifient souvent la clémence qu'on leur reproche en matière pénale par l'impossibilité d'envoyer les



condamnés en prison, faute de place. Pour la même raison les juges d'application des peines abrègent très souvent les détentions, jusqu'à transformer de lourdes condamnations en séjours de deux ou trois ans. Enfin il n'existe pas, ou pas assez, d'établissements pénitentiaires pour les jeunes délinquants, de sorte qu'on les retrouve très vite dans la rue, et récidivistes.

Mais le système carcéral français ne peut-il être amélioré¹⁸ ? Pourquoi ne pas faire appel au secteur privé, qui est capable d'investir dans le système carcéral (y compris pour la surveillance) moyennant les redevances de l'Etat, mais aussi le paiement par les condamnés du coût de leur séjour¹⁹ ?

8. Redéfinir les missions de la police

Évidemment le sort de la police est lié à celui de la justice. Si les magistrats ne font pas justice, les policiers ont le sentiment que leur mission est impossible. Certes cela ne les autorise pas à se faire justice, mais on peut comprendre leur désarroi de se voir tantôt soutenus tantôt agressés.

La police a besoin de réorganisation, mais plus encore de redéfinition.

Pour réorganiser la police il faut commencer par lui en donner les moyens : l'oubli par l'Etat de ses missions régaliennes est une constante. Par exemple, les commissariats sont souvent inaccessibles ou encombrés, vétustes et sous-équipés. Mais il n'y a pas que les moyens, il y a la façon dont les gouvernants et le législateur conçoivent le travail.

¹⁸ Le gouvernement Castex a annoncé la création d'une prison en Bretagne, livrée en 2025 !

¹⁹ Dans son rapport sur la justice américaine Tocqueville avait remarqué que les prisonniers étaient libres d'aller travailler pendant la journée, et leur salaire leur permettait de payer leur dû, mais aussi de trouver un emploi et de se réinsérer une fois leur peine purgée, mais les syndicats ont réussi à mettre fin à cette concurrence « déloyale ».



Depuis plusieurs décennies, la police est orientée vers la répression plutôt que vers la prévention. La police n'est pas présente aux sources des infractions : les renseignements généraux ont disparu, donc on ne sait pas ce qui se passe, ni l'on ne sait qui est qui. La multiplication des caméras et radars n'est pas une solution très efficace bien que les Français aient l'impression d'être « fliqués ». Être au courant de ce qui se passe c'est aussi tout l'intérêt des polices municipales, qui ont été progressivement dépouillées au bénéfice de la police nationale. Comme toujours la centralisation produit ses méfaits. Le pouvoir des maires, théoriquement en charge de la police dans leur commune, est largement réduit par le pouvoir des préfets, eux-mêmes soumis aux ministères. Enfin et non le moindre la police est encombrée de tâches subalternes mais qui consomment du temps et des hommes : contrôler la circulation, enregistrer des déclarations et des plaintes, surveiller les résidences. Pourquoi pas le recours à des acteurs privés ?

Une question de fond n'a pas été réglée depuis fort longtemps : quelle mission la police peut-elle exercer, qui ne soit ni celle de l'armée ni celle de l'Education Nationale ?

La lutte contre le terrorisme ne devrait pas être de son ressort, car elle a une dimension internationale tant diplomatique que militaire. Mais la mission qui tourne au drame actuellement est liée au trafic de drogue. Certains libertariens préconisent la dépénalisation et la vente libre de la drogue, puisque la prohibition a laissé de mauvais souvenirs dans l'histoire. Mais le parallèle avec l'alcool ou le tabac n'est pas tout à fait réaliste : d'une part la drogue frappe davantage les jeunes, d'autre part le point de non-retour est plus vite atteint, et la rééducation donne des résultats décevants.

Il est certes scandaleux que le trafic soit aussi rémunérateur pour les professionnels et aussi catastrophique pour les malheureux revendeurs asservis et aliénés. Mais la meilleure façon de réduire voire de supprimer le trafic n'est-elle pas de regarder du côté de la demande : pourquoi tant de jeunes en viennent-ils à se droguer ? C'est ici que l'on doit regarder du côté de l'éducation, tant familiale que scolaire : absence de parents responsables, esprit de bande et mimétisme. Permettre à



chaque enfant de connaître et affirmer son individualité, tout en communiquant avec les autres dans un esprit de compréhension et d'équipe : voilà des objectifs qui ne sont plus très souvent présents dans un système scolaire qui exclut la diversité, le mérite et le travail. Ce n'est pas à la police de remplir une mission d'éducation²⁰.

9. De l'immigration à l'assimilation

La surenchère sécuritaire qui marque la campagne à ce jour allie volontiers immigration et terrorisme. Mais il ne suffit pas de limiter « l'immigration massive » pour se protéger contre le terrorisme. Cela est assez évident depuis le 11 septembre 2001.

Il y a urgence à définir en France une vraie politique d'immigration, qui ne se ramène pas à la définition d'un quota. Certes la proportion d'immigrés par rapport à la population nationale ne peut aller au-delà d'un seuil, le flux actuel en France est important²¹. Toutefois, l'immigration a été bien plus forte (au moins du double) dans certains pays comparables au nôtre : Allemagne, Autriche et Belgique en particulier. Que se passe-t-il actuellement qui explique le désordre et le danger d'une immigration incontrôlée dans une nation où naguère des immigrés italiens, portugais, espagnols, polonais et autres ont trouvé leur place ?

²⁰ Il existe au contraire nombre de méthodes qui permettent aux enseignants d'assurer cet éveil à la personnalité et à la compréhension. Je connais en particulier le programme « Quest » aujourd'hui diffusé par le Lions Club International. On estime que son application systématique dans les écoles australiennes a spectaculairement protégé les jeunes de la drogue. En France les syndicats d'enseignants ont il y a vingt ans refusé le recours à ce genre de programme, aujourd'hui on commence à admettre plusieurs expériences dans l'enseignement privé comme public (Académie de Versailles par exemple).

²¹ 7 % de la population totale en 2021 (source Eurostat). Mais au flux actuel doivent s'ajouter les immigrés de la deuxième (et parfois de la troisième) génération.



L'origine des immigrés est une cause : ce sont des personnes du Maghreb et de l'Afrique sub-saharienne qui fournissent les plus gros contingents²². Mais il y a aussi le fait que la France a admis depuis longtemps le « regroupement familial »²³ qui multiplie le nombre, qui véhicule la culture d'origine, et qui produit de très nombreux candidats au chômage et aux allocations. Aux yeux de la loi française ces immigrants ne demeurent pas longtemps des étrangers, ils obtiennent la nationalité par décret de naturalisation ou par déclaration (mariage, mineurs)²⁴.

Le résultat de ce laxisme était prévisible : un taux de chômage de ces immigrés proche de 20 %, qu'il s'agisse des hommes ou des femmes (qui représentent un peu plus de la moitié des immigrés). Naturellement ces personnes bénéficient de la protection sociale garantie à tout Français.

A côté de cette immigration statistiquement mesurée existe une immigration irrégulière. Les « sans papier » sont estimés entre 300.000 et 400.000. Certains nourrissent l'espoir qu'ils soient renvoyés dans leur pays d'origine, mais lesdits pays refusent de les recevoir.

Il faut aller plus loin dans la recherche des causes et conséquences profondes de ces erreurs. La première cause est l'Etat Providence. Les immigrés, comme beaucoup d'autres Français, ont vite compris qu'en France on peut vivre sans travailler. Or le travail en entreprise, en équipe, est facteur d'intégration.

²² Mais le comportement des immigrés change d'un pays à l'autre. Par exemple les Marocains et les Tunisiens reviennent volontiers dans leur pays, alors que ce n'est pas le cas pour les Algériens.

²³ Giscard d'Estaing : le manque de main d'œuvre en France devait être comblé par l'immigration, encore fallait-il « accompagner » cette immigration en promettant aux futurs travailleurs de venir avec leur famille (Paul Dijoud 1976).

²⁴ En 2018 c'est quelque 110.000 nouveaux Français qui ont grossi la population de notre pays.



La deuxième cause est l'incurie culturelle : rien n'a été fait pour que les immigrés se pénètrent de la culture française. En Allemagne les immigrés sont initiés à la langue, au mode de vie pendant les premiers mois de leur arrivée. Ils doivent occuper les logements qui leur sont indiqués, ce qui évite les ghettos. En France on a créé des cours d'arabe, notamment dans les « quartiers chauds » devenus des ghettos et des supermarchés de la drogue.

La troisième cause est l'incurie économique : les entreprises françaises sont les plus exposées à la réglementation, aux charges sociales et fiscales, au syndicalisme débridé, et l'embauche est devenue problématique, pour les immigrés comme pour les autres candidats à l'emploi.

La conséquence majeure est le communautarisme. Au sens large c'est le refus d'une communauté de vivre avec le reste de la nation. Au sens étroit c'est le rejet de la loi nationale pour imposer sa propre loi. On parle de « zones de non-droit », c'est exact : l'état de droit n'est pas respecté quand des personnes, quelles qu'elles soient, ne sont pas soumises au droit commun.

Cela ne signifie pas que la société française doive être interculturelle, elle doit être interethnique²⁵, c'est-à-dire permettre à la diversité des origines de se fondre dans le creuset national : un creuset culturel certes, mais aussi juridique et économique. Sans doute le racisme est-il un sentiment délétère, mais précisément c'est avec la conjonction de plusieurs réformes du système éducatif et du système social qu'on peut le contenir.

²⁵ Expression suggérée par David Lisnard et Naïma M'Fadell dans le Figaro (8 juillet 2021) « Renouons avec le modèle assimilationniste qui a fait la force de la France ».



10. Une diplomatie claire et nette

Le terrorisme a maintenant une dimension planétaire. Le combattre exige aujourd'hui une diplomatie claire et nette. Notre diplomatie est-elle en mesure d'accompagner une lutte ouverte contre l'islamisme conquérant ou l'impérialisme chinois ?

Le monde libre se trouve actuellement dépassé par ces deux agressions. Du côté du terrorisme islamiste aucune coordination n'a été possible, que ce soit en Syrie, au Kurdistan, en Palestine, au Yémen. La tranquille victoire des Talibans illustre l'aberration de la diplomatie des pays occidentaux et des organisations internationales, ONU en tête. Du côté de l'impérialisme chinois les menaces ne sont plus aujourd'hui seulement commerciales elles deviennent militaires avec l'intention affirmée d'envahir Taïwan et de conquérir le Sud Est asiatique.

Certes la diplomatie française n'a pas l'entière responsabilité de ces échecs. Depuis Obama les États-Unis ont cessé de peser dans la géopolitique, et Donald Trump a conjugué isolationnisme et agressivité. Poutine et Erdoğan attisent les conflits pour élargir leur influence. Mais la France a-t-elle contribué à la résistance et à la paix mondiale ?

Dans la grande tradition de l'Élysée et du quai d'Orsay depuis la deuxième guerre mondiale notre diplomatie a été marquée par l'obsession de la « troisième voie ». La position en Syrie a toujours été contre Bachir El Hassad, l'intervention du Président Macron à Beyrouth n'a jamais ému le pouvoir du Hezbollah au Liban, et la sympathie pour les Palestiniens du Hamas est au moins équivalente à celle que la France témoigne à l'Etat d'Israël. S'agissant de la lutte contre le terrorisme organisé par l'Iran, il est à déplorer que la France ait soutenu la diplomatie de l'Union Européenne en 2018 pour restaurer les échanges commerciaux avec l'Iran alors que Donald Trump renforçait le blocus financier et énergétique contre le gouvernement de Téhéran²⁶. Et, remontant à la présidence Sarkozy, c'est aussi la faute de la France si la Lybie a été livrée aux terroristes, qui ont pu déferler vers le Sahel.

²⁶ C'est la France qui avec INSTEX entendait protéger les sociétés européennes commerçant avec l'Iran contre les représailles américaines.



Aujourd'hui l'opération Barkhane est terminée, Al-Qaïda n'a cessé de progresser et la France s'est alliée avec des dictateurs corrompus et inefficaces. Pourquoi les déplacements présidentiels au Ghana, au Nigeria, au Kenya, en Éthiopie, en Angola et au Rwanda ? Au cours de ces derniers mois les discours sur la colonisation sont allés jusqu'à demander pardon pour ce que les Français avaient pu faire au Rwanda, en Algérie. Il est douteux que la France ait gardé quelque crédit dans les pays africains, même francophones, où l'influence de la Chine et de la Russie se renforce sans cesse.

S'agissant de contenir l'impérialisme chinois, l'ambiguïté est toujours de mise. D'un côté la France saisit le Conseil de Sécurité sur les incursions de la Chine dans la mer du Japon, de l'autre nous recevons à Paris Xi Ji Ping, nous acceptons des investissements chinois massifs dans notre industrie et nous ne nous inquiétons guère de la stratégie de la « route de la soie ». L'affaire des sous-marins australiens indique que nous n'inspirons plus confiance aux pays actuellement menacés par le Parti Communiste Chinois, les États-Unis et les pays du Commonwealth nous ont écartés sans ménagement et nous réduisent à la position de spectateurs. La pensée unique française s'indigne, mais a la naïveté de croire que les Chinois ont abandonné le communisme pour le capitalisme.

Finalement, la diplomatie française actuelle est tous azimuts, sans ligne directrice autre que d'affirmer la volonté de notre pays de jouer un rôle spécifique dans le monde entier : mais quel rôle véritable ? La faiblesse de la position française est aussi de se calquer sur la diplomatie européenne, qui n'est pas non plus très rassurante.

11. Un espace européen ouvert et concurrentiel

Europe Espace ou Europe Pouvoir ? Adenauer ou Jean Monnet ²⁷ ? L'Union Européenne a évolué vers la mise en place d'un pouvoir

²⁷ Alors que le traité de Paris (CECA 1951 créée par Jean Monnet) était un premier pas vers une Europe supranationale planifiée, la Communauté



centralisé et incontrôlé à Bruxelles. Le dirigisme européen est une réalité nocive, économiquement, juridiquement, et politiquement.

Économiquement : très vite la Commission Européenne a prétendu « harmoniser » les conditions de production et d'échange. Le dirigisme économique a été accentué par la création de l'euro et la politique de la Banque Centrale Européenne qui a soutenu les Etats déficitaires, et le « plan de relance » qui pénalise les Etats vertueux et finance ceux qui ont choisi la dette publique.

Juridiquement, on a vu naître un droit européen que rien n'annonçait, mais qui va devoir être intégré dans chacune des législations nationales²⁸. Aujourd'hui Bruxelles contrôle la présence de « l'Etat de Droit » en Pologne ou en Hongrie : la crise est ouverte.

Politiquement, le « déficit démocratique » ne fait aucun doute. Le pouvoir est concentré entre les mains de la Commission, et le Parlement européen n'a aucun pouvoir sur elle, aucun budget (heureusement !). Les Conseils n'ont pas un poids suffisant, et la présidence tournante est purement honorifique. La Cour de Justice de l'Union Européenne est de fait sous la coupe de la Commission.

Les libéraux ont toujours été en faveur d'une Europe des nations, espace ouvert et concurrentiel. Le discours de Bruges de Margaret Thatcher était clair : la pratique du libre échange dans un marché libre et commun n'appelle aucune centralisation, et progressivement les meilleures solutions vont naître de la diversité institutionnelle : la fiscalité s'alignera sur les impôts les plus légers, les salaires et contrats de travail seront fonction de la productivité dans chaque entreprise, les droits nationaux s'infléchiront sans doute mais sans aucune contrainte.

Economique Européenne (CEE 1957, traité de Rome) créée par Adenauer, de Gasperi et Robert Schuman se limitait à créer un marché commun, avec la perspective d'un Tarif Extérieur Commun (supprimé d'ailleurs très rapidement).

²⁸ En France la moitié des textes législatifs retranscrivent des directives européennes.



Le *principe de la réciprocité des normes* permet de régler pacifiquement tous les conflits potentiels²⁹.

En dépit de sa complexité et de son jacobinisme, l'Union Européenne démontre sans cesse son inefficacité. Elle a notamment échoué dans sa diplomatie (politique face à l'Iran), dans les négociations économiques multilatérales menées avec les États-Unis et l'Amérique Latine, dans les relations avec le Royaume Uni. Elle est suicidaire dans sa politique monétaire (pourtant théoriquement en dehors de ses compétences).

Cette inefficacité a été masquée au grand public par le rôle dominant joué par le couple Merkel-Macron, mais le retrait politique de la Chancelière et l'incertitude sur la coalition née des élections allemandes de cet automne ont changé la donne et ont révélé que l'Union est incapable d'avoir une réponse à donner à deux périls majeurs appelés Poutine et Erdoğan.

Le projet de Poutine a été depuis 2000 de reconstruire l'empire du Kremlin décomposé en 1991. Après la Biélorussie, la Crimée, l'Ossétie, il a aujourd'hui des cibles importantes, comme l'Ukraine, et récemment il a volontairement laissé les Azéris et les Turcs écraser les Arméniens. Les pays baltes s'inquiètent de la passivité de l'Union Européenne et craignent de perdre toute protection contre le Kremlin. Les pays d'Europe centrale constatent que Poutine a voulu les soumettre en changeant le tracé du gazoduc North Stream 2 (sans tenir compte des pressions de l'Union Européenne et des États-Unis³⁰).

²⁹ Ce principe a été rendu célèbre par l'arrêt « Cassis de Dijon » (1979) de la Cour de Justice de la Communauté Européenne (CJCE, alors indépendante de la Commission). A l'importation aucun produit étranger ne peut être rejeté s'il est conforme aux normes de son pays d'origine.

³⁰ Joe Biden a abandonné en mai dernier toute pression sur la Russie pour obtenir qu'elle réalise les branchements prévus. Ce revirement a été d'autant plus spectaculaire qu'au cours de la réunion de l'Otan le Secrétaire d'Etat Anthony Blinken avait déclaré : « Le président Biden a été très clair lorsqu'il a dit que ce projet de gazoduc est une mauvaise idée pour l'Europe et pour les États-Unis. »



Quant à Erdoğan il a pris une position plus radicale de soutien à l'islamisme. Non seulement dans son propre pays, mais aussi dans plusieurs pays de l'ancien empire austro-hongrois, il se fait protecteur des Musulmans, renouant avec la traditionnelle politique de l'Empire Ottoman. Erdoğan a pour ambition d'imposer la loi turque en Méditerranée, et ses visées africaines sont connues. Enfin il nourrit un mépris certain pour l'Union Européenne, ce qui s'est traduit par « l'affaire du sofa ».

Cet incident a été d'autant plus remarqué que Madame von der Leyen veut réellement donner un gouvernement à l'Europe. Elle assigne à ce gouvernement une mission prioritaire : lutter contre le réchauffement climatique, conformément aux accords de Paris, et accélérer la transition énergétique en éliminant les énergies non renouvelables. La Présidente a pris deux décrets qui ont révolté plusieurs Etats et peuples de l'Union. L'un relance l'écotaxe, destinée à pénaliser les transports routiers et les véhicules jugés polluants, l'autre est le Pass Sanitaire européen, rendu obligatoire pour circuler dans l'espace européen. Ainsi l'Union Européenne se croit-elle autorisée à utiliser la contrainte pour assujettir les individus. De la sorte nous voici sous la coupe d'un pouvoir exorbitant contre lequel nous n'avons aucune défense. Ce pouvoir va certainement être renforcé et exploité par la présidence française à partir du 1^{er} janvier 2022. Emmanuel Macron candidat voudra sans doute présenter l'Union Européenne comme l'annexe de la politique française : c'est une excellente façon de concilier souverainisme et européisme, « en même temps ».

Devant le risque d'une nouvelle guerre froide, les libéraux redoutent une rupture de la défense commune entre Europe et Amérique du Nord, assurée pendant des décennies par l'OTAN dont la composition et le financement sont caducs. Ils estiment que Bruxelles continuera à échouer dans le projet d'une diplomatie commune à des pays dont la seule puissance nucléaire depuis le Brexit est la France. Ils espèrent une inflexion de Washington après l'intermède démocrate. Ils misent davantage sur le « doux commerce » (une mondialisation



libérale en rupture avec le « capitalisme de connivence »³¹) que sur la création prochaine d'une communauté européenne de défense.

12. En finir avec la peste verte ³²

L'écologie peut être la meilleure ou la pire des choses. La différence est décisive entre écologie économique et écologie politique. Aujourd'hui, dans le cadre de la pensée unique, c'est l'écologie politique qui l'emporte. Pour une fois, ce n'est pas une exception française, l'écologie politique est planétaire : elle dénonce les risques courus par la planète, et propose des politiques planétaires.

L'écologie politique est une entreprise de totale remise en cause du système économique mondial : le libre échange et la loi du marché seraient à l'origine de la catastrophe qui menace la nature. C'est le concept de « développement durable » qui légitime les peurs et appelle à une vraie révolution systémique. Sur ce fond économique se greffe aussi la philosophie « post moderne » qui croit observer une dégradation de l'être humain, devenu destructeur, raciste, violent, voire criminel : il faut donc en finir avec la culture moderne véhiculée par la société de consommation et de profit.

Cette entreprise de « destructionnisme culturel » (*cancel culture*) se marie avec une désinformation bien organisée au niveau mondial. Il fallait d'abord remettre en cause les inégalités tenues pour scandaleuses entre pays riches et pauvres. C'est à la Conférence de Rio en 1992 que les

³¹ A juste titre beaucoup de libéraux souhaiteraient que l'on parle de « socialisme de connivence » pour dénoncer les relations mondiales qui très souvent ne sont pas réglées par la logique marchande mais par la collusion entre les Etats et le monde des affaires.

³² La peste verte est le titre d'un ouvrage de Gérard Bramoullé, *La Peste Verte*, éd. Les Belles Lettres (1994), qui a été parmi les tout premiers à dénoncer l'idéologie marxiste qui soutient le concept de « développement durable ». On peut aussi se référer à l'ouvrage de Vaclav Klaus : *La planète bleue en péril vert*, éd. IREF (2009), préface de Jacques Garello. Le sous-titre du livre est explicite : *Qu'est-ce qui est en danger aujourd'hui : le climat ou la liberté ?*



nostalgiques du communisme apparemment défait l'année précédente – dissolution du parti communiste d'URSS en 1991 – lancent une alerte contre les méfaits de la mondialisation. Très vite les anticapitalistes voient l'intérêt des rapports et études publiés par le GIEC³³. Sans tenir le moindre compte des centaines de siècles qui ont connu réchauffements et glaciations, le GIEC met l'humanité en accusation : c'est la croissance économique qui crache du CO2 supposé meurtrier pour le climat, donc la croissance économique doit être ralentie ou contrôlée, ce qu'empêche la mondialisation libérale³⁴. Mais la relance écologique va recevoir des appuis nombreux. D'une part les COP (Conférences entre Parties sur le Climat) vont se succéder à partir de 1995 (Berlin), elles recevront un très fort écho médiatique même si les résultats sont nuls puisque Chine et États-Unis n'acceptent pas la réduction des émissions de CO2. D'autre part Al Gore, candidat malheureux à la présidence américaine (battu par Trump en 2016), se fait l'avocat mondial de la lutte contre le réchauffement climatique au nom de la justice sociale : le réchauffement atteint par priorité les gens les plus déshérités et accroît l'inégalité des revenus dont personne ne saurait douter³⁵. Avec l'appui de Bill Clinton et de sa fondation mondiale il convainc l'élite des grands patrons du monde entier qui se réunissent à Davos dans le cadre du Forum Économique Mondial qu'il faut à tout prix prendre des mesures pour limiter la hausse des températures à 2° (devenus 2°5 en 2021 juste avant la COP28 de Glasgow).

³³ Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat, organisation onusienne (créée en 1988 à la demande du G7) dont le rôle est « d'expertiser l'information scientifique, technique et socio-économique qui concerne le risque de changement climatique provoqué par l'homme ».

³⁴ Ce n'est en fait qu'une réédition du rapport Meadows et des thèses du Club de Rome qui en 1972 voulaient en finir avec l'économie de marché pour lui substituer une planification globale, car « l'effondrement », lui aussi global, était prévu pour l'an 2000.

³⁵ Grâce en particulier à ce génie de l'économie qu'est Piketty. Cf. J. Ph. Delsol et N. Lecaussin, *Anti-Piketty : vive le capital au XXIème siècle*, éd. Libréchange (2015).



Voilà comment les Verts deviennent progressivement les artisans d'un gouvernement mondial confié à une technocratie supranationale, sans doute plus efficace que l'ONU : c'est « le grand renouveau »³⁶. Les milliards coulent à flot, mais le plus important est la propagande pour lutter contre la logique marchande et pour la « justice sociale ». La déforestation en Amazonie, les menaces sur la biodiversité, l'admiration pour les animaux sauvages et prédateurs, les consommations véganes, l'agriculture locale et bio, les boucheries attaquées, le diesel interdit, l'avion interdit, le nucléaire interdit, la construction interdite, les jardins sur les toits³⁷ et quantité d'autres insanités véhiculées par les médias et la classe politique. En clair il faudrait réinventer le passé, et reconstituer une humanité la plus proche possible de l'animalité, humanité malheureusement égarée par l'invention du feu, de l'outil, de la maison, et pire que tout du marché et de la monnaie.

Il s'agit bien d'insanités :

- le réchauffement climatique anticipé par les algorithmes du GIEC n'a aucune précision ni aucune certitude, l'antarctique a plutôt tendance au refroidissement,
- il n'y a aucun lien historique entre croissance économique et réchauffement climatique,
- le CO2 n'est pas l'ennemi de la nature, il lui est vital,
- c'est le réchauffement climatique qui dégage du CO2, et non l'inverse,
- l'épuisement des ressources naturelles ne peut exister puisqu'aucune ressource n'est naturelle : c'est l'homme qui

³⁶ Great reset : voir à ce sujet l'ouvrage de Éric Verhaeghe, *Le Great Reset : mythes et réalités* (ed. Culture et racines, 2021) qui se réfère aux écrits de Klaus Schwab fondateur de Davos et Thierry Mailleret, directeur de Davos : *Covid 19- La grande réinitialisation*, Forum Publishing 2020.

³⁷ « pour assurer l'auto-suffisance des urbains » (sic) habitant New York.



- définit et crée ce qui est appelé « ressource », la seule ressource est donc humaine³⁸,
- c'est une minorité éclairée qui nous guide vers un monde meilleur ; voilà sanctifiée la « fatale présomption » de l'organisation rationnelle de la société.

La liste des insanités peut être allongée, une série d'ouvrages et de rapports écrits par des personnes qualifiées démontrent que « les écolos nous mentent »³⁹. Mais ils ont réussi à imposer leur doctrine aux enfants et aux jeunes, la Loi sur l'École de la Confiance prévoit un article 9 qui « modernise et élargit le contenu de l'éducation à l'environnement et au développement durable en intégrant pour la première fois dans le code de l'éducation les notions de transition écologique, de biodiversité et de lutte contre le réchauffement climatique »⁴⁰.

Les Verts nous privent de la liberté de chercher, d'innover, de nous tromper et (pire encore) de réussir.

Cette issue est intolérable pour des libéraux. Ils proposent une alternative : l'écologie économique.

L'économie implique l'échange, et l'échange exige la propriété. La propriété n'est pas seulement un droit, c'est aussi un devoir. Les propriétaires ont le devoir de protéger et gérer les biens et services qui leur appartiennent, ils peuvent les valoriser ou les détruire (*abusus*, complément de *l'usus* et du *fructus*). Les biens environnementaux

³⁸ Cf. Julian Simon, *L'homme notre dernière ressource* (coll. Libre échange, PUF, 1985). Le pétrole n'est devenu ressource qu'après que l'on en ait découvert les propriétés.

³⁹ Christian Gerondeau, *La religion écologiste* (éd. L'artilleur, 2021) ; Jean de Kervasdoué, *Les Ecolos nous mentent* (Albin Michel, 2021). Le livre explosif est bien celui de Steven E. Koonin, *Unsettled: What Climate Science Tells Us, What It Doesn't, and Why It Matters* (BenBella Books, 2021). Voir aussi l'article d'Alain Mathieu : « Le rapport incohérent du GIEC » (*Lettre des Libertés* de l'IREF, 25 août 2021).

⁴⁰ Loi publiée au J.O. du 28 juillet 2019 et validée par le Conseil Constitutionnel.



n'échappent pas à ces principes. Sont-ils des biens « publics » ? Certainement pas, contrairement à ce que les juristes et économistes ont professé pendant longtemps. Certes la nature, l'environnement, l'air et l'eau peuvent concerner un grand nombre de personnes. Mais est-il pour autant impossible de se les approprier, c'est-à-dire d'empêcher les autres d'en jouir (exclusivité), de les acquérir (transférabilité), de les démembrer (divisibilité) ? L'école des « droits de propriété »⁴¹ démontre que l'appropriation est possible, la vraie difficulté est de définir avec précision les limites de la propriété. C'est surtout à partir des travaux de deux Prix Nobel Ronald Coase et Elinor Ostrom que l'on peut découvrir les conditions concrètes d'une écologie économique. Ainsi des individus, mais plus souvent des groupes ou des associations, voire des entreprises, ont-ils pu prendre en charge des montagnes, des forêts, des rivières, des lacs, des réserves marines, des animaux. Cette prise en charge a pu se faire à partir de procédés marchands, ou communautaires et bénévoles⁴². En revanche elle exclue la collectivisation, système auquel pensent spontanément les partisans de l'écologie politique, et elle n'a évidemment rien à faire du catéchisme idéologique des Verts.

Voici d'ailleurs la dimension philosophique et anthropologique des libéraux : le libéralisme est confiance dans l'être humain, dans la diversité des talents et des expériences. L'être humain, à la différence de tout être animal, est capable de reconnaître ses erreurs et de retrouver le bon chemin.

⁴¹ Harold Demsetz, Armen Alchian, Steve Pejovich ont été les pionniers de la *Property Rights School*.

⁴² Dans les régions désertiques la dernière chose à faire est de creuser des puits pour offrir l'eau gratuite à la population, car la gratuité aboutit au gaspillage et les réserves d'eau sont vite épuisées. En revanche les puits payants permettent à leurs propriétaires de distribuer l'eau avec parcimonie : c'est ce qui se passe dans un grand nombre d'oasis sahariennes.



13. Préserver la vie privée

Si le pouvoir actuel, comme les précédents, a été incapable de réaliser la moindre réforme structurelle dans les domaines économique, social et sécuritaire, il a excellé dans les réformes dites « sociétales ». La dénomination est importante : il s'agit de changer les mœurs de la société.

L'ambition n'est pas nouvelle : voilà des années que des gouvernements (réputés de droite d'ailleurs) ont réformé des institutions séculaires, comme le mariage par exemple (et ce qui l'accompagne parfois le divorce). Certes les libéraux, y compris les libéraux conservateurs, plus nombreux qu'on le pense, ne nient pas l'importance des règles sociales, ni leur nécessaire évolution. Mais à leurs yeux les règles sociales ne peuvent s'établir par décret de l'Etat, et l'Etat ne peut les faire évoluer au mépris des droits individuels.

Un bon exemple est la politique « féministe » menée avec ardeur depuis 2017. Le candidat Macron en avait fait l'une des priorités de son quinquennat, et l'a donnée aussi comme priorité au G7 quand il l'a présidé. S'il s'agit de réaliser l'égalité de droit entre hommes et femmes et de lutter contre les discriminations liées au genre, nous sommes dans une logique libérale. Mais si à l'inverse on décrète la négation des genres et si l'on fait une discrimination positive afin de promouvoir les femmes (comme l'obligation de parité) c'est un décret sociétal totalement arbitraire.

En allant plus loin dans la politique féministe, la loi dite « éthique » autorise la PMA pour les couples homosexuels, mais prévoit le remboursement des FIV par la Sécurité Sociale. Ici on oblige des millions de cotisants et de contribuables à financer une démarche qu'ils n'approuvent peut-être pas. Le problème est le même pour le remboursement de l'IVG qui aux yeux de beaucoup de personnes les rend complices d'un crime contre la vie d'un enfant à naître. Libre aux femmes de se comporter comme elles le souhaitent mais l'Etat ne peut pas forcer ses « sujets » à approuver des changements qui sont contraires aux droits individuels au simple prétexte que « les mœurs » ont évolué.



L'évolution des mœurs a également inspiré la proposition de loi « donnant et garantissant le droit à une fin de vie libre et choisie ». Son article premier avait été voté le 8 avril dernier, et élargissait le champ de l'euthanasie. Ici encore, le législateur socialise la demande de suicide, puisque est prévue désormais *une assistance médicalisée à mourir dont les frais seront à la charge de la Sécurité Sociale*⁴³.

Une autre réforme sociétale jugée intolérable par beaucoup de Français concerne l'éducation des enfants : c'est la « Loi pour une Ecole de la Confiance »⁴⁴.

D'une part elle vise à établir une hiérarchie entre les enseignants et les parents. Désormais il est acquis que l'éducation n'appartient plus aux familles, mais aux écoles, qui elles-mêmes sont sous le contrôle de l'Etat. En effet la loi (article 11) entend « *Lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge en abaissant l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans* » et pour ce faire prive les parents de la liberté de choisir l'âge auquel leurs enfants seront scolarisés. D'autre part la loi entend contrôler toute initiative éducative prise en dehors des écoles publiques et des écoles privées sous contrat qui respectent les diktats ministériels (ce qui est hélas le cas). Les écoles privées religieuses hors contrat, et a fortiori les écoles familiales sont désormais sous contrôle de l'Etat (article 19), aux bons soins des maires.

Il ne fait aucun doute que ces réformes sociétales sont intolérables pour grand nombre de croyants, de sorte qu'elles peuvent légitimement passer pour une agression contre les principes religieux qui guident une

⁴³ Les termes exacts méritent d'être retenus : une assistance médicalisée à mourir peut être demandée « par toute personne capable et majeure », si elle se trouve dans une phase « avancée ou terminale » d'une affection « grave et incurable », provoquant une souffrance « physique ou psychique » qui « ne peut être apaisée » ou que la personne concernée juge « insupportable ».

⁴⁴ Encore appelée « loi Blanquer », bien qu'il s'agisse de la mise en œuvre d'une promesse faite par le Président Macron en mars 2018 : seules les promesses liberticides auront été tenues.



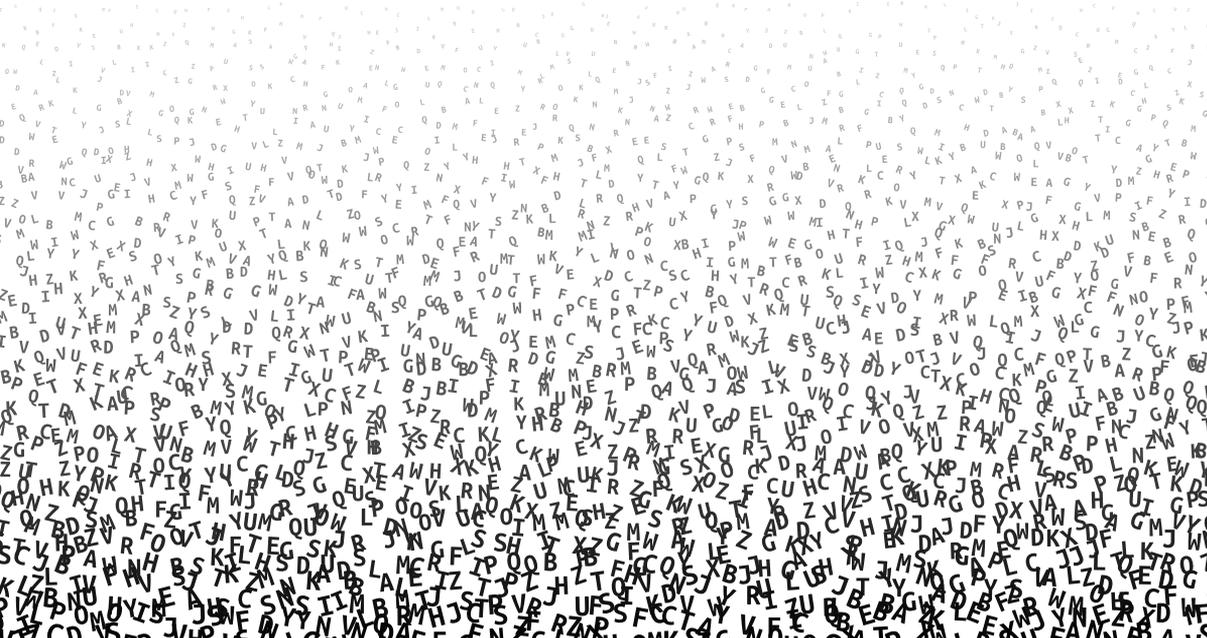
partie importante de la population. Peu importe d'ailleurs le nombre de ces croyants et la religion qu'ils confessent. Du moment qu'une religion ne porte atteinte ni à la vie ni aux biens des individus, l'Etat n'a aucun droit de limiter ou d'obérer les actes de ceux qui s'en réclament, sous peine d'attenter à la liberté religieuse, dont l'histoire démontre qu'elle a été à l'origine des libertés publiques. Bien entendu l'Etat a le devoir de mettre fin aux tentatives de ceux qui au nom d'une religion prétendent imposer un mode de vie au reste du monde.

Le conflit entre vie privée et domaine régalien est devenu d'une intensité et d'une violence extrêmes avec le communautarisme actuel, qui tire son énergie du désir des Islamistes radicaux d'imposer la charia en France, fût-elle contraire à la loi et aux mœurs de notre pays. Le problème n'est pas d'interdire aux Musulmans de pratiquer leur religion, mais de ne pas tolérer les excès de ceux qui veulent soumettre le monde entier à la loi islamique. Cela est d'ailleurs bien compris de très nombreux musulmans⁴⁵.

Mais aujourd'hui l'Etat s'abrite derrière le principe de laïcité, et le comprend comme le devoir d'effacer toute trace religieuse, visible ou non, dans la société française, persuadé que la religion accroît les inégalités sociales et dresse les uns contre les autres. Cela a débouché par exemple sur les restrictions exagérées et durables apportées au culte à l'occasion des confinements successifs. Il s'agit alors d'une « laïcité de combat » tendant à paralyser toute expression publique de la religion. En réalité tout se passe comme si la seule religion tolérée par l'Etat était la religion d'Etat dont le credo est gravé dans « les valeurs de la République ».

Cette ingérence dans la vie personnelle et cette atteinte aux croyances et aux cultes religieux sont inadmissibles. La vie privée doit être protégée, y compris du despotisme politique, l'Etat n'a pour mission que de garder la liberté et la propriété hors d'atteinte ; c'est ce qu'il ne fait pas, tout au contraire il tente de plus en plus d'attenter à la liberté et à la propriété.

⁴⁵ Cf. *Journal des libertés*, printemps 2021, *Dossier sur l'Islam*.



Comment, vous n'avez pas dit... « social » ?

par
Alain Laurent



Alain Laurent est philosophe et essayiste. Il dirige plusieurs collections d'inspiration libérale aux Éditions des Belles Lettres. Ses derniers ouvrages sont *L'autre individualisme : une anthologie*, Les Belles Lettres, 2016 et, en 2020, *Responsabilité – Réactiver la responsabilité individuelle*, Les Belles Lettres.



« Distanciation *sociale* » : telle fut sans doute sur le plan sémantique l'une des expressions courantes les plus emblématiques de l'année 2020, en France mais parfois aussi ailleurs. Alors qu'en raison de la pandémie de la covid 19 et pour signifier la nécessité d'une distance de précaution entre les personnes, les termes « sanitaire » ou « physique » étaient bien plus pertinents, c'est celui de « social » qui a été sciemment choisi par le pouvoir politique et médical. Une préférence lexicale fort instructive car de nos jours le recours devenu exubérant au mot « social » est un marqueur qui annonce qu'on est dans le bon camp du Progrès (ou du moins d'un certain type de progrès) et donc du Bien, que l'on participe activement à l'effort collectif pour « faire société ». La décision de dire « distanciation *sociale* » n'est en effet qu'un exemple parmi une infinité d'autres pour illustrer la « socialomania » imprégnant le narratif contemporain rendant compte de notre vie... sociale courante.

Submersion, saturation

Les éléments de langage émaillant jusqu'à satiété l'édifiant « récit » dont nous abreuve chaque jour l'ensemble des médias témoignent de la réalité de cette submersion sans précédent.

Faute de « dialogue *social* » suffisant entre « partenaires *sociaux* », il a fallu mettre en œuvre un « plan *social* », qualifié de « casse *sociale* » par les syndicats qui ont riposté par un « mouvement *social* ». Et cet « ascenseur *social* » toujours plus « en panne », ne contribue-t-il pas à accroître la « fracture *sociale* » qui détruit peu à peu notre « cohésion *sociale* » ? Heureusement, pour préserver ce « modèle *social* » que le monde-entier-nous-envie (selon la formule rituelle), nous pouvons compter sur la construction de nouveaux « logements *sociaux* » favorisant la « mixité *sociale* » et renforçant par suite le si précieux « lien *social* ». Et aussi, tout en veillant à préserver les « acquis *sociaux* », sur l'extension de la « couverture *sociale* » et l'augmentation des « prestations *sociales* » et autres « aides *sociales* » – qui en plus de combattre la « souffrance *sociale* », permettront de maintenir la « paix *sociale* » dans les « quartiers » où le déploiement de « travailleurs *sociaux* » supplémentaires réduira l'« exclusion *sociale* ».



Des exemples semblables pourraient assurément être multipliés à l'infini – et l'on y reviendra d'abondance plus avant. Mais notons d'emblée que cette omniprésente et redondante élection du mot « social » en providentielle appréhension ou solution des problèmes dans nos sociétés ne date pas d'aujourd'hui et ne se limite pas à la France (où elle atteint toutefois un paroxysme). C'est ainsi que dès 1957, l'économiste et philosophe Hayek avait pointé le phénomène dans un article titré « Qu'est-ce qui est "social" ? Qu'est-ce que ça signifie ? »¹. Il y constatait une inflation de l'emploi du mot en Europe mais aussi outre-Atlantique, accompagné d'un glissement accentué et idéologiquement orienté de son sens. S'il souscrivait à sa signification originelle, comme dans « structures sociales » ou « forces sociales », Hayek s'alarmait de voir ce vocable se vider de son acception traditionnelle et être doté d'une « élasticité illimitée ». Et, avec une remarquable prescience, relevait qu'il était l'objet d'une « incantation magique » pour signifier le « moralement bien ».

Pourtant, en matière de « Hors du social, point de salut », Hayek était très loin d'avoir tout vu. Car depuis, surtout à la fin du XX^{ème} siècle et plus encore dans les premières décennies du XXI^{ème}, l'exubérance inflationniste de la convocation du mot *social* et l'extension continuelle de ses champs d'application ont, sous l'impulsion du progressisme ambiant, pris un tour exponentiel unique en son genre. Pratiquement tout et n'importe quoi peut désormais être qualifié de *social* ou placé sous son signe, avec une connotation positive (avec quelques notoires exceptions : « jalousie *sociale* » ou « fraude *sociale* » n'ont guère bonne presse...) et une sorte de fixation jousseuse. Nous voici définitivement entrés dans l'ère du *social* dans tous ses états : du tout-*social* à tout prix.

Comme il en a été pour la distanciation sanitaire ou physique, le terme *social* est volontiers mais abusivement préféré à d'autres dans nombre de cas : ne conviendrait-il pas parfois plutôt de parler de « justice économique » que de « justice *sociale* », d'« abus de biens économiques » plutôt que d'« abus de biens *sociaux* » et les

¹ Titré « What is "social" ? What does it mean ? », ce texte a été reproduit en 1967 dans les *Essais de philosophie*, chapitre XVII (Les Belles Lettres, 2007).



incontournables « réseaux *sociaux* » ne sont-ils pas avant tout des réseaux de connexion ? Pourquoi les entreprises ont-elles un « siège *social* » et non pas juridique ? Les trop fameux « mouvements *sociaux* » ne sont-ils pas tout simplement des grèves et un « plan *social* » autre chose qu'une mesure de licenciement collectif accompagné ? Mais non, il faut absolument partout mettre du *social* !

Dès que *social* a commencé à devenir envahissant et être connoté d'interventionnisme étatique prétendument chargé d'introduire plus d'égalité entre les citoyens par le biais de ce « social » agissant qu'est la (grande) redistribution, la plupart des formations politiques et bien des courants de pensée n'ont pas tardé à prendre le train en marche et se parer de ce label si bienséant. Premier en date, le catholicisme *social* s'est chargé de traduire la « doctrine *sociale* de l'Église » en acte et organisait les renommées... « semaines *sociales* de France ». À gauche, on célébrait l'avènement de la « *Sociale* » et bientôt de l'État *social* tandis que la « critique *sociale* » affûtait ses armes ; et le *socialisme* qui avait l'insigne avantage de porter déjà le mot magique dans son appellation d'origine s'agrémentait tout de même d'une version *social-démocrate*, qui ne détenait cependant pas le monopole lexical signalant la conversion à la démocratie *sociale*. En effet, aux lendemains de la seconde guerre mondiale, les ordolibéraux allemands mirent en œuvre l'« économie *sociale* de marché », les chrétiens-*sociaux* eurent vite pour compagnons les tenants du « gaullisme *social* » se retrouvant un temps dans les rangs des « Républicains *sociaux* ». Les libéraux allaient-ils rater le coche ? Que non : voici qu'apparut le libéralisme *social* – à ne pas tout-à-fait confondre avec le... *social-libéralisme*. À droite, il se trouva une « droite *sociale* » pour relever le défi, tandis que l'extrême droite ne demeurait pas en reste, avec avant-guerre le « Parti *social* français » et dans l'Italie d'après-guerre le Mouvement *social* italien. Dernièrement, un groupuscule néo-nazi lyonnais ne s'était-il pas baptisé le « Bastion *social* » ?

La frénésie quantitative s'accompagne d'une telle exubérance polysémique qu'on peut en venir à se demander si, à force de s'appliquer à des objets si dissemblables, le terme « social » conserve une quelconque pertinence. Quoi de commun, en effet, entre l'ingénierie



sociale et un bailleur *social*, le tourisme *social* et le contrôle *social*, les réseaux *sociaux* et le SAMU *social*, l'excuse *sociale* et la sécurité *sociale*, le contrat *social* et un filet *social*, le corps *social* et le patrimoine *social*, l'acceptabilité *sociale* et la finalité *sociale* des « entreprises à mission » ?

Tout, pourtant, avait bien commencé pour ce mot, forgé au milieu du XVIIIème siècle pour les meilleures qui soient : rendre compte de l'organisation de la société et de qui règle spontanément ou volontairement les relations entre les individus qui la composent, ainsi que l'envisagent Adam Smith traitant des « passions sociales » dans son *Traité des sentiments moraux* (1759) ou Rousseau dans *Du Contrat social* (1761). « Social » conserve longtemps cette acception proche de son enracinement originel dans le latin « socius » (compagnon, compagnie) dont dérivent « société » ou « association ». C'est en ce sens qu'on parle légitimement de « vie sociale », de l'être humain entendu comme « animal social », de « classes sociales » et un peu plus tard de « sciences sociales » attachées à analyser les « structures sociales ». Et que Tocqueville fera grand cas de l' « état social » caractérisant une société, que Comte inventera la « physique sociale », que Durkheim parlera de « solidarité sociale » – et que plus tard, Raymond Boudon pourra à bon droit traiter de *La logique du social*²...

Subversion, collectivisation

Les choses commencent à changer et se compliquer au cours de la seconde moitié du XIXème siècle, avec l'impulsion donnée par la révolution « sociale » avortée de 1848 puis sa réplique lors de la Commune de Paris en 1871 dont le projet utopique de « république sociale » commence à se concrétiser par l'invention d'une... « marmite sociale », préfiguration de la soupe populaire. En écho à la création du mot « socialisme » par P. Leroux, les débats politiques et idéologiques se focalisent dès lors de plus en plus sur la « question sociale » et les enjeux de la « justice sociale » en se centrant sur la problématique des inégalités (d'emblée discernée par Rousseau). Signe des temps : de simple

² Raymond Boudon, *La logique du social*, Hachette, 1979.



qualificatif qu'il était jusqu'alors, le terme « social » devient aussi un substantif avec ce que le sociologue J. Donzelot dénommera judicieusement « l'invention du social »³. Dans le contexte français du moment et sous l'impulsion du courant solidariste, le champ lexical d'application du terme s'enrichit des « lois sociales », des « droits sociaux », des « assurances sociales » et même de la « dette sociale ».

C'est dans le contexte de la Libération que « le social » connaît une première consécration d'ampleur à la fois lexicale et politique. Le « plan de sécurité sociale » prévu l'année précédente au nom d'une « démocratie sociale » dans le programme du Comité National de la Résistance est institutionnellement acté par les Ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 portant création de la Sécurité sociale. Tandis que les « droits sociaux » se multiplient et qu'entrent en vigueur des politiques de « transferts sociaux » abondés par des « prélèvements sociaux » ultérieurement appelés à connaître une expansion illimitée, une assistance sociale se met en place, qui ne néglige surtout pas de prendre soin des « cas sociaux ». En 1946, un article du Préambule de la Constitution de la IV^{ème} République nouvellement promulguée précise que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale » (il sera repris mot pour mot dans le Préambule de la Constitution de la V^o République en 1958) : loin de signifier que ces deux Républiques sont immergées dans la société, ce qui relèverait d'un truisme désarmant, « social » en vient désormais à d'abord renvoyer à une action publique prioritairement dévolue à la réduction des inégalités de revenus les plus criantes, et partant, de la pauvreté, la précarité. Bien que ces dernières soient aussi l'objet d'« œuvres sociales » de nature associative (caritatives) ou provenant des entreprises (comité social), « social » implique implicitement que l'aide aux défavorisés doit être moins privée ou personnelle qu'étatisée et collectivisée⁴.

³ Jacques Donzelot, *L'invention du social*, Le Seuil, 1984.

⁴ Créée en 1966, la libérale Association pour la liberté économique et le progrès social (ALEPS, que les lecteurs du *Journal des Libertés* connaissent



Si, en contrepoint de l'épisode de mai 1968, les nouvelles avancées politiques du « social » sont malgré tout le fait de gouvernements réformateurs de centre droit (les « indicateurs sociaux » de Jacques Delors en 1972, l'attention portée à l'« exclusion sociale » par Lionel Stoléru en 1975...), une deuxième consécration du souci du « social » pris dans son nouveau sens survient avec l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981. En fait, il s'agit même d'un impressionnant grand bond en avant des « avancées sociales » et de leur étatisation, avec prolifération de l'attribution de nouveaux « droits sociaux à ». Dès lors, distribution accrue de « revenus sociaux », fixation de « minimas sociaux » censés jouer le rôle d'« amortisseurs sociaux », « traitement social » du chômage », projets de « TVA sociale » deviendront les marqueurs d'une « politique sociale » tous azimuts promue en totem du progressisme. Tandis que l'État se mue toujours plus en super assistante sociale, on rivalisera d'empressement pour « faire du social » ou « dans le social ». Viendront les beaux jours de l'« économie sociale et solidaire » et de la « responsabilité sociale », et n'importe quel projet de loi sera tenu de s'accompagner d'un « volet social », y compris lorsqu'il s'agit de combattre l'islamisme ! Le Conseil économique est rebaptisé « Conseil économique et social », et voit le jour un « Ministère de la cohésion sociale ». Mais comment financer cette envolée de générosité et de largesses dans des « dépenses sociales » qui mettent à mal les « comptes sociaux » de la nation en finissant par représenter en 2021 le tiers de son budget⁵ ? Cotisations sociales et prélèvements sociaux sont considérablement sollicités et augmentés, et cette irrésistible expansion se traduit entre autres par la création d'une « cotisation sociale généralisée » (CSG), d'une « caisse d'amortissement de la dette sociale » (CADES), d'une « contribution sociale de solidarité des sociétés » (C3S) et même d'un « forfait social » réservés aux entreprises. Ne pas œuvrer en

bien !) s'oppose alors et depuis seule à cette subversion de l'interprétation collectiviste du « social ».

⁵ Un fait relevé par le chroniqueur Jacques Julliard dans *Le Figaro* du 1^{er} mars 2021 : « Si l'on excepte – et encore – les pays scandinaves, la France est le pays le plus "social" sinon socialiste – mot désormais indéfinissable, à la surface du globe ».



faveur de l'extension indéfinie de ces dispositifs ne vaut-il d'ailleurs pas maintenant l'accusation infâmante d'être... « anti-social »⁶⁽⁶⁾ ?

Cette créativité lexicale débridée est de moins en moins limitée au domaine fiscal et a ces dernières années envahi la vie courante où elle bat son plein jusqu'au pittoresque sans retenue, voire à l'absurde – ou l'inquiétant. Outre la célèbre « distanciation *sociale* » dont il a déjà été question, nous avons ainsi eu droit aux « tarifs *sociaux* » (factures d'eau ou d'électricité aux montants indexés sur les revenus, ou carrément gratuites) et dans la même veine, aux « épiceries *sociales* », à l' « hôtel *social* », à l' « eau *sociale* » et un impayable « *social bar* ». Une « mère *sociale* » désigne désormais la mère non biologique d'un enfant adopté. Et de leur côté, les syndicats ont obtenu pour leurs mandants de disposer d'un « sac à doc *social* » (conserver ses « avantages *sociaux* » en passant d'une entreprise à l'autre !) et que soit maintenu un « plancher *social* ». Dans les « quartiers », des « écouteurs *sociaux* » ont fait leur apparition, rejoints sur les plages par des « médiateurs *sociaux* ». Avec la pandémie de la Covid 19 on s'est également mis à parler de la « bulle *sociale* » où chacun s'auto-confine dans l'intimité du cercle familial, mais on peut aussi redouter que soient importées de Chine ces remarquables trouvailles que sont le « score *social* » ou le « crédit *social* » qui contrôlent par l'alliance de l'intelligence artificielle et de la vidéosurveillance le degré de soumission de l'individu aux normes sécuritaires édictées par l'État – avec sanctions policières à la clé. Décidément, on n'arrête pas le progrès... social – ou du « social ».

Socialisation, sociologisation

Rien n'illustre davantage l'éclatement lexical de « social » et sa transformation en mot-valise que l'ambivalence dont pâtissent désormais les termes « socialiser » et « socialisation ». Lesquels peuvent aussi bien, selon les contextes et les perspectives adoptées, renvoyer aux

⁶ Cf. Thomas Guénolé, *Anti-social : la guerre sociale est déclarée*, Plon, 2018.



processus d'apprentissage et d'intériorisation des normes et valeurs de son environnement humain par un enfant qu'à la mise en œuvre politique de l'appropriation publique d'entreprises privées par leur collectivisation ou leur nationalisation – cette seconde acception, qui n'a rien à voir avec la première (et encore moins avec celle que « to socialize » a heureusement conservé outre-Atlantique : favoriser des relations conviviales avec les autres!), témoignant de la captation idéologique croissante du mot « social » par le progressisme .

Mais celle-ci a pris une tournure encore plus prononcée sinon paroxystique avec l'entrée en jeu de la sociologie ou plutôt du sociologisme faisant du « tout-social » le paradigme exclusif de lecture de ce qui se passe dans nos sociétés et l'une des matrices déterminantes du progressisme dans sa version « post-moderne ». Selon cette dernière, c'est bien connu, tout n'est en effet que « construction *sociale* », que ce soit le genre, la « race », la personne humaine, la subjectivité, la responsabilité, et la « construction *sociale* de la réalité »⁷ y a statut de dogme insurpassable. Comprendre : il n'y a pas de donné, rien n'est naturel, nous sommes environnés de « construits *sociaux* » illusoire et fallacieux, forcément produits par des forces impersonnelles occultes et de sournois rapports de domination totalement biaisés, œuvrant au sein de circonstances contingentes et transitoires – tous à naturellement... déconstruire. Mais si nous sommes nous-mêmes seulement les produits de la « fabrication *sociale* des individus », il faut bien voir qu'en plus, un individu humain est intégralement traversé, pénétré par un *social* qui n'existe pas qu'à l'extérieur de lui : il s'insinue à l'intérieur de lui et son intériorité ne se compose que de lui. Car « le social est autant à l'intérieur des acteurs qu'à l'extérieur » assène ainsi le sociologue Bernard Lahire⁸ : au « social » lexicalement consacré en substantif correspond sa substantialisation en entité objective et prégnante sans limite, en même temps qu'un déterminisme social total.

⁷ Cf. de Peter L. Berger et Thomas Luckman, *La construction sociale de la réalité* (1966 /Armand Colin, 2018).

⁸ Bernard Lahire, *Dans les plis singuliers du social*, La Découverte, 2013.



C'est d'ailleurs à la version la plus radicale de ce sociologisme gauchisant que l'on doit le plus récent et fallacieux avatar du terme « social ». Contrairement à ce qui est souvent prétendu, le progressisme n'a pas plus renoncé aux luttes sociales qu'aux progrès supposés « sociaux », et ceci au profit du « sociétal », du multiculturalisme et de la mobilisation en faveur des victimes du colonialisme et de la « suprématie blanche ». Dans le contexte américain du « wokisme » (en bonne voie de transposition en France), il lui a suffi pour cela de racialiser le social et la lutte des classes ou de sociologiser un racial redevenu politiquement correct : bienvenue aux « social justice warriors », ces nouveaux justiciers sociaux défenseurs des « racisés », des « genrés » et autres victimes de la domination sociale du mâle blanc hétérosexuel !

Peu suspect d'ultra-libéralisme exacerbé, l'écrivain Philippe Sollers vient ironiquement lui-même de constater et déplorer les dégâts avec une rare acuité : « Tout est devenu "social" : les plans de licenciement, les réseaux... Dieu même est devenu sociétal »⁹. Mais quand « social » est mis à toutes les sauces et que tout est social, ce terme conserve-t-il encore la moindre pertinence ? Car trop de social tue le social – sauf à le sauver d'urgence en le désidéologisant et le... désocialisant.

⁹ *Le Figaro*, 25 février 2021.



Les dystopies de Tocqueville : la Mauvaise et la Pire

par

Daniel B. Klein



Daniel Klein est professeur d'économie et titulaire de la chaire JIN au Mercatus Center de l'Université George Mason où il dirige avec Erik Matson un programme sur Adam Smith. Il est également rédacteur en chef *d'Econ Journal Watch*, chercheur au Ratio Institute de Stockholm et auteur de *Knowledge and Coordination: A Liberal Interpretation*, Oxford University Press, 2011.



Les dystopies ou « objets redoutés » de la démocratie

« Le livre entier que vous allez lire », écrit Alexis de Tocqueville en 1835 dans l'introduction à *De la Démocratie en Amérique* (1835), « a été écrit sous l'impression d'une sorte de terreur religieuse produite dans l'âme de l'auteur par la vue de cette révolution irrésistible. » (p. 6, tome 1¹).

Une terreur religieuse hante donc les deux tomes de *Démocratie en Amérique*. Quel est l'objet de cette terreur ? L'objet de la terreur change-t-il entre 1835, date de parution du premier tome, et 1840, date de parution du tome 2 ?

L'objet de cette terreur n'est pas cette « révolution irrésistible » elle-même. La « révolution irrésistible » désigne chez Tocqueville « l'égalité des conditions » dans l'un des sens de cette expression, à savoir l'égalité de sujétion de l'individu au peuple souverain sur un territoire (p. 76 tome 1, pp. 204 tome 2², pp. 334-335 tome 2). Cette égalité de sujétion est apparue dès lors que le souverain a été représenté par un César (p.25, tome 2) ou un roi (pp.3-4, tome 1) et prévaut encore au temps de Tocqueville. Certes l'apparat du souverain changea, mais l'égalité de sujétion persista. Cette « révolution », écrit-il en 1835, « marche depuis tant de siècles à travers tous les obstacles » (p. 6, tome1).

Tocqueville ne s'oppose pas à cette égalité de sujétion. Il ne propose pas non plus de résistance à ses nouveautés démocratiques. Il accepte la démocratie (pp. 6-7, p. 296 p. 304 tome 1, p. 147 tome 2). Mais il craint ce que l'État-nation démocratique moderne peut produire – en fait, produisait déjà, surtout en France.

Si Tocqueville nous met en garde contre ces objets redoutés, c'est afin que nous réagissions et que nous tentions de les prévenir ou de les

¹ Les références au tome 1 sont tirées de *De la Démocratie en Amérique*, treizième édition, Tome premier, Paris, Pagnerre éditeur, 1850. Disponible en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65358454/f13.item>.

² Les références au tome 2 renvoient à la même édition (Pagnerre, 1850). Cette édition est disponible elle aussi en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65364363/f13.item>



atténuer. L'Amérique a montré, dans une certaine mesure, comment activer certains éléments préventifs, et Tocqueville voulait que les Français aient connaissance de ces éléments. Pour autant, Tocqueville n'était nullement convaincu que l'Amérique parviendrait à repousser ces objets redoutés. À certains égards, l'Amérique était plus proche de ces évolutions que la France. Mais, dans les aspects principaux – à savoir, dans les mœurs, dans un penchant pour une centralisation excessive et dans une large étatisation des affaires sociales – la France était bien plus avancée que l'Amérique. Dans *L'Ancien régime et la Révolution* (1856) Tocqueville expliquera comment l'administration étatique centralisée s'est développée sous l'Ancien régime et a été perpétuée par la République.

D'inquiétants avertissements prolifèrent dans sa *Démocratie en Amérique* et culminent dans la dernière partie du tome 2. Là, « pour conclure », il commence par quelques remarques liminaires. Revenant sur certaines étapes de sa réflexion, il amène en même temps le lecteur « à quelque vérité nouvelle » (p. 325, tome 2). La partie elle-même culmine dans le chapitre le plus célèbre du livre, « Quelle espèce de despotisme les nations démocratiques ont à craindre ». Il nous y confit que ses propres sentiments d'auteur ont changé : « Un examen plus détaillé du sujet, et cinq ans de méditations nouvelles n'ont point diminué mes craintes, mais ils en ont changé l'objet » (p. 355, tome 2).

Tocqueville veut-il dire par là que l'objet de ses craintes a changé, tel un ancien bâtiment que l'on aurait rénové, ou fait-il référence à un nouvel objet d'inquiétude qui a surgi dans sa conscience ? Je pense qu'il a en tête deux objets différents, deux dystopies, que j'appellerai la Mauvaise et la Pire.

La Mauvaise

La Mauvaise pourrait se résumer au despotisme étouffant mais néanmoins doux de la « tyrannie de la majorité » (p. 230, p. 310 et p. 316 tome 1). C'est une tyrannie non seulement parce que l'opinion est dominée par des dogmes superficiels et simplistes, mais parce que cette opinion appelle le gouvernement à une expansion et une domination



constantes des affaires sociales. Tocqueville l'appelle tyrannie même si le citoyen ne la considère pas comme telle, car un gouvernement expansif, « irrésistible » n'est pas dans l'intérêt du citoyen (p. 305 tome 1).

Voici « une autorité toujours sur pied, qui veille à ce que mes plaisirs soient tranquilles, vole au-devant de mes pas pour détourner tous les dangers, sans que j'aie même le besoin d'y songer » ; cette autorité est « maître absolu de ma liberté et de ma vie », elle « monopolise le mouvement et l'existence » (pp. 111-112 tome 1). « Le naturel du pouvoir absolu, dans les siècles démocratiques, n'est ni cruel ni sauvage ; mais il est minutieux et tracassier. Un despotisme de cette espèce [...] ne foule pas aux pieds l'humanité... » (p. 156 tome 2).

Dans le chapitre où Tocqueville parle de l'objet changé, il élabore d'abord l'objet antérieur de ses craintes : « Il semble que si le despotisme venait à s'établir chez les nations démocratiques de nos jours, ... il serait plus étendu et plus doux, et il dégraderait les hommes sans les tourmenter » (p. 356 tome 2). Tocqueville parle d' « un pouvoir immense et tutélaire » qui pèse sur les citoyens, à la manière d'un grand « tuteur », cherchant à « fixer irrévocablement dans l'enfance » les citoyens. Il prétend leur « ôter entièrement le trouble de penser et la peine de vivre » (p. 358 tome 2). Le souverain « étend ses bras sur la société tout entière ; il en couvre la surface d'un réseau de petites règles compliquées, minutieuses et uniformes » (p. 358 tome 2). Le souverain « ne détruit pas, il empêche de naître ; il ne tyrannise point, il gêne, il comprime, il énerve, il éteint, il hébète, et il réduit, enfin, chaque nation à n'être plus qu'un troupeau d'animaux timides et industrieux, dont le gouvernement est le berger » (idem).

C'est alors que Tocqueville revient à raconter la progression de son sentiment d'auteur : « J'ai toujours cru que cette sorte de servitude, réglée, douce et paisible, dont je viens de faire le tableau, pourrait se combiner mieux qu'on ne l'imagine avec quelques-unes des formes extérieures de la liberté » (p. 359 tome 2), avec entre autres un souverain qui est « électif ou surveillé de près par une législature réellement élective et indépendante » (p. 359, tome 2).



Le Pire

Mais Tocqueville se tourne alors vers « le pire » objet possible, lorsque les pouvoirs législatifs et administratifs concentrés sont déposés « dans les mains d'un homme ou d'un corps irresponsable » (idem). Tocqueville peint alors ce que j'appelle le Pire : les citoyens sont portés « à renoncer à l'usage de leur volonté » ; ils perdent « peu à peu la faculté de penser, de sentir et d'agir par eux-mêmes » (p. 360 tome 2).

Le Pire est l'effondrement de l'état de droit et l'annulation de l'égalité de la sujétion. Alors que le Mauvais maintient un pouvoir gouvernemental tutélaire suffocant qui soumet les individus de manière universelle et égale, selon des règles officiellement affichées, le Pire est un régime corrompu et voyou dans lequel l'égalité de sujétion a disparu. Une faction despotique exerce le pouvoir gouvernemental de manière inégale et infidèle, si l'on prend pour référence les lois et procédures officielles.

Tocqueville termine le fameux chapitre par le paragraphe suivant, qui met en scène un « monstre éphémère » (le Mauvais) mais fait allusion à un éventuel monstre ultérieur (le Pire) :

Une constitution qui serait républicaine par la tête et ultra-monarchique dans toutes les autres parties [c'est-à-dire, avec une administration gouvernementale centralisée], m'a toujours semblé un monstre éphémère. Les vices des gouvernants et l'imbécillité des gouvernés ne tarderaient pas à en amener la ruine ; et le peuple, fatigué de ses représentants et de lui-même, créerait des institutions plus libres, ou retournerait bientôt s'étendre aux pieds d'un seul maître. (p. 361 tome 2)

Remarquez la phrase « m'a toujours semblé ». Tocqueville reconnaît ainsi que le dispositif d'auteur qu'il a utilisé – racontant une progression de son sentiment d'auteur depuis la publication du premier volume – n'est que cela, un dispositif rhétorique et pédagogique. Tocqueville a perçu le « Pire » alors même qu'il rédigeait encore le premier tome.



Le Pire : ce que nous en dit encore le tome 2

C'est principalement dans le tome 2 de la *Démocratie* que je puiserai pour élaborer la figure du Pire.

« Dans les sociétés démocratiques, écrit Tocqueville, les minorités peuvent quelquefois faire [des révolutions] ... Les peuples démocratiques ... ne sont entraînés vers les révolutions qu'à leur insu ; ils les subissent parfois, mais ils ne les font pas » (p. 289 tome 2). « Ceux qui ... veulent faire une révolution [doivent] s'emparer à l'improviste de la machine toute montée du gouvernement, ce qui peut s'exécuter par un coup de main... » (p. 322 tome 2).

Parlant du « despotisme des factions », Tocqueville écrit à propos de « quelques hommes » qui « parlent seuls au nom d'une foule absente et inattentive... ; ils changent les lois et tyrannisent à leur gré les mœurs ; et l'on s'étonne de voir le petit nombre de faibles et d'indignes mains dans lesquelles peut tomber un grand peuple » (p. 158 tome 2).

Les personnes ambitieuses cherchant à usurper le gouvernement constitutionnel « ont grand'peine à [le] faire ... si des événements extraordinaires ne viennent à leur aide » (p. 287 tome 2). La plupart des gens s'accordent à le dire : « [R]ien n'est plus familier à l'homme que de reconnaître une sagesse supérieure dans celui qui l'opprime » (p. 11 tome 2).

Tocqueville écrit à propos de la perte de l'intérêt, religieux ou autre, pour l'état futur : « Quand [les individus] se sont une fois accoutumés à ne plus s'occuper de ce qui doit arriver après leur vie, on les voit retomber aisément dans cette indifférence complète et brutale de l'avenir qui n'est que trop conforme à certains instincts de l'espèce humaine... [Pour eux,] le présent s'agrandit ; il cache l'avenir qui s'efface, et les hommes ne veulent songer qu'au lendemain » (pp. 167-168 tome 2).

Chacun s'habitue à n'avoir que des notions confuses et changeantes sur les matières qui intéressent le plus ses semblables et lui-même ; on défend mal ses opinions ou on les abandonne, et comme on désespère de pouvoir, à soi seul, résoudre les plus grands problèmes que la destinée humaine présente, on se réduit lâchement à n'y point songer.



Un tel état ne peut manquer d'énerver les âmes ; il détend les ressorts de la volonté et il prépare les citoyens à la servitude.

Non seulement il arrive alors que ceux-ci laissent prendre leur liberté ; mais souvent ils la livrent (p. 22, tome 2).

« Le public a donc chez les peuples démocratiques une puissance singulière dont les nations aristocratiques ne pouvaient pas même concevoir l'idée. Il ne persuade pas ses croyances, il les impose et les fait pénétrer dans les âmes par une sorte de pression immense de l'esprit de tous sur l'intelligence de chacun » (p. 10 tome 2).

Le Pire est préfiguré dans le premier volume

Déjà dans le premier volume, Tocqueville avertissait clairement qu'« un grand peuple peut être opprimé impunément par une poignée de factieux ou par un homme » (p. 231 tome 1). La route est pavée par la vaste gouvernementalisation des affaires sociales : « un pouvoir souverain, celui du peuple... détruit [les institutions et les coutumes] ou les modifie à son gré » (p. 206 tome 1). Les gens en viennent à préférer « l'égalité dans la servitude à l'inégalité dans la liberté » (p. 64 tome 1). Le citoyen écrasé « jouit de ces biens comme un usufruitier, sans esprit de propriété » (p. 112 tome 2). « [V]oler le trésor public ou vendre à prix d'argent les faveurs de l'État, le premier misérable comprend cela et peut se flatter d'en faire autant à son tour » (p. 265 tome 1).

Des élections honnêtes peuvent-elles être maintenues ? « Les dangers du système d'élection croissent donc en proportion directe de l'influence exercée par le pouvoir exécutif sur les affaires de l'État » (p. 153 tome 1). « [V]ouloir... que le représentant de l'État reste armé d'une vaste puissance et soit élu, c'est exprimer, suivant moi, deux volontés contradictoires » (idem).

Tocqueville parle du souverain en Amérique comme du « maître » du peuple : « en lui sacrifiant leurs opinions, [les courtisans] se prostituent » (p. 313 tome 1). Le maître lui-même « se voit ainsi comme un étranger dans son pays, et il traite ses sujets en vaincus » (p. 381 tome 1).



« [Aux] États-Unis, la majorité... manque encore des instruments les plus perfectionnés de la tyrannie... Si jamais la liberté se perd en Amérique, il faudra s'en prendre à l'omnipotence de la majorité... On verra alors l'anarchie, mais elle arrivera comme conséquence du despotisme. [p. 316 puis p. 315 tome 1]

[C]ar les temps approchent où la puissance va passer de main en main, où les théories politiques se succéderont, où les hommes, les lois et les constitutions elles-mêmes disparaîtront ou se modifieront chaque jour - et cela non durant un temps, mais sans cesse. [p. 361 tome 1]

[J]e prévois que si l'on ne réussit point avec le temps à fonder parmi nous l'empire paisible du plus grand nombre, nous arriverons tôt ou tard au pouvoir *illimité* d'un seul. [p. 384 tome 1]

Conclusion

Tocqueville utilise le terme « libéral » comme un signal dans le chapitre intitulé « Quelle espèce de despotisme les nations démocratiques ont à craindre » (p.355 et 361). Il a écrit *Démocratie en Amérique* dans l'espoir d'empêcher la mort de la civilisation libérale. Pour Tocqueville, la civilisation libérale était un quelque part, à défendre par ses fils et ses filles. Tout au long de l'ouvrage, il exprime l'espoir (tome 1 : p. 7, p. 105, p. 205, p. 383, tome 2 : pp. 331-332, pp. 371-372). Tenir compte de son avertissement nous ouvrira les perspectives d'un meilleur avenir.

Republié avec la permission du City Journal, avec des modifications.



Comment le monde a changé de régime monétaire

par Henri Lepage



Henri Lepage est économiste. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, il a également étudié à l'Université du Colorado et à la LSE. Journaliste économique de 1967 à 1976 il a depuis enseigné et fait du conseil en divers endroits (dont Paris-Dauphine). Il est membre de la Société du Mont Pèlerin et administrateur de l'ALEPS. Ses nombreux ouvrages incluent *Demain le capitalisme* (Pluriel 1978) ou encore *Demain le libéralisme* (Pluriel 1980).



Pour qu'il y ait inflation, il faut de la monnaie, beaucoup de monnaie. Mais la monnaie n'est pas là, parce que le monde a subrepticement changé de régime monétaire. L'image des banques centrales et des gouvernements inondant le monde dans un torrent de création monétaire n'est qu'un mirage. Tout comme l'inflation qui devrait suivre.

Il y a un an arrivaient les premiers vaccins. Le soulagement s'est accompagné de la montée d'une autre peur : le retour d'une immense inflation, voire une hyperinflation qui ranimerait de biens mauvais souvenirs. En cause : le tsunami de liquidités soi-disant engendré par les politiques non conventionnelles des banques centrales (les QE), auxquelles s'ajoute la politique budgétaire du « quoi qu'il en coûte » pour atténuer les coûts économiques et sociaux de la pandémie.

Dans le cadre d'une pensée monétaire élémentaire, ce pronostic va pratiquement de soi. Si les opérations de Quantitative Easing, comme nous le disent – ou nous le laissent croire - les banques centrales, s'accompagnent d'une création massive de liquidités, n'est-il pas réaliste de voir dans le comportement des indices de prix depuis plusieurs mois l'amorce d'un retour de l'inflation ? Dans un régime de *fiat monnaie* à réserves fractionnaires, cette perspective est cependant liée à une double hypothèse :

1) celle d'un multiplicateur monétaire liant la création de monnaie scripturale par l'ensemble des banques à l'émission de monnaie de base par la banque centrale (la *high-powered money* de Milton Friedman ; et

2) celle d'une pénurie structurelle de réserves bancaires qui fait que, sur le marché interbancaire il existe toujours plus de banques en recherche d'un financement court de dépannage que de banques disposant de liquidités excédentaires¹.

¹ L'exigence est qu'il y ait toujours en permanence présent sur le marché interbancaire un volant de fonds empruntés (*Borrowed Reserves*). Aux



Première hypothèse : La théorie du multiplicateur monétaire

Le multiplicateur monétaire est la théorie qui explique quel montant total de crédits (ou de masse monétaire) peut être distribué par les banques à partir de la base monétaire créée par la Banque centrale. L'argument central est que la masse monétaire distribuée par les banques (monnaie de banque) dépend de la base monétaire créée par la banque centrale. Cette monnaie de base est essentiellement constituée des billets de banque imprimés par la banque centrale et des avoirs en compte déposés par les banques commerciales au titre de réserves.

Ce concept découle de la pratique bancaire qui, en régime de monnaie fractionnaire, consiste à admettre qu'une banque peut continuer à prêter pour autant qu'à chaque nouvelle transaction elle conserve en réserve un pourcentage minimum des dépôts collectés et utilisés pour financer son activité de crédit. L'exemple le plus fréquemment pris en exemple est celui d'un ratio de 10%. Pour un crédit financé par un dépôt initial supplémentaire de 100, et en appliquant ce pourcentage à l'ensemble d'un système bancaire hypothétique totalement clos, ne comprenant que des banques toutes identiques, on calcule que le maximum de monnaie pouvant être ainsi collectivement créé est de 1000 : soit 900 de prêts distribués plus 100 de dépôts transformés en réserve, soit un multiplicateur bancaire de 10.

Ce ne sont que des chiffres théoriques. Les ratios de sécurité varient considérablement d'une banque à l'autre (selon la taille, les parts de marché, le type de clientèle, etc.). Par ailleurs, sur le plan global, ces calculs à vocation seulement illustrative ne tiennent pas compte d'un grand nombre de contingences qui, dans le monde réel, constituent des sources de fuite de monnaie et réduisent considérablement la valeur du multiplicateur : flux monétaires extérieurs, le paiement des impôts, les prélèvements d'épargne, la variation des préférences pour le cash, le

États-Unis ce marché porte sur l'échange de *Fed Funds*, valeurs du Trésor à très court terme (*overnight*).



pourcentage de mauvaises créances, l'évolution des attitudes vis à vis du risque, etc.

Dans un souci de sécurisation du système bancaire, les autorités de régulation ont imposé à toutes les banques le respect d'un ratio minimal de réserves obligatoires parquées à la banque centrale. Dans la pratique, les banques y maintiennent un volant de réserves supplémentaires à titre de précaution. Pendant toutes les années qui ont précédé la rupture de la Grande Récession, le système bancaire américain a fonctionné avec un niveau de réserves totales (réserves obligatoires + réserves volontaires supplémentaires) très faible. Jusqu'à 2007 elles n'ont jamais dépassé les 30 milliards de dollars, à mettre en rapport avec le total de la masse monétaire de l'époque (M2) : 7500 milliards, soit... 0,4%, ce qui donne un multiplicateur de 250 !

Le même calcul effectué sur la base de chiffres 2009 donne un multiplicateur de 10,8, et pour 2021 un coefficient de 4,8. La thèse centrale de la théorie du multiplicateur est que la hausse des crédits dépend de la hausse de la monnaie de base (donc pour l'essentiel des réserves). Mais elle pose également que ce coefficient est relativement stable. Quelle est alors la raison de telles différences dans les chiffres ? Qu'expriment-elles ? Ont-elles même un sens ?

La théorie du multiplicateur monétaire est en fait loin de faire l'unanimité chez les économistes. Elle est contestée par une autre école de pensée à la tête de laquelle se trouve la vénérable Banque d'Angleterre. Dans une célèbre étude publiée en 2014, celle-ci renverse le sens de la causalité entre monnaie de base et masse monétaire.

Non, expliquent ses auteurs, l'augmentation du crédit bancaire ne provient pas de la hausse de la base monétaire. C'est l'inverse. C'est la croissance des prêts qui induit la hausse de la monnaie de base, chaque fois que les banques créent de la monnaie ex-nihilo, c'est à dire continûment.

L'effet premier de chaque nouvelle opération commerciale créatrice de monnaie bancaire est d'entraîner la constitution de réserves obligatoires qui sont immédiatement virées à la banque centrale ; puis la transformation d'une fraction de cette monnaie scripturale en



monnaie fiduciaire (billets) pour répondre aux attentes des agents économiques dans un rapport mathématique constant dû à leurs habitudes et aux contraintes de la loi bancaire.

Le solde non placé en réserves obligatoires ou non converti en monnaie fiduciaire détermine alors le volume des fonds prêtables, et donc les crédits. Les mêmes opérations sont répétées à chaque fois que l'argent dépensé par les clients revient par le circuit bancaire. Ce qui détermine, en fin de course, un coefficient effectif qui n'est pas une contrainte préalable, mais un résultat ex post.

L'étude de la Banque d'Angleterre reproche à la théorie du multiplicateur exposée dans les manuels de représenter la manière dont les économistes des années 50/60 concevaient la création monétaire. Leur modèle se fonde sur une conception du rôle des banques réduit à une activité traditionnelle d'intermédiaires prêtant aux entreprises l'argent non dépensé que les épargnants déposent chez elles. Leur financement provient uniquement des dépôts. Les banques collectent les dépôts qu'elles redistribuent ensuite sous forme de prêts à l'économie.

Or, depuis plus d'un demi-siècle, avec les développements de l'innovation financière et le passage progressif du « dépôt au repo », cette représentation ne correspond plus à la réalité. La banque du XXIème siècle dépend de moins en moins de la collecte des dépôts auprès d'une clientèle domestique. C'est une banque qui, désormais, emprunte une part croissante de ses ressources, et se procure les liquidités dont elle a besoin sur un marché mondial accessible 24 heures sur 24 – le *Global Money* – qui transcende les frontières et échappe à l'emprise régulatrice de tout pouvoir politique national.

Dans ce nouvel environnement, le modèle le plus proche de la réalité est non pas celui où les dépôts font les crédits (et donc la monnaie), mais celui où les crédits font les dépôts (et donc la monnaie). Avec pour conséquence de rendre obsolète l'enchaînement conceptuel qui, sur la base de la théorie du multiplicateur, sert de fondement au scénario du tsunami monétaire inondant le monde. Ce n'est pas parce que ce scénario est le plus répandu qu'il correspond à la vérité.



Seconde hypothèse : La pénurie structurelle de réserves bancaires

Cette seconde condition est essentielle dans le raisonnement de ceux qui pronostiquent le retour d'une immense inflation. Cette tension du marché monétaire est en effet l'outil qui permet à la banque centrale de guider les taux courts du marché vers le niveau-cible de sa politique². Si elle ne s'applique plus, le modèle cesse de fonctionner. La banque centrale perd en effet sa capacité de contrôle sur les taux, et donc sur l'offre de monnaie bancaire. Ce n'est plus l'accroissement de la monnaie de base (réserves bancaires + billets) qui conditionne la capacité potentielle d'accroissement de l'offre de prêts du système bancaire, mais l'état – et seulement l'état – du bilan des banques. L'offre de monnaie par les banques redevient strictement endogène (sous la contrainte de nouvelles réglementations comptables à caractère prudentiel)³. On n'est plus dans le même univers.

Or c'est précisément ce qui s'est passé au cours du quatrième trimestre de l'année 2008, au lendemain de la faillite de Lehman Brothers. Suite à l'introduction de l'IOER – le taux d'intérêt sur les réserves excédentaires (mi-octobre) – et à la mise en place par la Fed (en décembre) de son premier programme de rachats massifs d'actifs de long terme (LSAP, mieux connu sous les initiales « QE »), les États-Unis

² La banque centrale ne contrôle les taux des Fed Funds que de manière indirecte. Elle fixe une cible, le niveau de taux qu'elle aimerait voir prévaloir compte tenu de son analyse de la situation économique. Elle utilise ensuite les opérations d'open-market pour peser sur ce marché et faire en sorte que le taux qui s'y affiche tombe dans la fourchette cible qu'elle a préalablement définie. Si elle désire que les taux montent, elle augmente son offre de vente de titres publics sur le marché interbancaire, faisant ainsi baisser le prix et monter le rendement. Le contraire si son objectif est d'obtenir des taux qui baissent.

³ Ces nouvelles contraintes contrôlent l'activité des banques non plus en agissant directement sur leur capacité à accorder spécifiquement des prêts (le multiplicateur basé sur les réserves), mais par des ratios financiers qui limitent l'extension de leurs activités (*balance sheet capacity*) par une augmentation globale de leurs coûts en capital.



sont entrés dans une nouvelle ère d'accumulation explosive de réserves bancaires excédentaires⁴.

Ce devait être temporaire. Mais après un second QE, un troisième, une interruption relayée par le lancement d'un QE européen, les États-Unis en sont aujourd'hui au quatrième, voire au cinquième, sinon le sixième selon les modes de comptage (le Japon, lui, en est à son vingt-troisième QE en trente ans). Les autorités monétaires américaines viennent de mettre en place un programme de retrait progressif (*Taper*) ; mais la probabilité n'est pas nulle de les voir revenir sur leur décision du fait du processus d'étouffement de la reprise qui se dessine de façon de plus en plus nette depuis la fin de l'été.

Le monde a subrepticement changé de régime monétaire. Et la prise en compte de ce changement conduit à nourrir de sérieux doutes quant à la réalité même de cette inondation de liquidités dont les commentateurs craignent qu'elle produise, par le jeu du multiplicateur monétaire de la théorie, le retour d'une grande inflation.

Des contraintes quantitatives dites « prudentielles » ont certes été mises en place au titre des Accords de Bâle pour obliger les banques à limiter leurs risques. Mais la conséquence est que la manière dont le système bancaire détermine son offre effective de monnaie de banque a profondément changé. Le bilan de la Banque centrale peut gonfler à l'excès sans qu'on en tire nécessairement la conclusion que toutes les

⁴ Fin 2007, juste avant la première grande crise financière (GFC1) les réserves bancaires déposées à la Fed ne dépassaient pas les 10 milliards de dollars. Au cours des dix années précédentes elles n'avaient jamais été au-delà de 30 milliards. En mai 2009 – fin de la grande récession – le chiffre était près de 800 milliards. Il est passé à 2 800 milliards en septembre 2014, juste avant la fin du troisième QE. Au mois de mars 2020, date de déclenchement de la dernière crise (GFC2), le volume total des réserves était redescendu à 3 250 milliards, pour remonter aujourd'hui (septembre 2021) autour de 4 200 milliards (figurant au passif, pour un bilan total désormais de plus de 8 trillions). 4 200 milliards de monnaie inactive, confinés dans le bilan de la Fed, et qui n'irriguent pas l'économie réelle. Autrement dit une vraie fausse monnaie.



vannes de la création de monnaie sont ouvertes, ainsi que le répètent à gogo les médias. Pour faire des pronostics sur l'inflation il faut regarder ailleurs. Il faut scruter dans leurs profondeurs ce que nous disent les marchés.

Le mythe des réserves

Les opérations de QE n'ont en fait rien d'exotique. Ce ne sont que l'extension des interventions d'open-market déjà pratiquées depuis longtemps, de manière routinière, sur le marché interbancaire. Ces opérations portent désormais sur des sommes infiniment plus massives. La banque centrale rachète aux banques commerciales des titres de la dette publique et parapublique (comme les obligations des agences fédérales américaines Fannie Mae et Freddy Mac, assises sur des paniers titrisés d'hypothèques bancaires) avec, en contrepartie, l'écriture d'un crédit à leurs comptes de réserve.

Cependant cette transaction n'est pas réglée en monnaie ordinaire, la monnaie commerciale de tous les jours, mais en « monnaie banque centrale », un système de paiements particulier réservé à un petit nombre de titulaires de comptes à la banque centrale, qui ne fonctionne qu'entre ces titulaires ou avec la banque centrale elle-même. Bien que libellée en dollar, cette monnaie particulière ne peut servir qu'au sein du monde bancaire. C'est l'équivalent des « jetons » de crypto-monnaies qui ne s'échangent, par principe, qu'entre un nombre fermé de participants.

Cette monnaie n'est pas conçue pour circuler, elle ne peut pas se passer de main en main, sauf à être d'abord convertie en espèces telles que des billets ou des pièces. C'est une monnaie sans lien direct avec l'économie réelle. Donc une monnaie inactive.

Dans les opérations d'open-market, la banque centrale inscrit au passif de son bilan une dette nouvelle (crédit qui augmente la réserve de la banque vendeuse). Elle porte à son actif le montant des valeurs rachetées. Par ce jeu d'écriture, la banque centrale crée de la monnaie « à partir de rien ». Son actif augmente du montant de la transaction.



Au contraire le bilan de la banque privée reste inchangé. Elle se sépare d'un paquet de créances sur le Trésor compensé, à l'actif, par l'acquisition d'une nouvelle créance sur la banque centrale (l'augmentation de sa réserve). Elle n'est ni plus riche, ni plus pauvre. Elle a simplement troqué (swap) un titre de dette qu'elle pouvait négocier sur le marché financier, au sens le plus large, contre une créance de banque centrale qu'elle ne peut échanger qu'avec un nombre restreint d'autres banques.

Autrefois, l'avantage de telles opérations était au moins de permettre au système bancaire de récupérer une capacité complémentaire de démultiplier ses crédits commerciaux et de créer de la monnaie dont les banques étaient, de fait, dépossédées par le régime des réserves obligatoires. Mais, depuis les QE, le passage à un état de surabondance de réserves fait que la création de réserves supplémentaires par la Banque centrale n'enclenche plus aucun de ces effets multiplicateurs d'offre. L'offre bancaire redevient indépendante de ses interventions. Il n'y a plus de multiplicateur, ni d'automaticité⁵.

⁵ Autrefois, le supplément de réserves créé par la Banque centrale dans le cadre de ses opérations d'open market permettait potentiellement de libérer chez les banques un montant équivalent de ressources liquides dont le blocage antérieur au titre des réserves obligatoires avait pour effet de restreindre leur offre de crédits. L'application de la théorie du multiplicateur au supplément de dépôts ainsi ressuscités permettait alors aux banques d'accroître leur production de monnaie d'un multiple du supplément d'argent-réserve créé par la banque centrale. Une opportunité que les banques commerciales ne pouvaient se permettre de laisser passer. D'où une sorte de déclic automatique. C'est ce schéma de levier multiplicateur qui inspire fondamentalement ceux qui croient que les QE sont la source d'un gigantesque tsunami monétaire.

Dans le nouveau contexte, l'apport par la Banque centrale de crédits supplémentaires venant compléter le compte de réserve des banques n'a plus les mêmes propriétés de déclic. L'énormité des sommes aujourd'hui accumulées au titre de réserve bancaire (par rapport à l'accroissement ordinaire de la demande de crédits) signifie en effet qu'elles dépassent de loin ce qui correspondrait au seuil normal de prudence d'une bonne gestion du



Le seul agrégat monétaire dont on peut être sûr qu'il augmente est la « monnaie de base » – c'est à dire l'argent-réserve qui se retrouve de fait confiné à la Banque centrale. S'il y a un tsunami, c'est essentiellement une inondation de réserves bancaires et de monnaie de base ; une monnaie qui, en réalité, n'est pas une monnaie ordinaire au sens commun du terme, mais est une monnaie confinée sans véritable rôle d'induction économique⁶.

risque bancaire. Comme par ailleurs l'argent-réserve ne peut être transformé à l'initiative des banques en prêts directs au public, il en découle que la seule addition d'un nouvel apport de réserve correspondant à un règlement d'achat de titres financiers publics (ou privés) par la Banque centrale ne déclenche plus de réaction d'offre supplémentaire dans la politique de crédit des banques. Il s'agit pour elles d'un non-événement. Il n'y a plus de multiplicateur.

L'effet levier ne peut exister que lorsque les réserves sont rares par rapport à la demande de crédits et que les banques se livrent concurrence pour se les répartir. Les réserves sont devenues une forme de liquidité qui, dans le contexte actuel, perd son principal attrait par rapport au nombre croissant d'autres instrument d'accès au cash qu'offre aujourd'hui aux banques la finance monétaire de marché. C'est vers ces marchés, qui se confondent avec le *Global Money*, qu'elles se tournent désormais pour trouver des sources de levier et de multiplication. Elles remplacent un multiplicateur (qui ne fonctionne plus) par un autre (lié à la réhypothécatation d'actifs utilisés comme collatéral).

⁶ L'image de l'État faisant fonctionner à plein la planche à billets reste toujours présente dans nos représentations mentales de la monnaie. Ce n'est pourtant qu'un cliché, une image d'Épinal qui ne correspond plus à aucune réalité matérielle. Il y a bien longtemps déjà que l'État ne fabrique plus de monnaie. De nos jours, c'est par les banques que se fait exclusivement la création de monnaie. C'est le crédit bancaire qui est la source de toute création monétaire. Chaque année l'impression de billets et la fonte de pièces de monnaie représentent moins de 10% des additions au stock de monnaie. Tout fonctionne comme si, après la guerre, les banques centrales avaient affermé aux banques d'abord, puis également aux institutions financières non bancaires qui pratiquent de facto des activités de banquiers (*shadow banking*), le privilège de créer monnaie.



L'illusion bancaire

Dans un rachat d'actifs, la banque centrale paie les banques qui servent d'intermédiaires avec les porteurs de titres (*dealer banks, primary dealers*) en créditant leur compte-réserve avec de la monnaie de banque centrale. De leur côté les banques règlent le vendeur de titres en créditant directement son compte courant du montant de la transaction. Cette double opération donne le sentiment que la banque agit comme un caissier qui échange des espèces (billets + pièces de monnaie) contre un chèque, ou comme un bureau de change qui échange des billets libellés en une certaine devise contre d'autres billets libellés en une autre devise. Elle transformerait ce qui lui est réglé en argent-réserve (monnaie banque centrale) en un crédit d'argent-dépôt (monnaie de banque).

Mais c'est une illusion car, comme nous l'avons déjà spécifié, le compte spécial ouvert par la banque intermédiaire auprès de la banque centrale est réservé aux transactions entre banques. Ce compte ne peut être utilisé pour des transactions commerciales ordinaires. Il ne permet aucune opération dans l'économie réelle. L'argent qui y est bloqué ne peut sortir de la banque centrale que pour lui acheter du numéraire (des billets).

Le montant crédité au compte du vendeur de titres par la banque intermédiaire ne s'accompagne ainsi d'aucun débit sur le compte-réserve de cette dernière. Il n'y a donc pas de transfert d'un compte à l'autre. Mais, malgré cette absence de transfert, il y a bel et bien inscription d'un nouveau dépôt par la banque – c'est à dire, de fait, création de monnaie scripturale par un jeu d'écriture comptable qui donne lieu, semble-t-il, comme pour la banque centrale, à une création de monnaie dite « à partir de rien ».

La question essentielle est alors de savoir quelle sera l'incidence de la mise en circulation de ce nouvel argent sur l'offre globale de crédits (et donc de monnaie) de l'ensemble du système bancaire. Nous ne devons en effet pas perdre de vue que la création de monnaie est fondamentalement une œuvre collective de l'ensemble des banques



interagissant les unes avec les autres, même si, initialement, cela résulte d'actes comptables individuels.

Les analystes et commentateurs raisonnent comme s'il devait nécessairement y avoir au moins équivalence un à un entre le volume de nouvelles réserves créé par la banque centrale et l'émission supplémentaire de monnaie par les banques. Nombreux sont les articles qui, par exemple, insistent sur la correspondance qui existerait, depuis les événements du printemps 2020, entre le volume de dettes publiques (anciennes ou récemment écoulées sur le marché) rachetées par la banque centrale et le montant des émissions nouvelles de dettes lancées pour financer le déficit. Le sous-entendu implicite est que, faute de monétiser le déficit public par la voie d'achats directs d'obligations du Trésor par la banque centrale (opération aujourd'hui légalement interdite dans de nombreux pays, notamment aux États-Unis et dans les pays de l'Union européenne), on arriverait au même résultat par le détour de la capacité de création monétaire des banques privées. Le QE ne serait ainsi qu'une monétisation indirecte de la dette publique.

En réalité, dans le régime monétaire hérité de la crise de 2008, le résultat de ce détour est totalement indéterminé. Rien ne permet d'anticiper si le montant de monnaie bancaire globalement créé par les banques dans le cadre des opérations de *Quantitative easing* sera égal, supérieur ou même inférieur au montant supplémentaire ajouté par la Banque centrale aux réserves des banques commerciales.

La contrainte de capacité bilancielle

L'idée que la monnaie de banque représenterait une sorte de monnaie gratuite, créée « à partir de rien », est le fruit d'un sophisme idéologique. Pas plus qu'hier il n'existe de monnaie gratuite que le banquier multiplierait librement à l'instar de n'importe quel faux-monnayeur (comme l'a abusivement écrit Maurice Allais).

Le banquier est un fabricant comme un autre. Il fabrique du crédit soit à partir de nouveaux apports en capital, soit à partir de nouveaux dépôts préalablement collectés, soit en empruntant à d'autres banques,



via le marché monétaire. De plus en plus souvent les banques trouvent leurs ressources via le marché des repos, auprès d'institutions financières spécialisées dans la collecte et la transformation des excédents mondiaux de trésorerie, ceux que détiennent les multinationales, les assurances, les plates-formes internet ou les fonds de retraite.

Cette fabrication de crédits n'est pas gratuite. Son coût dépend des taux et du marché financier mondial. Chaque établissement procède à des *calculs de rentabilité endogènes* où interviennent de multiples facteurs liés au bilan de chaque banque et à la conjoncture financière : évolution et prospective des taux d'intérêt, comportements d'encaisse, appréciation des risques, structure et composition du portefeuille d'actifs, rentabilité comparée des diverses activités bancaires et – ne l'oublions surtout pas – impact des réglementations et des ratios prudentiels imposés.

Toutefois, ces calculs sont soumis à deux contraintes :

- Une limite externe déterminée par la disponibilité de titres collatéralisables (l'offre de collatéral). Du fait des nouveaux modes de refinancement bancaire (du dépôt au repo), la demande de collatéral a explosé. Les QE se traduisant par une razzia de la banque centrale sur les emprunts d'Etat (la classe de collatéral la plus sûre et la plus recherchée), c'est désormais le véritable goulet d'étranglement qui commande la création monétaire en lieu et place des banques centrales.
- Une limite interne propre à chaque banque, fonction de sa « capacité bilancielle ».

On ne trouve nulle part (ni sur Google, ni dans Wikipedia, ou même sur Investopedia.com) de définition satisfaisante de la notion de capacité bilancielle (*balance sheet capacity*). Il s'agit d'un outil pour apprécier la limite du risque au-delà duquel il serait aventureux qu'une banque s'engage.

Cette estimation repose sur une formule de « *value at risk* » (VaR), diffusée par JP Morgan au début des années 1990, qui détermine ce



qu'une banque pourrait éventuellement perdre sur son portefeuille d'activités et de placements, dans des conditions normales d'exploitation.

Cette formule pose aux banquiers une sorte de « frontière » analogue à celle que les économistes estiment pour choisir des investissements industriels : le portefeuille de la banque et ses activités sont classés en fonction du rendement de chaque placement et de chacune des activités ; des modèles mathématiques aident à déterminer la part de bilan (et donc le supplément d'affaires) qui optimiserait le risque et la rentabilité globale d'une organisation en croissance.

Ce mécanisme interne, et donc endogène, détermine (en principe) les capacités de production théoriques disponibles pour chaque département (crédits et prêts, trésorerie, sources de financement, fonctions de courtage, « *money trading* », tenue de marchés...), en tenant compte des contraintes de bilan qui découlent de multiples normes réglementaires : ratios de bilan, ratios de liquidité, tests de simulation de crise, etc. Ainsi, un département de la banque – par exemple la gestion des crédits – ne peut développer ses activités que si l'estimation périodique du portefeuille et des risques lui accorde un « espace de bilan » disponible.

Revenons maintenant à la somme d'argent que le banquier crédite au compte d'un client en paiement des titres que celui-ci lui apporte afin de les faire racheter par la Banque centrale.

Ce financement est assimilable à un crédit gratuit qui ne peut pas être remboursé et qui ne pourra en aucun cas être annulé. C'est un engagement *contraint* pour la banque du seul fait de son insertion dans un programme de Quantitative Easing, rémunéré par le taux d'intérêt (IOER) versé au banquier par la Banque centrale sur le supplément de réserves excédentaires qu'il reçoit en contrepartie ⁷.

⁷ Soit 5 points de base au-dessus du taux du marché monétaire pour les Fed Funds, lorsque tout fonctionne bien.



Comme tout manager industriel, le manager de banque est personnellement contraint par les quotas de production liés à l'espace de bilan qui lui est réservé. Si son quota n'est pas rempli au moment où se présente une offre de rachat d'actif, pas de problème. Si au contraire son quota est plein, s'il se situe en quelque sorte « au taquet » de ses opportunités d'affaire, il devra soit refuser d'engager un nouveau crédit, soit résilier un engagement antérieur (un *Roll over* indéfini par exemple, ou une ligne de trésorerie accordée à un autre client).

Il est dès lors rationnel d'en déduire que les opérations de QE conduisent structurellement le système bancaire à donner la priorité aux demandes et besoins de la clientèle financière, bien informée, déjà fidélisée, disposant d'un patrimoine important, dotée d'une grande capacité d'influence, etc., plutôt qu'à des clients lambda, industriels, mais aussi moins informés sur les marchés financiers et moins solvables. Ce que confirment les travaux de chercheurs de l'*American Enterprise Institute* qui, il y a quelques années, mirent en évidence que les petites et moyennes entreprises américaines (c'est-à-dire celles de l'économie réelle, par opposition à celles de la finance) ont été les grandes victimes des premiers programmes de Quantitative Easing). Actuellement, cet « effet d'éviction » se trouve confirmé par la stagnation des prêts industriels et commerciaux accordés par les banques américaines, malgré tout ce que l'on a entendu sur le caractère soi-disant « exceptionnel » de la reprise post-covid (idem en Europe).

Sans doute trouve-t-on là l'explication du grand écart entre les piètres performances globales de la croissance économique au cours des douze dernières années et, au contraire, l'incroyable résilience des cours de la bourse (la « bulle des bulles », comme aiment l'écrire les commentateurs boursiers : certains calculs suggèrent que les cours de Wall Street – S&P, Dow, Nasdaq – sont actuellement à peu près au double de ce qu'aurait vraisemblablement été leur niveau en l'absence de QEs). A quoi s'ajoute que si les banques n'ont pas la capacité de transformer directement leurs excédents de réserves en prêts à l'économie, du moins peuvent-elles continuer de librement les échanger et spéculer entre elles pour rentabiliser au mieux le rendement de leurs propres portefeuilles de valeurs (comportement encouragé par la doctrine du « *Too Big To*



Fail » qui, depuis Greenspan et son « *put* », protège abusivement ces mastodontes).

Compte tenu de ces effets de transfert et d'éviction, les QE ressemblent ainsi plus à une gigantesque opération de redistribution monétaire à rebours – de Main Street vers Wall Street et non l'inverse – qu'à un authentique dispositif de production quasiment illimité de nouvelle monnaie « utile »⁸.

L'État n'a pas besoin de la planche à billets

Tournons-nous maintenant vers les déficits publics. Là encore les médias n'hésitent pas à invoquer l'image d'un déferlement d'argent qui ne pourrait qu'augurer de sombres perspectives inflationnistes. Dans les grandes démocraties, l'annonce d'une politique de « quoi qu'il en coûte » a conduit à une accumulation tellement vertigineuse de déficits que, compte tenu des expériences passées, il est difficile de ne pas y soupçonner la complicité d'une planche à billets fonctionnant à plein régime.

Comment les États pourraient-ils additionner de telles dépenses – indemnisations des travailleurs mis au chômage ou au temps partiel, prêts ou subventions aux entreprises affectées par les décisions de fermeture autoritaire, soutiens directs au revenu des ménages (*Helicopter money*), dégrèvement d'impôts, programmes d'investissements dans l'énergie, les transports ou la lutte contre le réchauffements climatique – sans bénéficier d'une création massive de monnaie ?

En fait il n'en est rien, et il n'en est pas besoin. Ces montagnes de dépenses budgétaires sont tout simplement financées par l'emprunt et l'endettement des États. Il n'y aura création monétaire que si,

⁸ Une note ajoutée en annexe précise les données empiriques qui viennent confirmer cette lecture de l'impact des QE. La note présente également les controverses autour de la mesure de la « masse monétaire » qui ne sont pas sans liens avec les divergences d'opinion quant à l'apparition imminente d'une inflation forte et soutenue.



finalement, ces emprunts ne sont jamais remboursés⁹. Le plus étonnant est d'ailleurs l'aisance relative avec laquelle tous ces emprunts sont ou ont été couverts.

Les épisodes de confinement, la fermeture autoritaire des entreprises et des commerces, les mesures de couvre-feu, les restrictions de déplacement, les fermetures de frontières, l'arrêt des transports aériens et l'effondrement du tourisme ont considérablement restreint les dépenses des ménages.

L'argent qui ainsi n'a pu être dépensé s'est accumulé sur les comptes en banque. Il constitue une épargne liquide dont le montant global a été d'un ordre de grandeur sans doute tout aussi considérable que les besoins immédiats exprimés par les États, aussi immenses soient-ils. C'est ainsi, par exemple, qu'au mois de juin dernier (2021) une étude de la Bank of America chiffrait à 3500 milliards l'excès d'épargne des

⁹ Pour renforcer la thèse de la monétisation, il est fortement soupçonné qu'il existerait un accord tacite entre, d'un côté le Trésor, de l'autre la Banque centrale, pour que cette dernière diffère aux calendes grecques le remboursement des échéances des emprunts publics figurant sur son bilan. Peut-être, mais cela ne change rien au fait qu'on ne peut parler de financement par la planche à billets, qu'elle soit privée ou publique (puisque la monnaie de banque centrale ne circule pas). Il n'y a pas monétisation, mais espérance de monétisation future fondée sur un double pari, d'une part que le pacte tacite entre le Trésor et la Banque centrale sera exécuté, d'autre part que l'inflation d'ici là aura rogné à peu de chose la valeur réelle du nominal alors remboursé.

Reste cependant une part de monétisation réelle qui correspond aux économies d'intérêts sur lesquelles le Trésor peut compter du fait de l'incidence des programmes de QE sur le niveau des taux. Une étude très approfondie des services économiques de la Royal Bank of New Zealand (la banque centrale du pays) – confirmée par d'autres travaux de la banque centrale suédoise – montre cependant que cette baisse reste en réalité très marginale : 50 points de base tout au plus par tranche de QE portant sur 10% du PNB d'un pays. C'est peu par rapport à l'ampleur du trend baissier enregistré sur les treize dernières années, symptôme du biais déflationniste qui, depuis la GFC1, afflige le fonctionnement du *Global Money*.



ménages américains ¹⁰ . Les premières difficultés, quoiqu'encore limitées, du Trésor américain à couvrir ses appels au marché ne sont apparues qu'à la fin février 2021, à l'occasion d'une émission d'obligations à 7 ans. Mais l'incident ne s'est pas reproduit.

Pendant la crise Covid les marchés, épaulés par les canaux du *Global Money* ¹¹ (via le marché mondial du repo), ont sans grande difficulté apporté aux États les ressources monétaires nécessaires pour en atténuer les conséquences sur le pouvoir d'achat. Ces emprunts ont drainé les ressources liquides des réseaux bancaires, sans problèmes particuliers en raison de l'abondance d'épargne ainsi captée sous forme de dépôts supplémentaires. Jusqu'à présent, contrairement à ce que la plupart des gens croient, le Trésor US n'a pas eu besoin du concours de la planche à billets.

Pas de monétisation virtuelle

Malgré cela, n'y aurait-il pas néanmoins, en coulisse, un phénomène de monétisation indirecte qui, bien qu'indépendant des politiques de QE, serait branché sur leur mécanisme ? Suggérée par les partisans de la MMT (Théorie Monétaire Moderne), l'hypothèse vaut la peine d'être décrite.

L'idée est qu'il faut suivre le circuit de l'argent levé par les emprunts du Trésor. Cet argent, sert aux pouvoirs publics pour payer des salaires, verser des subventions et des indemnités, acheter des ordinateurs, des machines, etc. Il retourne à l'économie réelle en irriguant de multiples

¹⁰ Le taux d'épargne mesuré ce mois-là étant de 12,4%, comparé à un taux moyen de longue période de 8%. Voir l'article signé Tyler Durden sur le site ZeroHedge.com en date du 29 juin 2021: « Why The Fed Is Dead Wrong On Inflation: Americans Have \$ 3.5 Trillion in Savings for a Sunny Day ».

¹¹ Pour une présentation du concept de *Global Money*, voir l'article « L'ère du Global Money », Henri Lepage, dans le *Journal des libertés*, Hiver 2019.



circuits. C'est là la grande différence avec la pseudo-monnaie créée par les banques centrales (l'argent-réserve).

Les ménages, les entreprises qui reçoivent leurs chèques du Trésor ou du Budget les remettent à leurs banques pour encaissement. Les liquidités initialement drainées dans la trésorerie des banques, et transférées sur le compte dont le Trésor dispose à la Banque centrale, reviennent au fur et à mesure des dépenses de l'État dans le circuit des banques commerciales dont elles reconstituent la trésorerie globale sous forme de nouveaux dépôts. A leur tour, dans un régime de monnaie fractionnaire, ceux-ci génèrent une nouvelle expansion des activités de prêts et crédits.

C'est ainsi que le système bancaire récupère les ressources de trésorerie nécessaires pour assurer la contrepartie, sous forme d'émission de monnaie de banque « utile » aux marchés, de l'augmentation des réserves qui résultent pendant tout ce temps de la continuation des opérations de QEs. Et ceci d'autant mieux que l'accroissement de la dette publique apporte une capacité complémentaire d'actifs collatéralisables – et rehypothécables – de toute première qualité (bills et bonds OTR) qui prennent la place du collatéral de moindre qualité razié sur le marché secondaire par les rachats de la banque centrale. En swappant les anciens titres contre de nouvelles obligations d'État bénéficiant d'une négociabilité et d'une liquidité supérieures (en raison de leur plus grande facilité de réhypothécatation) le système bancaire privé trouve ainsi le moyen d'élargir la contrainte bilancielle qui limite l'ampleur des chaînes de levier génératrices de monnaie de banque.

La boucle est fermée. La monétisation du déficit public se ferait indirectement, de manière virtuelle, par la participation du système bancaire privé aux QEs de la banque centrale. Elle enclencherait un cercle vertueux qui, dans l'esprit des partisans de la MMT, permettrait de retrouver une trajectoire de croissance stable.

Quelle pourrait-être l'ampleur de cette possible monétisation ? Il n'y a malheureusement aucun moyen de le savoir en raison de la non-



commensurabilité directe des formes modernes de la création de monnaie.

Autrefois l'épargne des ménages prenait encore le plus souvent la forme d'espèces qu'on cachait sous son matelas ou dans un tiroir d'armoire. Les placements financiers, titres d'obligations et d'actions, étaient conservés dans des coffres personnels ou loués à la banque. Il en résultait que la souscription d'emprunts publics, via le réseau bancaire, avait pour conséquence majeure de réintégrer les épargnes personnelles ainsi détenues hors circuit bancaire dans la comptabilité de banques qui en tiraient de nouvelles ressources pour soutenir leur offre de prêts (avec coefficient multiplicateur au niveau du système bancaire). L'un des sous-produits de l'endettement public, dans un régime de monnaie fractionnaire, était ainsi de contribuer positivement à l'accroissement de l'offre de monnaie de banque. Il existait une forme de synergie inflationniste entre les déficits publics et l'activité monétaire des banques.

Ces temps sont depuis longtemps révolus. Avec la multiplication des produits offerts par l'accélération de l'innovation technologique et comptable, il n'existe plus d'épargne ou de liquidité qui reste inactive, ne serait-ce que l'espace d'une nuit. Même l'argent que vous laissez dormir sur votre compte en banque – ou sur votre livret A – se retrouve immédiatement mobilisé et intégré à des chaînes complexes de transformation bancaire créatrices de monnaie, dont vous n'avez pas conscience.

Résultat : lorsque, par sa politique d'emprunts, l'État draine les liquidités des banques, ce sont des ressources que, de facto, il retranche des circuits de création de monnaie de banque (multiplicateur négatif). Plus tard, ces liquidités reviennent dans le circuit bancaire sous forme de dépôts qui réalimentent les chaînes de création de monnaie. Mais il n'est pas nécessairement dit que le multiplicateur positif que les banques en tirent compense, au sous près, le multiplicateur négatif précédemment déclenché. Rien ne l'impose.

Le jugement des marchés



Le seul moyen dont nous disposions pour en juger consiste à observer, de l'extérieur, ce qu'en disent les indicateurs de marché, et tout spécifiquement les marchés obligataires. Des études portant de l'après-guerre à aujourd'hui révèlent en effet clairement que le mouvement des taux obligataires, non seulement en valeur absolue (ou déflatée, comme pour les *TIPS*), mais surtout les mouvements relatifs des taux entre eux, selon les échéances et les maturités, se révèlent sur la longue période être le plus efficace de tous les indicateurs avancés de conjoncture.

Depuis la fin de la Grande Récession, ces marchés n'ont constamment cessé d'afficher des anticipations aux antipodes de la tonalité des informations diffusées par les économistes considérés comme les plus réputés et les plus fiables de leur profession. On ne compte plus les déclarations de Bernanke, Yellen ou Powell où ils s'en prennent violemment aux marchés qu'ils accusent de se tromper. Pourtant, quand on fait l'analyse rétrospective de ces débats, on découvre que, à chaque fois, en 2018, en 2014, en 2011 ou en 2008 (l'été avant Lehman), ce sont les marchés qui, finalement, avaient raison. Encore faut-il savoir les lire et déchiffrer leurs messages.

Il s'agit d'un sujet qui dépasse ce qu'il est possible de traiter dans une chute d'article. Nous y consacrerons un prochain article. Nous nous limiterons ici à faire observer que la continuation du mouvement d'aplatissement de la courbe des taux enregistrée au cours des dernières semaines est totalement contradictoire avec l'idée d'un puissant mouvement d'inflation. On ne peut pas avoir les deux. Il en va de même pour ce qui concerne l'écart de taux des contrats de swap par rapport aux emprunts du Trésor (*Swap spread*). A une exception près (2013), ce *spread* est négatif depuis 2008, alors que selon la théorie financière enseignée dans les livres un tel écart négatif est non seulement improbable mais carrément impossible.

Les mouvements de cet écart forment l'un des meilleurs indicateurs de l'état de la liquidité mondiale. Un tel écart négatif est incompatible avec le développement d'une situation inflationniste. C'est au contraire l'un des révélateurs les plus solides de la persistance d'un trend de fond



déflationniste. Or si cet écart s'est réduit par rapport au record enregistré au printemps 2020, il n'en demeure pas moins que, depuis début 2021, il reste encore solidement ancré en zone négative. Une telle négativité est incompatible avec l'inflation.

On pourrait multiplier les références. Le comportement des *Eurodollar Futures*, par exemple – sans aucun doute l'un des indicateurs de marché les plus performants – pointe dans la même direction. Tout comme, sur un tout autre plan, l'évolution du crédit. Depuis le début de l'année, les bilans bancaires ont repris leur progression. C'est une excellente nouvelle. C'est un signe de reflation. Cependant si l'on regarde d'un peu plus près comment évolue la répartition des placements des banques américaines, on constate qu'au sein de cette progression l'accroissement de leurs activités de prêts ne représente qu'une très faible fraction de ce qu'elles ont consacré, pendant la même période, à l'achat et au stockage de nouveaux bons et titres du Trésor considérés comme sûrs et liquides (*safe assets*). Au point qu'au cours des deux premiers trimestres de 2021 la part des prêts bancaires par rapport au total du bilan est descendue au-dessous du seuil des 50% – le chiffre le plus bas jamais enregistré depuis... 1955.

Ce chiffre signifie certes que les bilans bancaires sont aujourd'hui plus solides qu'ils ne l'avaient été depuis longtemps (depuis 1962, très précisément). Mais cette préférence massive pour la liquidité n'est pas du tout ce que l'on s'attendrait à observer si la situation économique correspondait à ce qu'en disent alors les médias, sur la foi des rodomontades des autorités (une économie « *on fire* » comme titrait au début de l'été *The Economist*). Un tel comportement n'est certainement pas porteur d'inflation. Pire même : si l'on pousse l'analyse encore plus loin, on découvre que de telles structures de portefeuille sont fortement reminiscentes de ce qu'était la situation des banques américaines entre les deux guerres, à l'approche de la récession dite secondaire des années 1936/37 (alors même que, comme aujourd'hui, l'Administration Roosevelt s'alarmait du retour de supposées tensions inflationnistes qui n'étaient que de l'affabulation).



Ces informations concernent les États-Unis. Mais on peut faire un constat très similaire tant pour le Japon (où le total des prêts bancaires à l'économie est encore aujourd'hui inférieur à ce qu'il était à la fin des années 1990) que pour l'Europe (où la reprise de la progression reste faiblarde).

Tous ces indicateurs indirects expriment un point de vue radicalement contraire aux opinions pro-inflationnistes que les médias rasassent. Ils renforcent la conviction que l'effet monétaire des QE est globalement négatif, *et infirment l'hypothèse d'une gigantesque monétisation virtuelle.*

La vérité du monde dans lequel nous vivons depuis plus d'une décennie n'est pas celle d'un trop-plein de liquidité, mais au contraire d'une création monétaire globale qui reste obstinément insuffisante pour autoriser le retour à des taux de croissance plus élevés.

L'épidémie des taux zéro est le symptôme d'une situation anormale où la surabondance d'une monnaie qui ne tourne pas (la monnaie gelée dans les banques centrales sous la forme de réserves improductives) va de pair avec une pénurie persistante (malheureusement difficilement mesurable) de véritable monnaie « utile » : la monnaie de marché que réclame l'activité des ateliers mondiaux et dont ceux-ci manquent cruellement, le *dollar offshore*. Sans elle il paraît improbable que la croissance économique revienne vite !

* * *
* *

Note : Ce que nous apprennent les chiffres sur les effets des QEs

Que disent les chiffres ? FRED est la grande banque de données économiques américaines administrée par la Federal Reserve Bank of Saint-Louis. Elle offre un service *online* très efficace qui permet de visualiser en quelques secondes les courbes graphiques recherchées. Nous l'avons utilisé pour vérifier si, sur l'ensemble de la période 2000-2021, il existait une quelconque corrélation visible entre les variations du volume de réserves



bancaires déposées à la Banque centrale, l'évolution de la production de monnaie de banque (telle que mesurée par le chiffre des dépôts en banque faisant partie de l'agrégat M2), et les phases successives d'application des programmes de Quantitative Easing.

Le graphique obtenu fait apparaître trois périodes :

- i. avant 2007. Le chiffre des réserves est représenté par une droite horizontale stable à un niveau très faible (moins de \$ 20 milliards). Les dépôts, eux, progressent à un rythme relativement régulier sur un trend moyen de long terme de 4,4 % par an. L'écart linéairement croissant entre les deux courbes confirme l'existence d'une solide relation de multiplicateur pour cette période.
- ii. de 2008 à 2019. Toute corrélation entre les deux courbes disparaît. Elles évoluent en totale indépendance l'une de l'autre, sans que l'on puisse établir un lien quelconque avec les différentes phases de rachats d'actifs. Comme décrit dans le corps de cet article, il n'y a plus de multiplicateur.
- iii. 2020 – 2021. Surprise : les dépôts-banque-centrale (réserves) et les dépôts dans les banques commerciales retrouvent des trajectoires strictement parallèles et synchrones. Durant le sauve-qui-peut monétaire du printemps, avant même que se manifestent les premiers signes de la crise Covid, les deux courbes explosent à la verticale. Leurs profils se confondent. Tout se passe comme si, par une sorte de transformation magique – en principe impossible - l'intégralité des nouvelles réserves créées par la banque centrale s'étaient déversées instantanément, et quasiment dollar pour dollar, dans les tuyaux et circuits du système bancaire.

Qu'on en juge : entre février et novembre 2020 le volume des réserves bancaires a été quasiment multiplié par deux, passant de \$ 2 300 à 5 100 milliards – soit un accroissement de \$ 2 720 milliards. Au cours de ces mêmes huit mois la composante purement électronique de M2 (les dépôts) est passée de \$ 13 600 à 16 900 milliards, soit une augmentation de \$ 3 300 milliards. Mais dans ce chiffre figure un accroissement qui aurait naturellement résulté des 4,4 % de croissance moyenne annuelle correspondant au trend de long terme. Si on soustrait celui-ci, reste une somme de \$ 2 740 milliards qui représente le montant de dépôts supplémentaires attribuables au programme d'intervention de la banque centrale pendant la même période (QE 4). D'un côté, + 2 720 milliards, de l'autre + 2 740 milliards, la correspondance des chiffres est confondante !



A partir du mois de mars 2021 les deux courbes recommencent à diverger. Ce qui correspond au moment où décolle le mouvement des opérations de reverse-repo (*RRP*) qui consiste pour les banques à déposer du cash à la banque centrale contre l'emprunt temporaire d'actifs collatéralisables, et donc de détruire de la monnaie.

Ce graphique doit certainement réjouir les dirigeants de la Fed. Cette explosion inattendue de M2 depuis deux ans est en effet pour eux du pain béni. Ils peuvent l'interpréter comme la confirmation de ce que, après une dizaine d'années de cibles ratées et de résultats profondément décevants, leur stratégie monétaire non conventionnelle de rachats d'actifs serait enfin en train de payer. Ce n'aurait été, comme Paul Krugman n'a eu de cesse de le répéter d'un essai de QE à l'autre, qu'une affaire de « quantum » : le tout était d'arriver à la masse nécessaire pour obtenir l'effet recherché. En 2020 ils auraient enfin touché le Jackpot ! L'heure de la véritable reprise serait arrivée.

Une autre population heureuse est sans nul doute celle des économistes monétaristes classiques qui, tel Steve Hanke (dans le Wall Street Journal), ou même Patrick Artus (en France), tout en restant loin des délires hyperinflationnistes des derniers mois, fondent leurs diagnostics de retour à des 5 ou 6% par an d'ici à 18 mois/2ans sur l'extrapolation de corrélations monétaires d'avant 2008 intégrant M2 et monnaie de base. Encore faudrait-il qu'ils disent pourquoi et comment le mécanisme de transmission entre la monnaie de gros émise par la banque centrale et la monnaie de détail créée par le système bancaire a cessé de fonctionner pendant treize ans, pour soudainement reprendre du service à l'occasion de la dernière crise. Ne serait-ce qu'une question de « quantum » ?

En fait, les courbes suggèrent que la réapparition du synchronisme daterait de la « crise du repo » survenue en septembre 2019 (qui fut une sorte de répétition de ce qui allait se produire en encore plus grand au mois de mars 2020). La réponse se cacherait-elle de ce côté-là ?

Possible. Mais, quelle que soit la réponse, celle-ci n'a aucune importance puisque le changement de régime monétaire international a pour conséquence de priver l'agrégat M2 de toute capacité opérationnelle en matière de planification monétaire (domestique). Dans un univers désormais chapeauté par le pouvoir dominant du « *Global Money* », où il n'y a quasiment plus de frontières monétaires, et où la création monétaire *off-shore* prend des formes toujours plus inédites, savoir comment se comporte l'agrégat M2 ne présente plus aucun intérêt, ni n'apporte aucune aide informationnelle.



L'égalité théorique à la base des modèles monétaristes n'est pas en cause. Elle reste parfaitement valable. Le problème, ce sont les chiffres que les opérateurs des systèmes mathématiques entrent dans leurs modèles pour en tirer des règles de fonctionnement macro-économiques. Pas seulement l'origine de ces chiffres, leur fiabilité, comment ils sont recueillis, etc... Mais plus fondamentalement le choix, la disponibilité, la nature même des chiffres qu'il faut introduire dans les ordinateurs pour que leurs puissances de calcul servent à quelque chose. Autrement dit, qu'est-ce qui entre dans le calcul de M2 : qu'est-ce qui est de la monnaie et qui n'en est pas !

Il se reproduit pour M2 (pour M3, voire M4 et tout autre M) le même genre de difficultés rencontrées avec M1, dans les années 1970, lorsque l'envol de la Grande inflation a révélé des distorsions impossibles à éliminer dans les résultats des équations monétaires utilisées par les autorités monétaires. Enquête faite, certains économistes de cette époque ont émis l'hypothèse que s'il en était ainsi c'était parce que de plus en plus d'échanges se faisaient discrètement via le recours à des instruments de transaction ne figurant pas dans la nomenclature reconnue des outils monétaires concourant en principe à l'émission de monnaie. Autrement dit parce que, dans les faits, l'innovation bancaire et financière avait atteint le stade où elle apportait désormais aux agents économiques les moyens de fonctionner plus efficacement en utilisant de nouvelles formes de monnaies (ou quasi-monnaies) produites par certaines banques et établissements financiers en dehors des réseaux de communication officiellement reconnus et du cadre traditionnel de leurs activités encadrées par la puissance publique. La statistique n'était plus en phase avec la réalité monétaire du moment.

C'est ce qui a amené les banques centrales à délaisser M1 pour se recentrer sur un nouvel agrégat M2 plus large incluant une partie de ces innovations (par exemple l'usage élargi des techniques de repo, la reconnaissance du caractère « monétaire » des parts de fonds mutuels, l'inclusion des comptes à terme, etc...). Mais l'innovation financière (monétaire) ne s'est pas arrêtée pour autant. Bien au contraire. L'essor de la mondialisation a fait sans cesse apparaître de nouveaux besoins auxquels l'industrie financière a répondu par l'offre de nouvelles techniques et l'apport de nouveaux réseaux de transaction permettant notamment de desservir de plus en plus rapidement des clientèles de plus en plus diverses et lointaines (exemple de l'essor des chaînes complexes de re-hypothécatation dans le monde de la monnaie *offshore*).

Pour qu'il y ait politique monétaire, encore faut-il être en mesure de bien définir ce qu'est la monnaie, et de la mesurer. Or c'est ce que l'innovation et la



multiplication des nouveaux produits quasi-monétaires ont rendu impossible. M2 a donc subi le même sort que M1. A la fin des années 1990, Alan Greenspan a publiquement reconnu qu'il n'était plus en mesure de dire où commençait et où finissait l'univers conceptuel de ce qu'on appelle « la monnaie ». Sans en faire la publicité, les banques centrales ont abandonné l'usage des agrégats comme instrument de pilotage de leurs politiques monétaires. Elles font désormais de la-politique-monétaire-sans-monnaie !

Résultat : les traditionnels agrégats monétaires sont des outils d'action économique obsolètes, inadaptés aux réalités d'une économie mondiale ouverte, incapables de nous apporter les informations dont nous aurions besoin pour juger l'état de la situation monétaire à un moment donné. Peut-être pourrait-on rêver d'un M2 ou d'un M3 mondial. Mais c'est un rêve de technocrate impossible à réaliser avec une innovation financière qui se poursuit de plus belle, entraînant désormais une course poursuite entre la réglementation et la prolifération sans fin de nouveaux produits et services susceptibles de remplir des fonctions quasi-monétaires (parallèle avec l'histoire de la réglementation des nouvelles technologies téléphoniques). Concrètement, ce bouillonnement technologique rend les frontières conceptuelles entre vraies-monnaies et monnaies-alternatives de plus en plus floues et difficiles à définir. Avec pour conséquence que la construction même d'agrégats monétaires, au sens de la statistique traditionnelle, y perd toute pertinence.

Il nous faut donc penser la monnaie autrement. Et revoir également la vision des phénomènes d'inflation qui y est liée. L'approche essentiellement quantitative a vécu, rendue inopérante par la globalisation de la monnaie via l'émergence du « *Global Wholesale Money Market* ». Seule l'observation de la dynamique des taux permet désormais de déchiffrer les signaux d'information économique en provenance du nouvel ordre global de marché. Nous avons changé non seulement de régime monétaire, mais, plus fondamentalement encore, de paradigme.



Les écologistes contre la modernité : le procès de Prométhée

de Ferghane Azihari

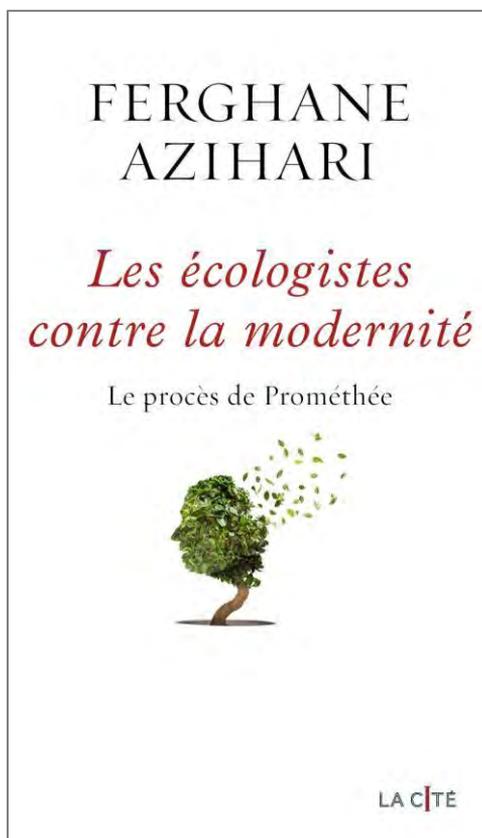
Éditions de la Cité, Paris, 2021 (240 pages)

recensé par

Jean-Pierre Chamoux



Jean-Pierre Chamoux est professeur émérite de l'Université Paris-Descartes, il a publié une douzaine d'ouvrages sur l'économie de l'information et la communication. Membre actif de l'ICREI, il a contribué aux conférences internationales de cet institut depuis 1996. Il préside le Comité Jean Fourastié depuis 2007.





Ferghane Azihari contribue activement au débat sur les politiques publiques et sur l'économie en France. Inspiré par un libéralisme politique, économique et sociétal d'ascendance autrichienne (Mises, Hayek et consorts) ses exposés écrits et oraux sont charpentés et documentés. Il se révèle comme l'un des jeunes auteurs qui comptent au sein de la cohorte qui prend progressivement le relais des auteurs chevronnés qui ont eu le courage et la ténacité d'entretenir la flamme d'un libéralisme moderne et décomplexé depuis un demi-siècle.

Alliant une bonne maîtrise rhétorique, une curiosité de bon aloi et une réelle aptitude à soutenir l'attention du lecteur, cet essai fait une critique sévère de l'écologie politique dont la thèse ressemble étrangement à celle des marxistes d'hier ; pour éradiquer leurs « ennemis de classe », ils promettent au peuple des « lendemains qui chantent » avant de lui imposer une longue abstinence, sous prétexte d'un danger immédiat !

Nos contemporains jouissent d'un bien-être incomparablement supérieur à celui que connurent leurs ancêtres. Malgré tout, une partie de la jeunesse s'est tellement habituée aux facilités d'une société policée et développée, qu'elle en oublie les causes. « Née coiffée », cette génération oublie, semble-t-il, que son existence dépend de moyens discrets et d'une organisation invisible qui garantissent l'efficacité et la souplesse de la société occidentale !

Comme les jeunes américains des années soixante-dix, cette jeunesse est tentée par un mythique *retour à la Terre*. Elle est séduite par des sirènes qui prônent l'écologisme militant et qui diffusent, à l'échelle mondiale et avec le soutien des organisations internationales, un diagnostic péremptoire : le monde se dégrade à cause de la « folie des hommes » qui prépare leur perte !

De telles affirmations prolongent les projections catastrophistes popularisées par le *Club de Rome*, cette instance privée qui fut établie en 1968 et dotée de fonds privés, à l'initiative d'une trentaine de personnalités très diverses, peu de temps avant les grandes manifestations étudiantes qui agitèrent, entre autres, la France et les



États-Unis¹.

Impliqué moi-même, à la même époque, dans des recherches connexes, j'avais suivi attentivement les travaux préparatoires de ces prescriptions, établies pour l'an 2000. Après quinze à vingt ans, la discordance entre les prévisions popularisées par ce brillant cénacle et l'état réel du monde, devint patent, tant en terme démographique que de ressources naturelles et de production industrielle, agricole ou minérale !

Il faut malheureusement prendre acte du fait que les prophètes écologiques d'aujourd'hui qui bénéficient surtout de contributions publiques et non des dotations privées qui fondèrent le *Club de Rome*, ne tiennent aucun compte des données empiriques qui contredisent largement l'extrapolation hasardeuse des prospectivistes de 1970 : un demi-siècle plus tard, ils poursuivent les mêmes lubies ! Les marchands d'angoisse ne se sont pas amendés ; ils n'ont rien appris :

- Non, les ressources pétrolières et gazières n'étaient pas épuisées en 2000 ; elles se sont, au contraire, multipliées, redonnant à l'Amérique l'indépendance énergétique qu'elle avait perdue au profit des émirs arabes, tout particulièrement !
- Non, malgré la croissance de sa population, le monde n'a pas été ravagé par une pénurie alimentaire ni épuisé les ressources et les terres agricoles dont les rendements continuent de croître !
- Oui, l'efficacité des échanges mondiaux compense largement l'augmentation de la population grâce au pragmatique commerce mondial qui distribue les grains et les autres produits agricole là

¹ Les fondateurs de ce groupe informel ont tous disparu ; mais les survivants ont entretenu la flamme et conservé quelque influence dans les cercles internationaux, grâce, notamment, aux équipes du MIT qui prolongent encore l'analyse initiée en 1968. Le « Rapport Meadows » titrait : "The limits to Growth : the predicament of mankind" (Londres, 1972) ; cela signifiait qu'il en résulte « une situation fâcheuse pour l'humanité » ! *Nota Bene* : faux ami, le terme « predicament » ne signifie pas « prospective » ; les Meadows affirmaient seulement que l'humanité était « dans l'impasse » !



où la population en a besoin etc.

Et pourtant, l'angoisse millénariste se vend bien, particulièrement au sein d'un milieu politique qui s'affirme progressiste ! C'est à démonter ce mécanisme et la duplicité qui caractérise l'écologisme occidental que s'attache principalement l'essai de Ferghane Azihari : quoi de plus troublant pour l'occident que de soutenir, par exemple, que la présence humaine perturbe le monde par sa seule existence ? Quoi de plus angoissant que d'annoncer à notre jeunesse qu'il est urgent de renverser la vapeur et d'imposer à nos contemporains un remède de cheval et une cure d'austérité monacale afin de désencombrer la planète d'un genre humain inutilement vorace, polluant sans vergogne une mère nourricière dont il abuse ?

Est-elle victime d'un nouveau « mal du siècle », cette jeunesse prête à sacrifier le bien-être chèrement acquis par ses parents et grands-parents ? Est-elle victime d'un renouveau du *spleen* romantique qui tourmenta Byron et Baudelaire au XIX^e siècle et qui les conduisit à se révolter, déjà, contre le *confort bourgeois* dont ils méprisaient la trivialité ? Comme leurs prédécesseurs, ces modernes romantiques contestent *l'ordre social et politique* de leur temps ; ils sont aussi prêts à noyer leur désabusement dans l'alcool et dans des *paradis artificiels* ! Leur comportement en envoie plus d'un, malheureusement, au désespoir et même au suicide...

Cette génération qui descend dans la rue pour dénigrer le progrès technique, est-elle l'émule du savant fou de Hergé, Philippulus le Prophète, qui annonce l'Apocalypse et la fin du monde dans des termes que ne renieraient pas les *écologues* contemporains : « Des jours de terreur vont venir ... la fin du monde est proche ! »². Aussi mal dans sa peau que nos grands romantiques, elle rejette ce qui lui permet pourtant d'être plus libre que les générations antérieures. Et affirme passer par pertes et profits les efforts accomplis par leurs anciens afin d'améliorer

² Voir : *L'Etoile mystérieuse*, Casterman, Paris, 1947 (planches 3, 7-8 & 19). Pour une approche savante, je renvoie à l'analyse du millénarisme chrétien par Philippe Némó in : *Qu'est-ce que l'Occident ?* PUF Quadrige, Paris 2004, p. 43.



leurs conditions de vie en termes de santé, de sérénité et de confort moral et matériel.

Les écologues poursuivent la quête utopique d'un *Eden* rousseauiste, vierge et bienveillant, qu'ils parent de toutes les qualités. Ferghane Azihari explique qu'ils s'enfoncent dans la désillusion et qu'ils nous trompent effrontément³. D'ailleurs, quiconque observe le monde tel qu'il est découvre que, sans savoir-faire industriel, sans capital humain, sans investissement ni intellectuel ni matériel ni commercial, nos conditions de vie s'effondrent : là où les circonstances politiques ont bouté la modernité dehors, la vie s'écourte, la santé se dégrade, les femmes sont méprisées, les enfants sont mal nourris, beaucoup s'éteignent en bas âge et la durée de vie se réduit : la *Grande Faucheuse* reprend la main au détriment de la condition humaine⁴ !

Ce n'est pas tout : les écologistes militants omettent de dire que les grandes catastrophes ont toujours émaillé l'histoire des hommes, bien avant que leur industrie émette un quelconque CO² : météores, volcanisme, tsunamis, tremblements de terres, subsidence, typhons et tornades remontent au fond des âges ! Cela prouve non seulement que le milieu naturel est loin d'être édénique ; mais surtout que *la nature a besoin des hommes* qui en prennent soin depuis l'antiquité : canalisations, irrigations, terrasses, restanques, bocages, plantations entretiennent et améliorent les sols, contribuant ainsi à éradiquer la

³ Les rédacteurs du Club de Rome firent preuve de plus de circonspection que leurs émules actuels : ainsi, décrivant la cible et les moyens nécessaires pour limiter la croissance humaine (et pour restreindre la pollution corrélative au-delà de 2030-2050), les Meadows visaient à « construire un état d'équilibre » inscrit dans une perspective malthusienne : « que la population et le capital se stabilisent ; et que cet équilibre se maintienne spontanément » *op. cit.* p. 171 (notre traduction).

⁴ Au-delà de la situation des Comores, chères à l'auteur, la dégradation rapide des conditions de vie au Venezuela, au Mozambique ou en Zambie soulignent que le développement économique est long à construire mais rapide à détruire !



famine qui renaît partout, dès que l'homme abandonne son jardin ⁵ !

Ferghane Azihari en apporte de multiples preuves : lorsque la modernité se perd, le développement s'arrête, l'organisation, la prévoyance et la gestion rationnelle des ressources laissent le champ libre à un cortège de maux, de prévarications et de prébendes. Parlant de l'insalubrité des eaux dans les pays les plus pauvres, il trouve cette belle formule (p. 61) : « le développement économique est le meilleur procédé d'assainissement » ! Il souligne aussi qu'il serait suicidaire de céder au mirage de la *théocratie verte* qui invite à la *décroissance*, à la *frugalité* et au malthusianisme revisité.

Ces balivernes, remarque-t-il, sont un *remake* des « lendemains qui chantent » que promettaient les bolcheviques au pauvre peuple russe, illusion que l'on croyait tombée aux *poubelles de l'histoire* depuis l'implosion du socialisme soviétique, il y a plus de trente ans. La décroissance volontaire conduirait en définitive au suicide social, souligne l'auteur. Que ce soit par passion ou par inconscience, ceux qui cherchent à *déifier la Terre* préparent donc (plus ou moins en secret) un despotisme dont ils disent être les prophètes !

Cet essai démonte enfin le procédé que les prosélytes de l'écologie exploitent afin d'instiller une angoisse existentielle dans le corps social et d'imposer l'idée que, seule, la contrainte autoritaire pourrait limiter un désastre qu'ils affirment imminent, à grand renfort d'annonces apocalyptiques. Il leur faut du *sang à la une* : c'est pourquoi ils mettent en scène des phénomènes qui, prétendent-ils, se multiplient et dont ils attribuent la cause unique à l'homme, alors que la majorité de ces risques est d'ordre naturel ! Aveuglés par un orgueil millénariste et prométhéen, ils usent et abusent d'une recette éculée : c'est l'hyperbole des prophètes de malheur que j'évoque plus haut.

Leur but ultime est évidemment de mettre le monde politique sous tension afin de lui imposer l'agenda autoritaire qui devrait « protéger

⁵ Je dois citer à ce propos l'oeuvre humble et savante d'Elinor Ostrom : *Governing the Commons, The evolution of institutions for collective action* (1990) Cambridge U.P.



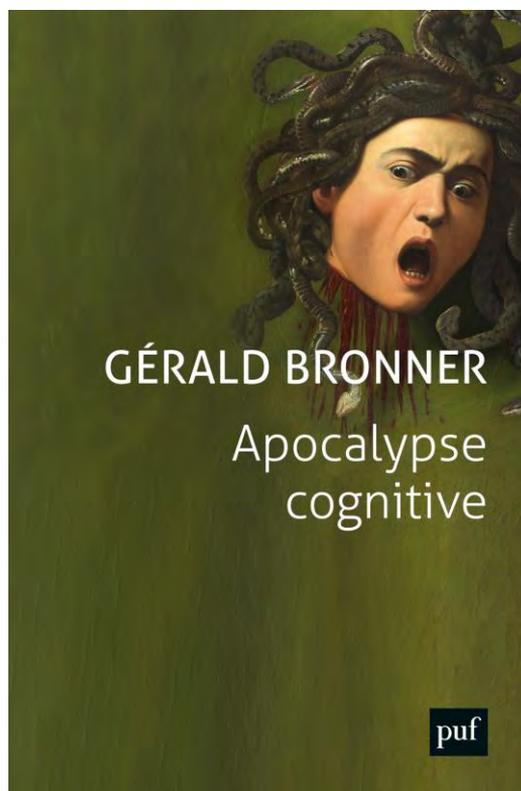
tout le monde ! » Élan messianique, l'*écologie profonde* affirme aussi que des mesures coercitives limiteraient des destructions qu'ils disent pourtant *inéluçtables* ! Quel étrange paradoxe : si la catastrophe est inéluçtable, aucune action humaine ne l'arrêterait ! Les mots n'ont donc plus de sens pour ceux qui, se prenant pour le Noé biblique, espèrent sauver leurs élus des eaux montantes d'un *Déluge* à venir !

Tel se présente le « *Procès de Prométhée* » auquel Azihari plaide en défense. Empruntant plusieurs pistes, il recense notamment l'amélioration spectaculaire des rendements agricoles, de l'élevage et des autres ressources qui alimentent la vie moderne⁶. Il insiste ainsi sur l'importance de la *productivité*, sans toutefois la nommer. Il souligne également l'effet vertueux du progrès technique qui a nourri le bien-être depuis plus d'un siècle, un phénomène profond et durable décrit et démontré en particulier par Kuznets, Clarke, Solow et Fourastié. Azihari pose là un atout majeur, pas assez exploité, à mon avis (p. 108).

Gageons que ce n'est que partie remise car, son essai vigoureux le prouve, cet auteur jeune, dynamique et courageux aborde sans fard un sujet qui est profondément encombré par des *idées creuses*.

Optimiste et constructive, sa thèse échappe avec bonheur aux lieux communs de notre temps : elle contre efficacement le catastrophisme des anti-modernes.

⁶ L'annexe 4 résume des données pour la période allant de 1980 à 2018.



Apocalypse cognitive

de **Gérald Bronner**

Presses Universitaires de France, Paris, 2021 (386 pages)

recensé par
Jean-Philippe Feldman



Jean-Philippe Feldman est Agrégé des facultés de droit, ancien Professeur des Universités, Maître de conférences à SciencesPo. Avocat à la Cour de Paris et vice-président de l'ALEPS (Association pour la liberté économique et le progrès social). Son dernier ouvrage publié est *Exception française. Histoire d'une société bloquée de l'Ancien régime à Emmanuel Macron* (Odile Jacob, 2020).



Gérald Bronner, la petite cinquantaine, se présente comme l'un des sociologues français les plus renommés. Proche du regretté Raymond Boudon, il a le mérite de démontrer que sociologie ne rime pas forcément avec marxisme. Auteur d'une douzaine d'ouvrages depuis la fin des années 1990, il est professeur à l'Université de Paris, membre de l'Académie nationale de Médecine et de l'Académie des Technologies. Ses livres ont rencontré le succès et le dernier de la liste ne dépareille pas avec les précédents, d'autant que *Apocalypse cognitive* a reçu le prix Aujourd'hui. Un prix qui a déjà consacré entre autres Raymond Aron et Jean-François Revel.

Gérald Bronner s'affiche aussi comme un sociologue en cour, ce qui a fait jaser. En effet, le Président Macron l'a intronisé en 2021 à la tête de la commission sur les Lumières à l'ère numérique, chargée de faire des propositions dans les domaines de l'éducation, la « régulation », la lutte contre les diffuseurs de haine et la désinformation. Il s'agit de mesurer les dangers du numérique sur la cohésion nationale et sur nos institutions, et de faire des propositions pour y remédier. Or, ce sont justement l'aura de l'auteur et la parution de *Apocalypse cognitive* début 2021 qui ont mené le chef de l'État à le nommer Président de cette commission. De là, l'intérêt tout particulier à analyser cet ouvrage.

La thèse centrale de Gérald Bronner est aujourd'hui bien connue, et il l'a développée dans moult articles et autres entretiens à la presse. Nous pouvons la résumer ainsi.

De manière toute à la fois passionnante et inquiétante, le début du XXI^e siècle a instauré une « dérégulation massive » du marché cognitif, c'est-à-dire du « marché des idées » (pp. 12-13). Notre cerveau ancestral se trouve confronté à une concurrence généralisée des objets de contemplation mentale, associée à une libération inconnue jusqu'alors du « temps de cerveau disponible » (p. 21). L'objet de l'ouvrage est de démontrer que la concurrence sur le marché cognitif permet de dévoiler certaines de nos aspirations profondes. Et la question essentielle que se pose notre sociologue est de savoir ce que nous allons faire de ce temps de cerveau libéré (p. 22).



Insistons sur cette dernière notion : au fil de l'histoire, l'homme a augmenté la productivité de son temps de survie en « dégageant une plus-value qui se mesure en temps libéré ». La libération du temps de cerveau a constitué « une sorte de trésor de guerre attentionnelle » (p. 37). Tout cela est évidemment une excellente chose puisque l'individu, en s'échappant progressivement des contingences, a pu déployer tout son génie.

Malheureusement, « le plus précieux des trésors peut être détourné et même dérobé » (p. 63). En effet, la « dérégulation du marché cognitif », c'est-à-dire le fait que n'importe qui peut intervenir sur le « marché public de l'information », permet la captation du temps de cerveau disponible d'autrui (p. 185). Il s'ensuit un dilapidage de « notre précieux trésor attentionnel par des activités de plaisir à court terme, stériles, abrutissantes, qui font revenir sur le devant de la scène l'homme préhistorique » par le truchement de la conflictualité, de la peur ou encore de la sexualité (p. 194). Ne croyons pas pour autant que l'auteur verse dans le moralisme : à la base de sa réflexion se trouve une critique des populismes, des extrémistes et – même s'il ne le développe pas ouvertement – de l'anti-élitisme contemporain selon lequel tout le monde a un avis sur tout et l'avis d'un individu en vaut celui d'un autre, fût-il expert en la matière, bref ce mécanisme démocratique délétère brillamment mis en lumière en son temps par Tocqueville.

Il faut en revenir au titre du livre qui peut induire en erreur. A ceux qui ne l'auraient pas encore compris, Gérald Bronner donne la clef au milieu d'*Apocalypse cognitive*. Il ne faut pas entendre le premier terme au sens contemporain de catastrophe, mais en son sens étymologique de révélation, de découverte : notre sociologue nous dévoile une vérité auparavant cachée – même si cette vérité ne nous fait pas plaisir (p. 190). Il s'amuse d'ailleurs de la mauvaise interprétation que beaucoup seraient tenté de faire du titre... en dévoilant ainsi leur ignorance de l'œuvre (p. 191).

Selon la méthode qu'il affectionne, *Apocalypse cognitive* fourmille d'analyses de livres et surtout d'articles en anglais qui nous permettent de comprendre grâce à la sociologie ou aux neurosciences – dévoilement



toujours – certains faits qui ont pu nous frapper. S’ensuivent des développements suggestifs et qui se lisent aisément sur le point de savoir pourquoi la peur attire notre attention au-delà du raisonnable (pp. 101 s.) ou encore pourquoi les médias diffusent avant tout des mauvaises nouvelles (pp. 201 s.). Des thèmes classiques si l’on a lu les œuvres précédentes du sociologue qui a tendance à reprendre au fil de ses publications les mêmes sujets en les actualisant.

Focalisons maintenant notre attention sur la question centrale qui revient à se demander si la concurrence sur le marché de l’information « favorise toujours le meilleur produit ou seulement le plus satisfaisant » (p. 20). La libération du temps de cerveau n’a hélas pas produit une société de sagesse et de connaissance, « plus exigeante intellectuellement et explorant le possible pour atteindre le meilleur des mondes de façon rationnelle » (pp. 262-263). Or, soutient l’auteur, « l’utilisation de notre trésor attentionnel est la question la plus politique » qui soit (p. 201). Et, contrairement à ce qu’écrivait Thomas Jefferson – « Seule l’erreur a besoin du soutien du gouvernement » –, la vérité ne peut pas se défendre toute seule (p. 216).

Les tribunes et les entretiens de notre sociologue à la fin de l’année 2021 n’incitent guère à l’optimisme sur ce dernier point. Il semble avoir anticipé l’opposition macronienne entre les rationnels et les irrationnels. D’un côté, la raison ; de l’autre, le populisme, l’extrémisme de droite et de gauche, le complotisme. Il s’agirait de trouver un équilibre entre le respect de la liberté d’expression et la sauvegarde de la rationalité dans le débat public. Or, soutient Gérald Bronner, la « dérégulation » du marché de l’information, certes nécessaire, n’en fait pas moins peser des risques sur nos démocraties. Et justement le socle épistémologique commun de la démocratie, c’est la rationalité. Comment dès lors rendre attractifs les discours raisonnables qui sont défavorisés par le marché cognitif ?

Il y aurait donc, si l’on comprend bien, une sorte de troisième voie – la « régulation » – entre le pur et simple libre marché cognitif, d’une part, et les atteintes caractérisées à la liberté d’expression et d’opinion,



d'autre part. Et comme « la vérité ne peut se débrouiller toute seule », il appartiendrait à l'État d'intervenir.

La thèse de l'auteur ne saurait donc satisfaire les libéraux. Elle obombre d'ailleurs de multiples difficultés.

D'abord, notre sociologue ne se demande jamais s'il existe en pratique un véritable libre marché cognitif. Certes, il cite à répétition l'exemple américain et on peut supposer que le marché des idées y règne autrement qu'en France... N'y aurait-il pas cependant des nuances à apporter au « type idéal » que construit l'ouvrage ? Il n'existe pas de libre marché des idées en France. Dans notre pays, la liberté de l'information se trouve enserrée par un État interventionniste qui dispose de médias publics, qui pèse sur les opérateurs privés et qui encadre l'enseignement des individus, par conséquent des journalistes et des citoyens¹. L'auteur n'y fait jamais référence.

Ensuite, Gérald Bronner fait preuve d'une coupable imprécision sur le terme « régulation » qu'il adopte généreusement. En fait de régulation – qui ne peut renvoyer qu'à la régulation spontanée du marché –, il s'agit de son équivalent anglais qui se traduit exactement par le mot de réglementation. L'interventionnisme est-il la panacée ? Bien qu'il ne l'exprime pas ainsi, l'auteur a raison de montrer les limites de la démocratie où la parole de l'un vaut celle de l'autre, où n'importe qui se permet de présenter un avis ou une opinion qui a le même poids que celui d'une personne bien informée, où le terme d'élite ou plutôt le terme au pluriel devient un gros mot sous le coup des démagogues qui instrumentalisent le « peuple » et ceux qui sont assez naïfs ou benêts pour les croire. Ce qu'on peut reprocher au livre est de ne pas distinguer clairement entre démocratie et démocratie libérale.

Toujours sur le même thème, l'idée selon laquelle l'utilisation du temps de cerveau disponible serait « politique » apparaît fautive et inquiétante. Elle est d'ailleurs très française car, dans notre beau pays,

¹ Nous nous permettons de renvoyer à notre ouvrage *Exception française. Histoire d'une société bloquée de l'Ancien Régime à Emmanuel Macron*, Odile Jacob, 2020, chapitre XI, « L'étatisme dans les têtes », pp. 371 s.



qu'est-ce qui n'est pas politique ? Autrement dit, qu'est-ce qui relève de la sphère de la société civile sans intervention gouvernementale ?

Au fondement de cette politisation se trouve le mode de raisonnement tout aussi discutabile selon lequel la liberté n'est pas si bonne car ses effets sont – au moins sur certains points – pervers. Or, la liberté – Benjamin Constant le martelait – se défend par les principes. Faut-il remettre en cause la liberté d'expression au motif qu'elle mène à la publication d'ouvrages néfastes ou mauvais et à la défense d'opinions ineptes ou ridicules ? L'État doit-il systématiquement intervenir car nous mésusons de notre liberté ou, pis encore, car nous risquons de le faire ?

Surtout, les hommes de l'État sont-ils légitimes à intervenir ? N'est-il pas naïf de faire comme s'ils étaient exempts des biais cognitifs que l'auteur dénonce au sujet des individus lambda ? N'avons-nous point vu ces dernières années des monuments de propagande gouvernementale éhontée ? Poser les questions, c'est déjà y répondre...

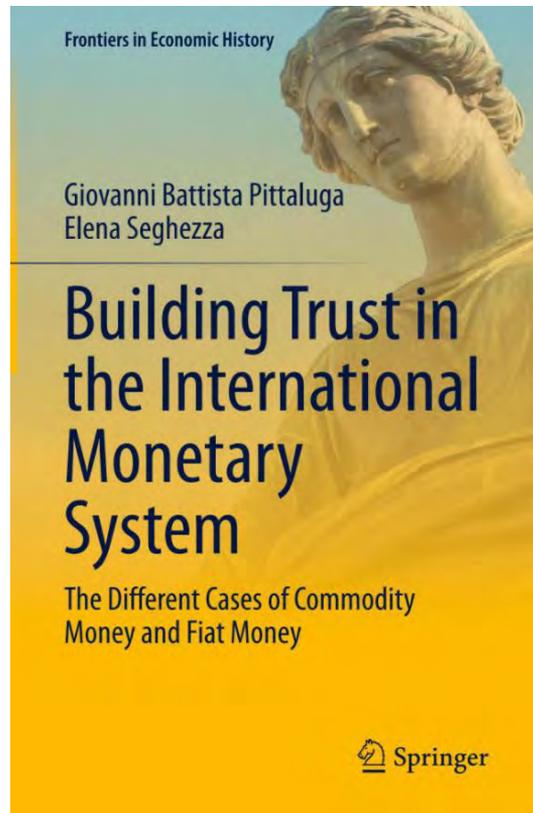
Enfin, l'insistance sur la raison – on serait tenté au terme de l'ouvrage de mettre une majuscule à ce mot phare des Lumières continentales... – laisse mal à l'aise et plus encore lorsque l'État est appelé à la rescousse pour promouvoir une rationalité en danger. Un libéral se lamentera que les leçons de l'épistémologie autrichienne ne soient pas même évoquées. Le lecteur chercherait d'ailleurs vainement dans les indications bibliographiques une référence au libéralisme autrichien, et notamment aux œuvres hayekiennes. Il est permis de le regretter.

En substance, *Apocalypse cognitive* pose plus les problèmes qu'il ne les résout et sa conclusion ne donne que de trop vagues indications (pp. 331- s.). Gérald Bronner nous en réserve sans doute la primeur dans son rapport des Lumières à l'ère numérique. Gageons que celles-ci se rapprocheront bien plus de leur ancêtre continental que des Lumières anglo-écossaises...



Building Trust in the International Monetary System

The different cases of commodity money and fiat money



Notes de lecture

de Giovanni Battista Pittaluga et Elena Seghezza
Frontiers in Economic History, Springer, 2021 (274 pages)

recensé par
François Facchini



François Facchini est Professeur Agrégé des Universités en Sciences Économiques. Il est en poste à l'Université Paris Panthéon-Sorbonne et responsable du Programme Politiques Publiques du Centre d'Économie de la Sorbonne (CES). Il vient de publier *Les dépenses publiques en France*, De Boeck Supérieur (2021).



Le livre des Professeurs Pittaluga et Seghezza de l'Université de Gène en Italie du Nord porte sur l'histoire des monnaies internationales. Il traite de l'avenir du système d'étalon-dollar et des raisons de l'effondrement de trois systèmes monétaires internationaux (SMI) : le régime de l'étalon-or (1870-1914, The Classical Gold Standard), le régime de l'étalon change-or (1924-1944, The gold-exchange standard) et du système de Bretton-Woods (1944-1971). Il est écrit 50 ans après la suspension par le Président Nixon de la convertibilité du dollar américain à l'or (1971) et quasiment un siècle après la Conférence de Gène de 1922 qui avait essayé de sauver le régime d'étalon-or (*Gold exchange standard*). Il se propose de comprendre les raisons qui pourraient conduire le SMI actuel à se transformer.

Le SMI actuellement en vigueur est un système de taux de change flexible organisé de manière hiérarchique. Au sommet de cette hiérarchie se trouve le dollar, à un niveau inférieur il y a les autres monnaies de réserve et en dessous encore les autres monnaies.

La crise de 2008 et les débats qu'elle a suscités autour de l'instabilité du système monétaire et l'avenir du dollar comme monnaie internationale sont les principales raisons de ce livre. Il s'agit de savoir si le Yuan Chinois ou l'Euro sont en passe de devenir des monnaies internationales de même rang que le dollar ? Une telle évolution créerait un ordre monétaire multipolaire¹ et priverait le commerce mondial d'une monnaie internationale. Ce qui probablement augmenterait les coûts de l'échange et en limiterait leur nombre.

¹ En 2015 il est important de rappeler que le Fonds Monétaire International a décidé d'inclure le Yuan Chinois parmi les cinq devises servant à fixer la valeur des droits de tirage spéciaux (DTS). Ces cinq devises sont le dollar américain, l'euro, la livre sterling, le yen japonais et le Yuan Chinois. 43% des transactions internationales sont faites en dollar, 29% en euro et 2,5% en Yuan Chinois. Le dollar représente, aussi, 64% des réserves de change des banques centrales.



La réponse donnée par nos auteurs est plutôt optimiste pour le dollar (\$) américain. Les conditions d'une profonde réforme du SMI ne seraient pas remplies.

La raison est à trouver dans les mécanismes de confiance qui président à la formation d'une monnaie internationale. Le dollar est menacé i) par l'importance des flux bruts de capitaux qui accroissent l'ampleur des cycles financiers et favorisent des booms de crédit, ii) par l'existence de pénuries chroniques de liquidités internationales et iii) par les faiblesses structurelles du Fonds Monétaire International (Chapitre 6)².

Malgré ces menaces le SMI hiérarchisé autour du dollar devrait se maintenir, tel est la thèse des deux auteurs, car les États-Unis restent hégémoniques et que les pays qui pourraient proposer aux autres États une nouvelle monnaie internationale n'ont ni cette position hégémonique ni intérêt à prendre en charge les coûts de production de la monnaie internationale. Les coûts de l'hégémonie dollar resteraient finalement inférieurs aux bénéfices qui lui sont associés.

Pour bien comprendre cette position il faut rappeler l'origine politique des accords de Bretton-Woods de 1944 et l'originalité des mécanismes de production de confiance en présence de monnaie fiduciaire. Il faut, ensuite, expliquer pourquoi les coûts de l'hégémonie dollar reste finalement inférieurs à ses bénéfices pour les pays dominés.

La production dans un régime de monnaie fiduciaire et dans un régime de monnaie matérielle

Le régime de Bretton-Woods de 1944 ne met pas seulement fin à l'étalon change-or qui avait été proposé pour remplacer l'étalon-or classique. Il est aussi le moment où pour la première fois dans l'histoire monétaire la confiance est produite uniquement par des mécanismes institutionnels définis lors de la signature d'un traité entre différents

² Il faut ajouter à cette liste des déficits publics américains hors de contrôle (Eichengreen 2011, p. 210).



groupes de pays. Ces accords font de la monnaie un bien politique. Bretton-Woods installe une quasi-fiat monnaie qui n'est pas la conséquence d'un processus de sélection marchand comme dans le cas de l'or, mais d'un échange politique entre une puissance hégémonique, les USA et les autres pays qui dominent l'économie mondiale.

Dans un régime étalon-or la confiance dans une monnaie marchandise repose essentiellement sur le principe de convertibilité. La confiance dans la monnaie-or se fonde sur la valeur intrinsèque de l'or. La convertibilité de la livre (£), du dollar (\$) ou du franc en or (franc Raymond Poincaré 1927) garantit la stabilité de ces monnaies et produit la confiance (Pittaluga et Seghezza 2021 p. 2). La monnaie papier (*Banknotes*) donne le droit d'obtenir, si besoin, de l'or dans une quantité qui est fixe et prédéterminée. La valeur intrinsèque de l'or garantit à la monnaie d'être un instrument de conservation de la valeur. Cette fonction de réserve de valeur résout le problème de l'incohérence temporelle, autrement dit de la double coïncidence des volontés.

On comprend ainsi pourquoi le régime d'étalon-or s'installe et comment il fonctionne. Il s'installe à partir de 1870 et jusqu'à 1914. La livre sterling devient la monnaie internationale de référence parce que le Royaume-Uni avait acquis une place particulière dans le commerce mondial. Le principe explicatif ici est le suivant. Plus la place d'un pays est grande dans le commerce mondial et plus sa monnaie a de chance de devenir une monnaie internationale, autrement dit une monnaie acceptée par un très grand nombre d'acteurs économiques. L'empire britannique a donné à la livre sterling (£) ce rôle car il a donné au Royaume-Uni un rôle prédominant dans les échanges internationaux.

Dans un régime de monnaie fiduciaire la confiance est de nature institutionnelle. Les marchands et les citoyens doivent avoir confiance dans la capacité de la puissance politique qui s'engage à produire une monnaie internationale stable, autrement dit capable de conserver la valeur.



La stabilité du SMI est la conséquence d'un mécanisme de stabilité hégémonique (*theory of hegemonic stability*, Kindleberger 1973³) qui donne un rôle aux rapports de pouvoir politique et géopolitique qu'entretiennent les grandes puissances militaires mondiales entre-elles (Pittaluga et Seghezza 2021 Introduction et Chapitre 1). Cela explique que ce ne serait pas l'absence de coopération entre les banques centrales qui serait à l'origine de l'absence de monnaie internationale entre les deux guerres mondiales (1918-1944) comme l'a soutenu en particulier Barry Eichengreen (2011⁴), mais l'absence des conditions objectives de réalisation de cette coopération.

Dans l'état des relations internationales de l'époque, il était rationnel de ne pas coopérer. Il a fallu attendre la seconde guerre mondiale et l'hégémonie économique et politique des États-Unis pour réunir les conditions de la coopération monétaire. Ces conditions sont l'existence d'un pouvoir asymétrique. Les États de chaque nation ont des gains asymétriques aux négociations internationales parce qu'ils ont des pouvoirs politico-militaires très différents. Le design monétaire n'est plus seulement la conséquence des attentes des agents (valeur de la monnaie). Il dépend aussi des rapports de force entre les États.

L'histoire des relations internationales devient la base de l'histoire du SMI. C'est parce que les États-Unis sont devenus une superpuissance qu'ils ont été en mesure d'imposer à l'économie mondiale leur monnaie.

L'hégémonie du dollar est la conséquence d'évènements contingents indépendants de la qualité du dollar comme réserve de valeur et unité de compte. Elle ne se serait imposée sans les guerres de 1914-1918, et de 1939-1945. i) Elle est la conséquence de la première guerre mondiale et de l'incapacité des États à rétablir l'étalon-or (Chapitre 4). Le dollar remplace la livre sterling, car les États-Unis ont à

³ Kindleberger, C., 1973. *The World in Depression, 1929-1939*, Berkeley: University of California.

⁴ Eichengreen, B., 2011. *Exorbitant Privilege*, Oxford University Press, New York, traduction française, *Un privilège exorbitant. Le déclin du dollar et l'avenir du système monétaire international*, Paris, Odile Jacob.



la suite de la première guerre mondiale accumulé une très grande quantité d'or suite à la vente d'or des puissances européennes qui l'ont cédé pour financer leur effort de guerre. ii) Elle est ensuite la conséquence de la seconde guerre mondiale. Les États-Unis en 1945 sont définitivement devenus une superpuissance après leur victoire contre l'Allemagne, l'Italie et le Japon en 1945. Ils ont pu imposer, lors des accords de Bretton-Woods de 1944 (Chapitre 5), un système monétaire international où la monnaie n'est quasiment plus une monnaie matérielle (*quasi-fiat international money*). La guerre du Vietnam est l'ultime évènement qui va conduire à la rupture complète avec le modèle des monnaies matérielles.

Les coûts et les bénéfices de l'hégémonie dollar pour les pays dominés

L'hégémonie dollar est dans ces conditions la conséquence de deux phénomènes. L'un est la puissance économique américaine, l'autre est sa puissance politique et militaire. i) L'hégémonie dollar est la conséquence de la capacité des États-Unis à produire une confiance suffisante dans sa monnaie. ii) Cela expliquerait pourquoi l'hégémonie du dollar a peu de chance d'être remise en cause dans les années à venir.

L'hégémonie du dollar est la conséquence d'un équilibre de puissance. Les pays dominés n'ont pas intérêt à rompre avec le SMI actuel ; un système de taux de change flexible organisé de manière hiérarchique autour du dollar. Les États-Unis ont intérêt à imposer aux autres États le dollar parce qu'ils en tirent des privilèges exorbitants (expression de Giscard d'Estaing-Rueff). Ils peuvent créer autant de monnaie qu'il le souhaite sans risque d'inflation. L'hégémonie du dollar permet aux États-Unis de pratiquer le seigneuriage international. Les pays dominés de leur côté acceptent les coûts de ce seigneuriage international parce qu'ils peuvent mettre à la disposition de leurs entreprises une monnaie internationale ; ce qui réduit les coûts de l'échange et facilite le commerce international. Ils acceptent l'hégémonie dollar parce qu'ils n'ont pas la puissance militaire et politique pour s'y opposer, mais aussi parce qu'ils en bénéficient.



Il est peu probable alors selon Giovanni Battista Pittaluga et Elena Seghezza (2021) que le SMI se dirige comme le soutient Barry Eichengreen (2011) vers la coexistence de plusieurs monnaies internationales – le dollar, le yuan et l'euro. La Chine n'est pas en mesure d'offrir une protection adéquate des droits de propriété du fait de la nature autoritaire de son régime politique. Les pays de la zone euro n'ont pas de leur côté le pouvoir politico-militaire de faire respecter les règles et les institutions qui garantissent le bon fonctionnement du système monétaire international. L'étalon-dollar devrait donc perdurer.

Cela ne signifie pas que l'hégémonie dollar ne soit pas à l'origine des crises et de l'instabilité financière de ce début de XXI^e siècle. Il est même probable que ce soit l'inverse. Ces crises sont la conséquence des défaillances des mécanismes institutionnels de production de la confiance (Chapitre 6 Section 6.1.1). On peut même dire que la naissance de l'étalon-dollar et de l'euro sont des réponses aux défaillances institutionnelles de ces mécanismes de création de confiance. i) L'étalon-dollar est la conséquence de l'échec des mécanismes de production de confiance du système de Bretton-Woods (Chapitre 5 section 5.11) et des tentatives engagées entre 1971 et 1974 pour rétablir un système de taux de change fixe. ii) L'euro est aussi la conséquence de cet échec. Car les États-Unis ont bien exploité leur privilège – seigneurage international – mais n'ont pas toujours garanti la stabilité du dollar. La création du système monétaire européen (SME) puis de l'Union européenne sans remise en cause de l'hégémonie dollar a laissé place à une période de stabilité relative des prix et des taux de change entre 1980 et 2007. Cette grande modération a cependant un coût en termes de croissance puisque la période 2007-2020 est marquée par une faible croissance économique aux États-Unis et dans l'Union européenne alors que les gouvernements ont tout fait pour instituer une croissance à crédit ; fort endettement des acteurs privés et des acteurs publics.



Conclusion

Le livre de Giovanni Battista Pittaluga et Elena Seghezza (2021) propose donc une vaste fresque de l'histoire du SMI de 1870 à nos jours. Il expose très clairement les positions en présence et possède une base théorique solide. Il repose, en effet, sur la distinction bien connue entre la monnaie matérielle (*commodity money*) et la monnaie confiance (*fiat money*). Cette distinction de la théorie monétaire classique permet de traiter l'histoire du SMI comme l'histoire de la transition d'un système où la monnaie bien domine à un système où la monnaie confiance ou monnaie crédit se généralise. Si le crédit n'est pas de la monnaie (Rist 2002⁵), mais de la fausse monnaie, ce passage de l'un à l'autre n'est que l'installation d'un régime de fausse monnaie généralisé.

La nature fondamentalement politique de ce régime de fausse monnaie explique finalement l'histoire monétaire de 1944 à nos jours. Elle rappelle la nature très politique des critères de sélection de l'unité de compte dans les échanges internationaux depuis l'effondrement du régime d'étalon-or. La nature politique du dollar comme de l'euro explique pourquoi ces monnaies restent instables et toujours soumises à des pertes de pouvoir d'achat et à des pratiques de seigneurage. Les monnaies-confiance ne posséderont jamais la stabilité d'une monnaie matérielle construite sur un mécanisme simple de convertibilité (valeur intrinsèque de la monnaie).

Ces monnaies-confiances devraient être appelées des monnaies politiques. L'instabilité politique devient une cause de l'instabilité monétaire. Le déclencheur d'un krach du dollar comme l'indique Barry Eichengreen (2011, p. 208) pourrait être autant d'ordre géopolitique qu'économique. L'absence de valeur intrinsèque de ces monnaies politiques explique pourquoi ces monnaies n'auront jamais la stabilité des monnaies marchandises.

⁵ Rist, C. [1951] 2002. *Histoire des doctrines relatives au crédit et à la monnaie : depuis John Law jusqu'à nos jours*, 2^e édition, Paris, Dalloz.



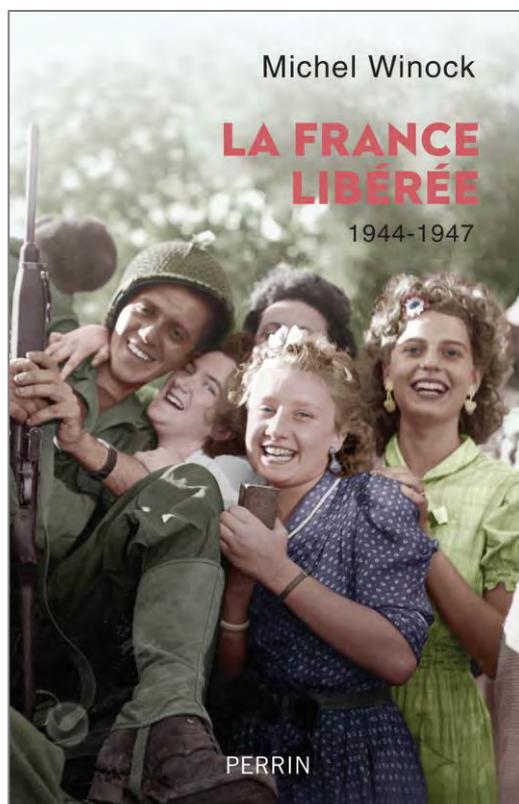
Il y a aussi des phénomènes qui ne sont pas traités dans le livre et qui pourraient faire douter de la thèse selon laquelle l'hégémonie du dollar devrait se maintenir. i) Il y a évidemment l'ordre international qui voit l'Europe et son allié Américain perdre leur hégémonie. Une perte d'hégémonie politique signifie une perte d'hégémonie monétaire et finalement une perte de confiance. ii) Il y a, ensuite, l'évolution de la part du dollar dans les réserves de change mondiales qui au quatrième trimestre 2020 n'a jamais été si bas depuis plus de 25 ans (COFER⁶). La part des réserves en dollars détenues par les banques centrales a chuté à 59% au cours du quatrième trimestre 2020. Cette part atteignait 71% en 1999. Dans le même temps, la part du dollar canadien et australien et du RENMINBI chinois a cru à 9% alors qu'elle était quasiment égale à 0% en 1999. Le dollar reste dominant mais pour combien de temps ? iii) Un autre signe peut conduire à douter de la robustesse de l'hégémonie du dollar : le succès relatif des monnaies numériques. Il peut être interprété, d'une part, comme un signe de méfiance vis-à-vis des monnaies politiques et, d'autre part, comme une solution privée à l'instabilité intrinsèque de monnaies comme le dollar ou l'euro. Ce futur des monnaies privées a été très tôt pensé et soutenu par un auteur comme Hayek (1976) et Pascal Salin en France (1982⁷, Conclusion p. 243).

⁶ IFM, Currency composition of official foreign exchange. Arslanalp, S. et C. Simpson-Bell 2021. « La part du dollar dans les réserves de change mondiales atteint son niveau le plus faible en 25 ans », Fonds Monétaire International, le 5 mai, Blogs.

⁷ Salin, P., 1982. *L'ordre monétaire mondial*, Paris, collection Libre Echange, PUF.



La France libérée, 1944-1947



de Michel Winock

Éditions Perrin, 2021 (398 pages)

recensé par

Jean-Philippe Feldman



Jean-Philippe Feldman est Agrégé des facultés de droit, ancien Professeur des Universités, Maître de conférences à SciencesPo. Avocat à la Cour de Paris et vice-président de l'ALEPS (Association pour la liberté économique et le progrès social). Son dernier ouvrage publié est *Exception française. Histoire d'une société bloquée de l'Ancien régime à Emmanuel Macron* (Odile Jacob, 2020).



L'historien Michel Winock vient de faire paraître un nouvel ouvrage consacré à la période juin 1944-décembre 1947. Il ne s'agit pas d'un livre rigoureusement construit en quelques parties et chapitres, mais d'une succession de 22 chapitres qui constituent plutôt un éclairage de la Libération et des débuts de la IV^e République sous divers angles politiques, culturels, intellectuels, sportifs, coloniaux, etc. En revanche, l'aspect strictement économique et social reçoit la portion congrue, ce qui est d'autant plus surprenant que l'auteur voit dans les « lois sociales » l'un des deux grands secteurs marquants de cette parenthèse historique (p. 9), et c'est pourtant cet aspect qui retiendra notre attention.

Professeur à SciencesPo, l'auteur est l'un de tenants de la vision « Saint-Guillaume » de l'histoire économique et sociale française, si nous pouvons nous exprimer ainsi. Que le lecteur ne s'attende donc pas à trouver sous sa plume une quelconque critique de la « République sociale » à la française ou de la « démocratie économique » mise en place à la Libération. Qu'on en juge.

Aucune grande envolée dans cet ouvrage, mais une histoire en apparence lisse de l'économique et du social au détour des quelques paragraphes qui leur sont consacrés. Aucune critique du Comité national de la Résistance, le fameux CNR, et de son programme qui « contient le projet ambitieux d'instaurer une véritable démocratie économique et sociale, par l'organisation rationnelle de l'économie » (p. 8). Aucune critique des nationalisations, de la Sécurité sociale, de la planification, du statut de la fonction publique, du salaire minimum, de la « gratuité » de l'enseignement secondaire (pp. 8 & 40). Le débat sur l'inflation et la position de Pierre Mendès France, toujours auréolé de son image de grand économiste selon la vulgate, est expédié en un paragraphe peu compréhensible (pp. 40-41).

Ce n'est qu'en conclusion que Michel Winock revient à l'aspect économique. Il analyse l'intervention massive de l'État comme une « grande nouveauté » qui tranche avec le « libéralisme économique d'avant la guerre » (p. 342). Phrase doublement surprenante car, d'une part, le libéralisme économique n'a jamais régné en France, et pas plus



avant la Seconde Guerre mondiale, d'autre part, les lois sociales de la Libération et de la Reconstruction, ne sont pas arrivées de manière abrupte ou par simple mimétisme avec les autres pays occidentaux. Pour l'essentiel, l'interventionnisme des années 1944-1947 traduit une continuité avec le gouvernement de Vichy, lui-même plus en continuité qu'en rupture avec la IIIe République de l'entre-deux-guerres.

Autour de la planification et du plan Monnet, Michel Winock voit « un nouvel état d'esprit, dynamique » qui aurait été « insufflé auprès des chefs d'entreprise » (p. 343). Comme si l'initiative privée attendait son viatique d'un état d'esprit insufflé par les pouvoirs publics....

En dernier lieu, l'auteur qualifie la Sécurité sociale, le retour de la gratuité – payée par qui ?... – dans l'enseignement secondaire, etc., comme les « grands apports de la Libération ». Pourtant, continuité là encore plutôt que rupture puisque la législation sociale de l'entre-deux-guerres avait posé les fondements de l'État social. Et continuité dont l'historien ne voit pas le caractère néfaste.

En définitive, les propos de *La France libérée* apparaissent fort convenus en matière économique et sociale. Ils ne se déprennent pas d'une histoire lénifiante qui analyse la période du milieu des années 1940 comme l'époque bénie – et intouchable – de la construction de l'État social, alors même que la IIIe République avait patiemment construit un État providence à compter de la fin du XIXe siècle déjà et que nous continuons aujourd'hui à subir les effets délétères des réformes de la Libération et de la Reconstruction, à commencer par la tyrannie du statu quo qui règne dans notre pays.



SOUTENEZ LE
JOURNAL DES LIBERTES

ABONNEZ-VOUS
ABONNEZ VOTRE ENTREPRISE
ABONNEZ VOTRE UNIVERSITE
ABONNEZ VOS AMIS

Achat d'un numéro* : Volume N°..... :

(*) Précisez le volume et le numéro que vous désirez acheter

Tarif normal (frais de port inclus) : 20 €
Tarif de soutien (frais de port inclus) : 30 €

Commande d'abonnement pour 4 numéros, à compter du numéro inclus

Tarif normal (frais de port inclus): 60 €
Tarif de soutien (frais de port inclus): 120 €

Nom, prénom
Société, institution
Adresse.....
.....
Code postal
Ville
Pays
E-mail

Commande et règlement par chèque :
Envoyer votre bulletin d'abonnement
ainsi que votre chèque libellé à l'ordre de « IREF/Journal des Libertés » à :

IREF/ALEPS, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France

Vous pouvez également vous abonner et apporter votre soutien financier
en vous connectant à notre site en ligne :

<https://www.journaldeslibertes.fr>

Contact email :
contact@journaldeslibertes.fr

Contact postal :
IREF/ALEPS, Journal des Libertés, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France



JOURNAL DES LIBERTES

Ordre de commande publicitaire

La société :

- Dénomination sociale : _____
- Adresse : _____
- Numéro RCS : _____
- Représentée par : _____
- Email : _____
- Téléphone : _____

donne son accord pour publier un encart publicitaire au format 24.2 cm
(hauteur) x 17 cm (largeur)

- ✓ sur une page du prochain numéro¹ : 500 €
- ✓ sur une page de chacun des quatre prochains numéros¹ 1 500 €

Je fournirai le bon à tirer de cet encart au plus tard dans les quinze jours suivants.

Je procède à mon règlement par :

- transfert sur votre compte dont RIB ci-dessous
- transfert Paypal
- chèque ci-joint

Relevé d'Identité Bancaire			
IREF - INSTITUT DE RECHERCHES ECONOMIQUES ET FISCALES 199 CHEMIN DU PANORAMA JOURNAL DES LIBERTES 69300 CALUIRE			
Domiciliation ROTSCHILD MARTIN MAUREL			
Identification nationale (RIB)			
Code banque 13369	Code guichet 00007	N° de compte 70870804023	Clé RIB 70
Identification internationale (IBAN)			
IBAN FR76 1336 9000 0770 8708 0402 370			
Identification bancaire (BIC)			
BMMFR2A			

Contact email : contact@journaldeslibertes.fr

Contact postal : IREF/ALEPS, Journal des Libertés, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France

1. Après envoi du bon à tirer de cet encart



Journal des libertés

35, Avenue Mac Mahon, 75017 Paris

journaldeslibertes.fr



WM21-23421-0015-JDL15